

Séminaire du 23 novembre 2000

Paris, Bibliothèque nationale de France

Être architecte conseil

Être architecte conseil

Séminaire du 23 novembre 2000

Paris — Bibliothèque nationale de France

Conseil N°6

Corps des architectes conseils
du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Ce numéro 6 de la revue *Conseil* est publié par le corps des architectes conseils du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement avec le concours de la direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et celui du ministère de la Culture, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Direction éditoriale : comité du corps des architectes conseils

Nicole Roux-Loupiac, *présidente*

Michel Regembal, *directeur*

Eric Dubosc, *directeur*

Martine Pattou, *secrétaire générale*

Joël Gautier, *trésorier*

Marie-Hélène Badia

Gilles Margot-Duclos

Gérard Lancereau

Jean-Paul Scalabre

Transcription et mise en forme des débats : François Lamarre

Coordination éditoriale : Jean-Paul Scalabre

Secrétariat d'édition et révision : Claire Doré

Conception graphique : Camille Scalabre

Flashage et impression : Nouvelle Imprimerie Laballery (Clamecy)

Le comité remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu lui confier les photos et documents qui sont reproduits dans cet ouvrage.

S o m m a i r e

Préambule	p. 7
------------------------	------

Accueil et présentation du séminaire

Allocution de Nicole Roux-Loupiac, <i>Présidente du corps des architectes conseils</i>	p. 9
--	------

Première table ronde	p. 13
-----------------------------------	-------

Deuxième table ronde	p. 35
-----------------------------------	-------

Troisième table ronde	p. 53
------------------------------------	-------

Quatrième table ronde	p. 73
------------------------------------	-------

Clôture du séminaire

Allocution de Nicole Roux-Loupiac, <i>présidente du corps des architectes conseils</i>	p. 87
--	-------

Allocution de Louis Besson, <i>secrétaire d'État au logement</i>	p. 100
--	--------

Annexes

À propos du « Corps » des architectes conseils, par Antoine Debré, <i>ancien président du corps des architectes conseils</i>	p. 107
---	--------

Débat interne à la suite du séminaire	p. 109
---	--------

Chronique romaine

Visite au Palais Farnèse, Réception par Jacques Blot, <i>ambassadeur de France à Rome</i>	p. 127
--	--------

Rencontre franco-italienne, Compte rendu par Marie Petit, <i>architecte conseil</i>	p. 129
--	--------

Synthèse par Nicole Roux-Loupiac, <i>Présidente du corps des architectes conseils</i>	p. 138
---	--------

Listes des architectes conseils ayant participé au séminaire et au voyage à Rome	p. 141
--	--------

Rome : album photo	p. 142
--------------------------	--------



Préambule

La présente édition de la publication CONSEIL n° 6 retrace la journée du « séminaire anniversaire » des cinquante ans du corps des architectes conseils du ministère de l'Équipement qui s'est déroulée à la Bibliothèque nationale François Mitterrand, à Paris, le 23 novembre 2000, puis à Rome les trois jours suivants.

Le thème retenu pour ce séminaire des cinquante ans — « être architecte conseil » — a donné lieu à des interventions et à des débats orchestrés en quatre tables rondes successives afin d'éclairer les approches et les pratiques dans le contexte politique et législatif actuellement en plein renouvellement, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le corps des architectes conseils tient à remercier tous les intervenants internes à l'Administration ou extérieurs qui ont apporté leur concours et leur éclairage sur la question du conseil ainsi abordée depuis des horizons différents. À savoir, par ordre d'apparition :

Mme Ariella Masbounji, chargée de mission à la DGUHC, ministère de l'Équipement des Transports et du Logement

Mr Alain Arvois, philosophe, professeur des écoles d'architecture

Mr Jean-Luc Placet, conseiller en organisation, société IDRH

Mr Jean Chatelut, maire de Saint-Benoit-du-Sault, Indre

Mr Jean-François Cabioch, directeur départemental de l'Équipement de Savoie

Mr Olivier Frérot, directeur départemental de l'Équipement du Territoire de Belfort

Mr Yves Malfilatre, directeur départemental adjoint de l'Équipement du Val-de-Marne

Mr Alain Marinos, ABF, chef du service départemental d'Architecture et du Patrimoine de Loire-Atlantique

Mr Philippe Le Coy, directeur du CAUE de l'Essonne

Mr Pascal Aubry, paysagiste conseil au ministère de l'Équipement des Transports et du Logement

Mr Claude Allet, chef du service de la qualité et des professions à la DGUHC

Mme Catherine Barbé, chef du service de la Stratégie et de la Législation à la DGUHC

Mme Valérie Wathier, architecte urbaniste de l'État à la DATAR

Mr Yves Dauge, député maire de Chinon

Mr Jean Frébault, président de la 5^e section du Conseil général des Ponts et Chaussées

Mme Claude Brévan, déléguée interministérielle à la Ville et au Développement urbain

Mme Anne-Marie Cousin, représentant Mme Wanda Diebold, directrice de l'Architecture
et du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication

Mr François Delarue, directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, ministère de
l'Équipement des Transports et du Logement

Le corps des architectes conseils a enregistré avec plaisir la présence de 34 directeurs départementaux de l'Équipement à ce « séminaire anniversaire » ; il les remercie d'avoir pris sur leur temps précieux pour assister aux travaux de la journée. Il remercie vivement Monsieur le ministre Louis Besson, secrétaire d'État au Logement, d'avoir honoré de sa présence et de sa disponibilité la clôture du séminaire.

Les interventions et les échanges qui composent ce n°6 de « CONSEIL » ont été retranscrits et mis en forme par François Lamarre, architecte et journaliste, animateur de la journée, au plus près des propos tenus par les différents intervenants.

L'organisation de ce document restitue fidèlement le déroulé chronologique du séminaire et de son prolongement romain.

Accueil et présentation

par **Nicole Roux-Loupiac**

Présidente du corps des architectes conseils du ministère de l'Équipement

JE SUIS très heureuse de vous accueillir pour ce cinquantième anniversaire des architectes conseils, dans ce lieu pour lequel nous avons eu bien des inquiétudes quant à son ouverture. Heureuse aussi qu'aucun de vous n'ait été atteint par le syndrome de la Bibliothèque nationale.

Vous êtes venus très nombreux. Au nom du comité qui a préparé ce séminaire, je vous remercie chaleureusement de l'amitié et de l'intérêt que vous nous témoignez.

Je m'adresse à nos directeurs de l'Administration centrale : François Delarue, Paul Schwach, Claude Allet, à nos invités de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, du Conseil général des Ponts et Chaussées de la direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et à tous nos autres invités dont messieurs les élus et les intervenants des tables rondes. En particulier je m'adresse à tous les directeurs départementaux de l'Équipement qui ont cette année répondu en nombre : 34 présents ou dûment représentés.

Votre présence est la preuve tangible de votre motivation et d'une volonté de dialogue ; nous y sommes très sensibles.

Je n'oublie pas nos correspondants à la DAPA : Florence Contenay, Jean Luc Biscop, et à la DGUHC : Ruth Marquès et Jésus Rodriguez, architecte-urbaniste de l'État nouvellement arrivé, ainsi que Claude Launay.

Enfin, bienvenue à vous tous, architectes conseils, parmi lesquels je repère quelques anciens. Le public que nous formons (environ 90 architectes conseils, 40 directeurs départementaux de l'Équipement ou responsables, 25 représentants de l'administration et tous nos invités) me permet de penser que nos échanges seront fructueux.

Cette journée est celle de notre séminaire annuel mais c'est aussi notre Cinquantenaire. Par votre présence, vous contribuez à lui donner un caractère significatif et je vous en remercie.

Fêter un cinquantenaire, c'est d'abord la preuve que nous avons une histoire. C'est un moment privilégié où l'on fait l'effort et où l'on prend le temps de se retourner pour mieux comprendre ce que nous sommes.

Qui étaient les premiers architectes conseils ? Avec quels objectifs de qualité l'État a-t-il défini leur rôle, leurs missions ?

Avec quelles ambitions, en regard de ses politiques nationales ?

Quels ont été les acteurs essentiels de ce demi-siècle ?

Et comment ce corps des architectes conseils au regard libre et différent a-t-il survécu au-delà de toutes les tempêtes ? Ceci a fait l'objet d'un ouvrage publié dans la série « Conseil » et intitulé « le sens d'une Mission » que nous vous remettrons ce soir.

Cinquante ans, c'est aussi la preuve de notre fidélité au ministère de l'Équipement.

En 1950, Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction, nommait ses premiers architectes conseils.

Cinquante années plus tard, nous sommes au service du même ministère devenu ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports.

Toutefois, tout au long de ces cinquante ans, son appellation a évolué et, pour ne reprendre que certaines étapes, l'on est passé de la « Reconstruction » à la « Construction » ; de « l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et du Logement » à « l'Environnement et au Cadre de Vie » ; de « l'Équipement et des Transports » à « l'Urbanisme, au Logement et aux Transports »...

L'on sent bien à travers ces différentes dénominations où se sont déplacés les enjeux prioritaires.

Aujourd'hui les trois thèmes dominants qui figurent dans l'intitulé de ce grand ministère technique sont l'Urbanisme, le Logement et les Transports, et ce n'est pas par hasard si ce sont ces trois thèmes qui fondent la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

Cette journée qui nous réunit va nous permettre de mener une réflexion prospective sur notre rôle, la question essentielle étant le sens de notre mission. Il s'agit d'évaluer la portée du conseil face aux attentes des services déconcentrés, de l'Administration centrale et, j'ajouterai, des citoyens et ce avec une interrogation inévitable sur le rôle de l'État.

À ce sujet, je ne résiste pas à vous donner les résultats des sondages réalisés à l'occasion des « Rendez-Vous de l'Architecture » organisés par la DAPA, la semaine dernière :

À la première question posée « quels sont les intervenants qui contribuent le plus sur le terrain à décider de l'aménagement de votre ville ? » :

- les collectivités territoriales figurent avec 72 %

- l'État avec 8 %.

À la deuxième question « quels sont les intervenants qui devraient contribuer le plus à décider de l'aménagement de votre ville ? » :

- les collectivités régressent
- les associations d'habitants montent en flèche
- l'État gagne 5 points et passe à 13 %, c'est dire qu'il y a une réelle attente des citoyens vis-à-vis du rôle de l'État dans la politique de la ville.

La deuxième partie du sondage porte sur le rôle des architectes dans l'aménagement urbain : « quels sont les domaines dans lesquels les architectes devraient intervenir en priorité ? »

- 33 % répondent sur les espaces publics
- 30 % dans l'aménagement de la ville et de l'espace à grande échelle
- 14 % sur les lotissements.

Enfin, en regard de la forme de la ville :

- 24 % répondent que les architectes devraient intervenir en priorité sur l'environnement et les espaces verts
- 20 % sur les infrastructures de transport.

Les conclusions sont claires vis-à-vis de l'évolution urgente de l'ingénierie publique et de sa nécessaire ouverture vers un partenariat public-privé au niveau de la maîtrise d'œuvre. Les réponses sont intéressantes, par ailleurs, en ce sens qu'elles éclairent les domaines dans lesquels les architectes conseils devraient voir leur rôle se développer. Si dans les rapports d'activités, les interventions des architectes conseils dominent dans tout ce qui a trait à l'aménagement de l'espace, en revanche l'attente des citoyens sur le traitement des infrastructures fait écho à l'insuffisance de leurs interventions dans ce domaine. Voilà sans aucun doute quelques pistes de travail.

Pour conclure deux réflexions :

La première sur la finalité du ministère de l'Équipement, dont l'objet est la défense d'enjeux nationaux et la fabrication d'un cadre de vie de qualité. D'où une intervention sur l'espace parce que l'urbanisme, le logement, les infrastructures ont une traduction physique et spatiale, pas seulement réglementaire et financière.

Ceci entraîne une double question :

- Comment les architectes conseils, les paysagistes, les CAUE, les SDAP... participent-ils à cette démarche d'exigence de la qualité ? Et avec quels moyens ?

- D'autre part, si les lois sont l'expression d'une demande sociale, en quoi sont-elles porteuses de ces exigences pour fabriquer un environnement de qualité ? Je pense bien sûr aujourd'hui à la loi SRU.

La deuxième réflexion porte sur l'approche de l'architecture et de l'aménagement :

- L'architecture reste une discipline à part entière sur laquelle le jugement de valeur relève du domaine d'experts. D'où la forte tendance des élus et de l'administration à se prémunir contre le risque d'architecture, à légiférer et à rédiger des articles de POS, en référence avec l'architecture traditionnelle « pour ne pas se tromper » mais sans en saisir l'esprit. L'architecture contemporaine n'arrive pas alors à trouver sa place. Il faut plus de générosité vis-à-vis de l'architecture, et le rôle de l'architecte conseil en tant qu'expert reste nécessaire.

- En revanche, l'urbanisme, l'aménagement font désormais l'objet d'un débat social. La concertation est devenue la règle : pour aménager et faire la ville, il faut désormais compter avec les habitants ; on a vu tout à l'heure le poids grandissant des associations.

Dans cette ville à fabriquer ensemble, chacun veut faire entendre sa voix ; alors, sans aucun doute, la place du conseil, celui qui écoute, qui aide à la formulation des vraies questions et qui participe à faire avancer le projet devrait aller en grandissant.

Je vous souhaite une bonne journée de travail et d'amitié.

Première table ronde

La mission de conseil : définition, attentes du décideur et compétences requises. Une pratique en développement dans tous les secteurs d'activité : tendances et évolution.

PARTICIPANTS :

Ariella Masbounji, urbaniste de l'État, en charge des « ateliers projets urbains » à la DGUHC

Alain Arvois, philosophe, membre associé du Collège international de philosophie,
professeur des écoles d'architecture

Jean Chatelut, maire de Saint-Benoît-du-Sault (Indre)

Jean-Luc Placet, cabinet conseil IDRH

Serge Renaudie, architecte conseil du département de la Marne

FRANÇOIS LAMARRE

Animateur

POUR leurs cinquante ans d'existence, les architectes conseils ont souhaité revenir — et s'interroger — sur cette notion de conseil qui fonde leur mission au sein du ministère de l'Équipement. Une mission de conseil qui est aussi une dimension inhérente au métier d'architecte. Historiquement, l'architecte n'est-il pas toujours présenté comme le conseiller du Prince ? Quel est-il aujourd'hui, ce Prince ? Est-ce l'État central qui veille à l'application des lois et aux grands équilibres ou bien la démocratie locale telle qu'elle tend à s'organiser sur le terrain dans une dimension participative de plus en plus renforcée ? Si bien qu'au regard du métier et de ses pratiques, le titre « d'architecte conseil » qui vous est attribué au sein du ministère est presque de l'ordre du pléonasme : l'architecte est conseil par définition. On ne peut qu'observer la divergence — mais aussi l'ouverture — qui s'opère entre des missions de conseil qui ont tendance à s'autonomiser et à s'exercer tous azimuts et une mission de maîtrise d'œuvre de plus en plus restreinte et déshabillée au profit de ces nouveaux métiers qui émergent. Dans l'esprit de certains, cette mission

de maîtrise d'œuvre est de plus en plus circonscrite et réductible à une simple prestation de service, à un acte marchand... Le spectre s'ouvre ainsi entre toutes ces missions et métiers nouveaux de conseil et d'assistance et la mission de maîtrise d'œuvre stricto sensu. Dans cette redistribution large, la question est bien de savoir comment ce conseil en plein essor vient alimenter la conception et nourrir le projet.

SERGE RENAUDIE

Architecte conseil du département de la Marne

Cinquante ans d'architectes conseils méritent que nous nous revenions aux sens même des mots. Mon propos porte sur la notion d'architecte conseil, entre demande et nécessité.

Le verbe « conseiller » recouvre deux définitions qui diffèrent selon que l'on conseille quelque chose à quelqu'un ou que l'on conseille quelqu'un, tout court :

1. conseiller quelque chose à quelqu'un revient à proposer, à recommander, à suggérer,
2. conseiller quelqu'un consiste à le guider en lui indiquant ce qu'il doit faire.

Ces deux nuances permettent de différencier le conseil du conseiller.

« Le conseil est la personne auprès de laquelle on prend avis dans un domaine spécialisé. Personne qui en assiste une autre dans la direction de ses affaires. »

Si le conseil assiste, le conseiller, lui, apparaît plus proche du décideur. Notre ami le Petit Robert le rapproche du conducteur, du directeur, du guide, de l'inspirateur, de l'instigateur... Le conseiller est plus présent, plus insistant ; les cabinets des ministres sont remplis de conseillers....

Le conseil nécessite une certaine entente entre celui qui le porte et celui qui le demande. D'abord, le conseil doit être demandé ; un conseil non demandé ne peut être que mauvais. Donner un conseil à quelqu'un qui ne l'a pas demandé c'est s'immiscer, s'imposer.

Cette entente est donc basée sur une certaine confiance qui permet au demandeur de dévoiler une question intime, confidentielle, voire secrète, de toute façon assez importante pour lui pour qu'il ressente le besoin — sinon le désir — de recevoir une opinion

de quelqu'un d'extérieur au sujet traité. Du conseil, il est attendu un regard extérieur, un regard neuf mais un regard seulement... Car il n'est pas question que le conseil agisse de lui-même sur le sujet dévoilé. On regarde, on parle mais on ne touche pas !

Demander un conseil nécessite-t-il une certaine prédisposition de la part du demandeur ? Certainement, le demandeur doit être capable d'écouter le conseil qu'il réclame. Il l'écoute... et il le suit peut-être... Peut-être pas ! Sauf à être pessimiste comme Alexandre Dumas qui disait : « en général, on ne demande des conseils que pour ne pas les suivre ou, si on les a suivis, pour reprocher à quelqu'un de les avoir donnés ».

Peut-on dire qu'il doit exister de la connivence entre le demandeur et le conseil ? Une entente tacite ? Est-ce une entente sur le fond, sur la forme, sur les moyens ou sur la fin ? Toujours est-il qu'une trop grande complicité du conseiller avec le demandeur risque de mettre le premier dans la situation de dire au second ce qu'il sait déjà. Aussi doit-il toujours exister un certain désaccord entre eux... Et même, peut-être, une certaine opposition pour que les deux faces d'une question puissent être ainsi abordées. Un certain désaccord, donc, est souhaitable mais un désaccord qui ne remette pas en cause l'assurance que le second a de l'aptitude à conseiller du premier, ni bien entendu l'assurance pour le premier que son conseil sera écouté par le second.

Le bon conseil nécessite également un certain retrait, un certain désinvestissement, bref, du recul pour pouvoir se faire une idée. Donc le conseil nécessite à la fois de ne pas être trop impliqué dans le sujet mais de s'y intéresser quand même ! On demande au conseil de s'investir avec distance...

La position n'est pas toujours très simple ; elle nécessite pas mal de souplesse et elle peut provoquer pas mal de frustrations.

Non seulement la position de conseil, en général, n'est pas simple, mais celle d'architecte conseil du ministère de l'Équipement semble être encore plus difficile.

Le conseil n'a de valeur que s'il est demandé. Celui des architectes conseils est demandé par « le ministère » et non directement par ceux auxquels il est destiné.

On sait bien que nous sommes nommés par « le ministre ». C'est bien lui qui vient nous choisir, un à un... Mais aussitôt choisis, il ne nous demande jamais plus le moindre conseil ! Pour cela, il dispose déjà de ses nombreux et compétents conseillers, enfermés

dans son cabinet. Mais comme il est bien placé pour savoir combien il est bel et bon d'être conseillé, il nous offre à ses services déconcentrés : des directeurs parfois étonnés, voire même vexés, d'avoir à être ainsi conseillés... Lesquels parfois se rebiffent... Mais le plus souvent, ils sont ravis et nous envoient rencontrer les subdivisionnaires qui, justement, rêvaient d'être conseillés sur les questions architecturales et urbaines.

Ce transfert du conseil, du central au déconcentré, n'est pas simple. Il devient carrément impossible à l'extérieur de la DDE, par exemple auprès des organismes HLM, s'il n'a pas trouvé préalablement une légitimité interne. On ne peut décemment conseiller aux autres un conseil qu'on ne prendrait pas !

De toute façon, l'architecte conseil ne se rend pas dans une DDE pour s'assurer de l'envie que son conseil peut susciter mais parce qu'il ressent l'importance d'y être présent au titre de l'Architecture et de la Ville, que cela plaise ou non.

Son sacerdoce ne concerne pas le bon fonctionnement de l'administration mais l'architecture. S'il est envoyé en DDE, c'est parce que la question s'y est posée avant qu'elle n'ait été énoncée par tel ou tel. La qualité du cadre dans lequel nos concitoyens vivent — mais également la qualité des modes de fabrication de cette qualité — n'émerge pas spontanément dans cette société. Dès lors l'architecte conseil assure une mission de sensibilisation, de mobilisation, en interne et en externe à la DDE. Il apporte la bonne parole : « l'architecture existe, elle est en vous, réjouissez-vous ! ». C'est alors qu'un bon conseil peut devancer une demande qui tarde, dans la mesure où l'on ignore souvent ce que l'on désire au plus profond.

Ainsi, aussi pauvre que Job, l'architecte conseil échappe à la torturante question d'une quelconque inféodation à l'Administration ou à l'État. De corps et d'esprit, l'architecte conseil se consacre d'abord et surtout à l'architecture.

Dans cette longue marche vers un monde plus beau et plus juste, le conseil en architecture connaît une belle envolée ces dernières années.

L'évolution de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine et la volonté forte de certaines communes de maîtriser leurs projets urbains a induit un repositionnement des pratiques des architectes. Ceux-ci se reconnaissent volontiers dans des rôles de coordinateur, de médiateur, d'interlocuteur, d'interface, de passeur, ou même de maïeuticien. Ces rôles se rapprochent fortement de celui du conseil.

Les missions de conseil restent souvent floues : floues comme la démarcation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, surtout quand la première rêve de devenir la seconde... Assistance de la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre de la maîtrise d'ouvrage ? Maîtrise d'ouvrage en quelque sorte !

Si l'on considère que l'augmentation des missions de conseil des architectes auprès de la maîtrise d'ouvrage présente une évolution positive du questionnement architectural en amont, on peut aussi se demander si cette évolution ne correspond pas à une réduction de la présence des architectes sur les phases chantier, le « conseil d'œuvre » risquant alors de venir remplacer la maîtrise d'œuvre.

On retrouve des architectes conseils dans les ministères, dans les collectivités locales (conseils généraux, agglomérations, communes), dans les établissements publics, les SEM, les grandes sociétés privées, etc., à des moments différents de l'élaboration des projets.

On peut, par exemple, retrouver sur un même projet à la fois l'architecte conseil du ministère de l'Équipement détaché auprès d'une DDE, le CAUE, le SDAP, l'architecte conseil de la DRAC, l'architecte conseil du département et celui de la ville en cas de co-financement ; celui d'une SEM ou d'un établissement public (ville nouvelle, par exemple), voire celui d'un autre ministère (Justice, Éducation nationale...), de la MIQCP ou de la DIV... Trop de conseils ne risque-t-il pas de tuer le conseil ? Toujours est-il que cette surabondance de conseils est l'expression d'un besoin des maîtres d'ouvrage, besoin parfois bien flou. N'est-elle pas également l'expression d'un malaise face à une techno-société trop dirigée vers la consommation marchande et bureaucratique ?

Faut-il gérer cette surabondance du conseil, la fédérer, en protéger la richesse des expressions ? Le conseil demeure une pratique professionnelle encore mal définie et c'est peut-être tant mieux.

Grâce à son histoire, à la cohérence de son action, à son exceptionnelle déontologie, le corps des architectes conseils du ministère de l'Équipement a certainement un rôle de conseil à jouer vis-à-vis des conseils naissants et peut-être même un rôle fédérateur du conseil en architecture et en urbanisme dans notre pays... et pourquoi pas en Europe.

ARIELLA MASBOUNGI**AUE, responsable des ateliers « projets urbains » à la DGUHC****(direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction)**

Après l'exercice sémantique de Serge Renaudie, je vais renchérir sur un certain nombre de points avec une approche sensiblement différente. Les ateliers « projets urbains » s'appuient toujours sur le réel : sur une connaissance approfondie des villes concernées, qu'il s'agisse d'ateliers de type « radioscopie de ville » ou bien d'ateliers thématiques du genre « patrimoine et modernité » ou encore « paysage et espaces hors la ville ». Les ateliers « projets urbains » partent toujours de l'expérience, du terrain, et jamais simplement d'une approche intellectuelle. Cela signifie d'abord connaître : acquérir une connaissance intime des faits, de ce qui se passe dans une collectivité. Car, bien qu'étant partie prenante des services de l'État, je suis convaincue que l'initiative et l'innovation appartiennent aux collectivités, charge à nous de comprendre et de capitaliser ces expériences. Le conseil — si conseil il y a — s'appuie pour commencer sur cette connaissance. Il s'agit d'une réelle compréhension du jeu des acteurs et des mécanismes du projet à l'œuvre dans une ville ou au sein d'une collectivité territoriale. Il m'apparaît important d'insister sur cette situation de sympathie — d'entrée en sympathie — avec une problématique urbaine et un projet.

Fait notable, ce travail avec les villes est souvent demandé par les collectivités elles-mêmes, lesquelles ne demandent ni une intervention financière ni une assistance de type juridique mais expriment clairement le besoin d'être regardées et comparées à d'autres collectivités. C'est une sorte de mise en réseau des expériences qui est attendue et qui s'opère à l'occasion de ces ateliers.

Ce travail se traduit très souvent, pour finir, par le montage d'une consultation urbaine, d'un marché de définition ou autre procédure, dans un partenariat fort et étroit. Il en résulte une sorte de compagnonnage dans le parcours qui amène à se connaître, à connaître l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage concernée et à accompagner la collectivité dans son travail. Je cite volontiers Nantes à propos de l'Île de Nantes, laquelle a souhaité procéder à une radioscopie à l'issue d'une première expérience de consultation. La ville ouvre alors ses dossiers complètement et sans réserve comme je l'ai vu faire également à Rome, Bilbao et dans la Ruhr sur Emscher Park. Cette attitude n'est possible que si la sympathie est marquée et acquise avec le projet : il faut un a priori positif. À par-

tir de là peut s'exercer un regard critique, un droit d'inventaire selon l'expression aujourd'hui consacrée.

Ces radioscopies de ville se prolongent de plus en plus par une remise en question de certains aspects du projet. À Rennes, l'atelier a ainsi pointé l'absence de travail sur l'espace public et, après coup, la ville a entrepris un travail très intense de conception d'ensemble et de stratégie sur ces espaces. À Amiens, la mise en cause du projet de la gare se traduit aujourd'hui par un marché de définition qui vise à le repenser complètement. À Rome également, l'atelier a suscité une mobilisation sur la méthodologie du projet urbain, la mise en œuvre d'une agence d'urbanisme et sans doute bientôt d'une société d'économie mixte pour conduire le projet. À Bilbao, la critique du projet a porté sur l'architecture... Tous ces exemples pour nous ramener à la question du conseil : conseil souhaité ou conseil subi ? La question est déterminante.

Une expérience précédente conduite à la demande de Jean Frébault illustre pour moi le distinguo. Il s'agissait d'apporter une aide à la commune de Vaulx-en-Velin, laquelle n'était ni motivée ni demandese. Eh bien, l'important travail effectué avec Patrick Lemerdy n'a pas été suivi d'effets, tout simplement parce qu'il n'était pas souhaité, bien qu'excellent et juste. C'est pour moi la démonstration de l'inutilité flagrante d'un travail non demandé... Lequel ne sert à rien, pas même à relancer le questionnement et à alimenter les stratégies.

À l'inverse, quand ce travail est souhaité, il est toujours pris en considération. Jusqu'où reste la question ? La collectivité demande l'expertise ; elle en retient ce qu'elle veut. Elle nous demande de revenir si elle le souhaite ou elle s'en tient là. Libre à elle ! Il ne faut pas exiger d'aller jusqu'au bout du processus. Il m'apparaît donc extrêmement important de poser ce préalable du conseil souhaité ou du conseil subi.

Le deuxième axe de réflexion à suivre pour capitaliser sur ces expériences est celui de l'urgence et de la doctrine. Une petite parenthèse pour commencer : l'agglomération lyonnaise a souhaité créer un atelier de composition urbaine autour de l'agence d'urbanisme, à la demande de l'adjoint à l'Urbanisme et des services du Grand Lyon. Cet atelier réunit des acteurs privés : architectes, paysagistes et urbanistes... Beaucoup de jeunes parmi eux. Et ceux-ci vont sur le terrain. Un dossier aisément consultable rassemble ces nombreuses expertises qui sont ou non suivies d'effets mais qui apportent toujours un éclairage intéressant sur des sujets divers, d'échelle très différente. Ce n'est pas un étage de plus dans le processus, juste une information !

Cette expérience pose la question de l'articulation entre urgence et doctrine. L'expérience montre que le conseil intervient toujours dans l'urgence, en pompier. Mais quel que soit le niveau d'urgence, on voit bien à l'analyse que se dégage une doctrine, jamais énoncée mais assez clairement exprimée. Dans le cas de Lyon, il s'agit de toute évidence d'éviter l'étalement urbain, d'assurer les continuités, de jouer les greffes, de renforcer l'identité des lieux en établissant des échos avec les morphologies voisines, de travailler sur la trame urbaine, d'appriivoiser les infrastructures qui meurtrissent la ville...

De même, je pense qu'implicitement les architectes conseils véhiculent un certain nombre d'idées et je trouverais tout à fait intéressant de les écrire noir sur blanc. Quand la pensée est claire, elle peut s'écrire et être ainsi transmise. Elle peut aider à guider le crayon, à énoncer une règle du jeu. Il convient donc aujourd'hui de dépasser l'urgence du questionnement pour s'attacher à dégager un corps de doctrine afin de mieux engager le dialogue et l'action, afin d'aider à la collaboration entre les acteurs.

Troisième ordre de considération : comment le conseil peut nourrir l'amont et l'aval des opérations ? Le travail entrepris à l'occasion du conseil devrait pouvoir entraîner une autre approche de la planification. Les expertises accomplies pourraient permettre de nourrir sur bien des aspects le POS — ou demain le PLU (plan local d'urbanisme) — en cohérence avec l'esprit de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). Ce travail ne doit pas être simplement linéaire mais interactif. La place et le poids des infrastructures dans la réflexion urbaine témoignent de cette nécessité de regards croisés. La sorte de schizophrénie que l'on constate dans les municipalités entre urbanisme et infrastructures existe encore plus fortement dans les DDE. Dans les deux cas, ces services ne pensent pas de la même manière et ne se parlent pas vraiment. Le travail sur la qualité architecturale et urbaine se trouve partout confronté à la logique des infrastructures, laquelle prend le dessus... Il faut que les expertises réalisées puissent nourrir cette articulation du travail sur la ville avec les travaux d'infrastructures. Car notre travail d'urbaniste est mineur et dérisoire tant les villes sont cruellement blessées par la manière dont les infrastructures sont conçues et imposées.

Je terminerai par un propos qui m'est personnellement très cher : celui sur la modernité. Il faut être conscient que le conseil et l'expertise présentent le risque de l'extrême prudence. À savoir que pour éviter le pire, la tendance est de miser sur des partis très sages, convenus et consensuels. Or, l'excès de prudence peut être dangereux. On le voit dans cer-

taines situations. Je pense au Grand Lyon, ville sage qui se veut compacte et ordonnée. L'expertise pourrait — et devrait — conduire à plus de courage en terme de modernité sans jamais compromettre le patrimoine. Un tel conseil permettrait à l'architecture d'exister au lieu de se recopier éternellement. Car pas plus que l'histoire, l'architecture ne se recopie pour exister. Il m'apparaît donc important que l'expertise invite à un certain courage, tout en sécurisant, bien sûr, les partenaires. Même dans une ville sage, il y a place pour la modernité.

A L A I N A R V O I S

**Philosophe, membre associé du Collège international de philosophie,
professeur des écoles d'architecture**

Mon intervention portera sur la topique du conseil. Je commencerai par une précaution et un aveu : des missions d'architecte conseil, je ne connais pas tout le degré d'extension, le domaine des objets et des questions, ni l'expérience ou la doctrine commune qui sont actuellement les vôtres.

Je voudrais, le plus brièvement possible, et pour souscrire à la demande et à l'invitation qui m'ont été faites — et dont je remercie les organisateurs — tenter de cerner ce que j'appellerai la topique du conseil. Et, ici, à cette table ronde, dans l'espace délibératif qui s'ouvre pour le temps court, toujours trop court d'une discussion, me livrer à une réflexion partagée et verser au débat quelques grandes figures topiques de la fonction-conseil telle qu'elles agitent notamment le débat philosophique contemporain.

Je cours, bien entendu, le risque de jouer le rôle de ce philosophe dont Paul Valéry se moquait en disant qu'il était « le préposé aux choses vagues... ». Je tenterai cependant, par-delà le caractère nécessairement générique du propos, de discerner les traits caractérisant la situation, la scène, la structure de la fonction-conseil et qui me semblent former autant de conditions internes de possibilité.

Dans la tradition philosophique, tout d'abord et comme en guise de rappel, j'aurais pu montrer que toutes les œuvres de pensée qui en scandent l'histoire, sont elles-mêmes et de part en part, des œuvres de conseil.

De Platon et Aristote aux Stoïciens, elles prônent la sagesse, la prudence dans le jugement et la vertu, la souveraineté du sujet et son libre-arbitre avec Descartes, mais

encore des Essais de Montaigne à l'Esprit des Lois de Montesquieu, du Contrat social de J.-J. Rousseau à l'œuvre de Tocqueville, toutes ces œuvres ont en commun d'être adressées. Elles font le pari d'une écoute, d'une réception, sont orientées et dirai-je aimantées par une disposition qui vise à l'argumentation rationnelle et à l'accord quant au Bien public. Elles sont toutes, en ce sens, œuvres délibératives et donc œuvres de conseil.

Car délibérer et conseiller étymologiquement disent la même chose, appartiennent au même champ lexical, ont une même signification... D'un point de vue anthropologique, en tant qu'êtres de langage, en tant qu'êtres parlants, nous sommes tous êtres de conseil, les recevant et les prodiguant tour à tour. Et c'est encore tout l'espace culturel, « civilisationnel » de la transmission des savoirs, de la filiation, de l'éducation, de l'instruction et de la formation qui pourrait être référé à l'idée de conseil.

Tout ceci pour rappeler l'extrême polysémie de la notion de conseil, immanent je crois à tout acte de langage, à tout acte de parole, et immanent de même à tout acte œuvrant, qu'il soit celui de l'œuvre musicale, picturale, littéraire et celui de l'œuvre architecturale aussi bien.

Or par-delà l'extrême polysémie, l'extrême extension que l'on doit accorder à la notion de conseil, l'essentiel doit être référé à la grande sagesse résidant dans l'intersubjectivité qui se noue dans cette adresse et cette interlocution généralisée : le conseil est toujours et déjà dialogue...

Cette sagesse implique en effet la reconnaissance préalable de postures, de places, de situations différentielles. Leur compréhension et du même mouvement l'exigence d'un accord, d'un ajustement sur une dimension qui excède, dépasse et recherche le mouvement vers ; vers quoi ?

C'est là toute la question.

L'un des penseurs majeurs de notre temps, Jürgen Habermas, montre dans sa théorie de l'agir communicationnel non seulement que la plupart des actions humaines pourraient être indexées sur la notion de conseil mais, surtout — et je ne fais pas ici violence au sens ultime de sa pensée — que toujours une référence en valeur, une visée idéale, une idée régulatrice peuvent seules authentiquement orienter la fonction-conseil et le moment délibératif, préalable à une logique de l'action, qui est le sien.

Cela signifie très exactement que par-delà les abdications d'un relativisme généralisé, et parce que les valeurs transcendantales du Juste et du Vrai, du Bien et du Beau ne sont plus de ce monde, qu'il convient, qu'il est nécessaire que sous la forme d'un impératif catégorique, un point perspectif, un point à l'infini règle le conseil. Et cela non seulement pour en assumer la justification rationnelle et normative mais, surtout, pour faire que le conseil soit judicieux. Et que pour être relatif à une situation contingente (et donnée), il ne renonce pas pour autant au Juste et au Bien.

Je ne rappellerai pas aux architectes que vous êtes la théorie classique de la perspective. Je ferai seulement remarquer qu'elle ne fixe pas un point de vue unique mais qu'elle autorise et construit de multiples points de vue pour penser et construire la différence des lieux et, mieux, mettre en représentation une situation historique.

Or, quelle que soit l'extrême diversité, l'extrême multiplicité quasiment dispersive des situations de conseil, et pour qu'elles disposent dans leur topique même d'une consistance réelle non virtuelle, ces situations impliquent toutes la connaissance claire et distincte d'une dissymétrie première, d'un écart et même d'une tension entre le nécessaire et le contingent, entre le juste et le relatif, entre le vrai et l'opinion, entre le fait et le droit. L'école américaine du « public choice » l'a bien compris. Il n'y a d'ailleurs de dispositif réel, effectif, opératoire et agissant de la situation de conseil que dans le creusement de cet écart, l'acceptation pleine et entière de cette différence...

Ainsi, autre trait topique de la situation, le paradoxe serait que la responsabilité première de cette différence productive incombe non pas à l'instance commanditaire — qu'elle soit institution, établissement, individu, groupement, association, ici ministère et État — mais au sujet auquel, en dernière instance, s'adresse la demande de conseil.

Ce point est me semble-t-il crucial, car il implique la dimension — phénoménologique — de la responsabilité.

La responsabilité — je vous rassure tout de suite — n'est pas à comprendre ici en termes juridiques bien qu'elle s'y réduise dans le débat de société trop souvent parfois ; la responsabilité est « ce qui invoque à répondre de... ».

De quoi répondons-nous en effet dans une activité de conseil ? De quel sens, de quelles valeurs, de quels référentiels communs sommes-nous responsables ? Et avons-nous à répondre lorsque nous exerçons notre action de conseil ?

C'est de toutes manières, que nous l'affrontions ou que nous l'esquivions, la question que nous rencontrerons nécessairement et dont il faut bien répondre...

À cette exigence nous ne pouvons nous dérober, car même dans les formes de l'esquive, de l'évitement, voire de l'autocensure ou du pragmatisme échevelé, cette exigence reste présente, insistante et agissante.

Enfin, je voulais livrer à votre réflexion ceci : être le pôle actif de la situation de conseil vous appartient. Il n'y a pas un état de la situation dirait-on en topologie, un pôle actif qui serait l'« émetteur », le « donneur d'ordre », l'institution commanditaire d'une part, et un pôle subordonné d'autre part, qui serait celui d'un récepteur appelé à répondre par son activité de conseil, dans une relation bi-univoque.

Il est propre à l'action de conseil bien comprise d'être pleinement en situation de pôle actif, car sinon — et c'est un agencement bien connu des théories de la décision — vous renverrez comme dans un miroir à votre interlocuteur le contenu même de son discours, fut-ce sous forme inversée...

Or, aucune situation n'est transformée d'en inverser symétriquement les termes.

D'ailleurs, et afin d'être parfaitement cohérent sur ce point, je dirai que c'est la même problématique que je défendrai, si j'étais interrogé, quant à l'avenir de la fonction-conseil, par les décideurs de l'institution que vous conseillez.

Je la défendrai en direction des conseillers — ce que vous êtes — et des conseillés — ce qu'ils sont — et n'y voyez nul cynisme. C'est la condition nécessaire pour qu'une dialectique riche, productive et circonstanciée puisse s'enclencher au sein de votre relation. Au plus grand bénéfice des effets de requalification, d'une chaîne complexe du choix, du jugement (et de la décision) dialectique, pleinement légitimée d'ailleurs à sa source par la demande même de conseil.

Il semble avéré que dans l'étrange état du social qui est le nôtre, nous serions tous à la recherche d'un sens. C'est en tout cas ce que dit la rumeur du monde.

Mais — et cela est sensible partout — je tiens que le temps qui vient verra un retour du politique, notamment sous la forme d'une exigence accrue en direction des politiques publiques ; que cette exigence sociétale impliquera de penser à neuf la problématique du choix public des modalités nouvelles d'extraction de l'intérêt général, et que la res-

ponsabilité intellectuelle, professionnelle, théorique et pratique de chacun sera interpellée dans sa faculté propre à réfléchir, proposer et conseiller.

De cette responsabilité de chacun, les sociétés à l'âge démocratique en portent l'exigence contre tous les renoncements du nihilisme contemporain.

Car enfin, et pour finir, comme le disait J.-P. Sartre dans l'un de ses plus beaux textes : « en dernière analyse, n'oublions jamais que nous sommes libres ».

Et c'était encore un conseil.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

FRANÇOIS LAMARRE

Alain Arvois nous a fait saisir avec des mots relativement simples la complexité du conseil et des situations délibératives liées à la prise de décision. Il nous a également rappelé la nature par essence polysémique du conseil et la variété des postures de tout un chacun, personne n'étant enfermé dans un rôle et aucune position acquise. Les interventions de cette première table ronde ont toutes pour objet de nous aérer l'esprit et de nous ouvrir à d'autres approches, d'autres pratiques du conseil. Toujours dans cet esprit d'ouverture et pour sortir de nos certitudes, passons du niveau des abstractions à celui plus pragmatique du terrain avec l'intervention de Jean-Luc Placet, consultant et conseiller en communication, pour un balayage des missions de conseil et de consultant pratiquées notamment par ces grands cabinets d'audit dont la société fait grand cas, cabinets souvent internationaux qui conseillent et orientent aujourd'hui l'entreprise, laquelle, rappelons-le, est la forme d'organisation sociale aujourd'hui prépondérante. Ce monde de l'entreprise qui est — il faut bien le dire — quelque peu étranger à celui des architectes.

JEAN-LUC PLACET

Conseiller en organisation, société IDRH

Avant de compléter le propos de mes prédécesseurs et avant d'apporter l'éclairage demandé, j'aimerais rétablir la présentation qui m'est faite de conseil en communication. Ma pratique est celle, non de la communication mais de l'organisation.

En y réfléchissant, au fond, pourquoi pas « communication » ? Le terme n'est pas si erroné : un conseil n'essaie-t-il pas toujours de communiquer sur une pratique, sur des méthodes, afin de permettre aux autres de mieux exercer leurs propres missions ? Alors, va pour « conseil en communication » ! Il m'arrive si souvent d'être présenté comme tel parce que cela arrange tout le monde.

Puisque j'ai la tâche de vous dépeindre ce métier, je vais tenter de vous dire comment il s'organise et d'où le conseil s'exprime. La société IDRH est une boîte qui a trente ans d'existence et qui conseille en organisation une clientèle composée pour moitié de grands groupes privés, puis d'administrations dont la vôtre, le ministère de l'Équipement, et enfin de banques et sociétés financières, avec 25 % du chiffre d'affaire réalisé à l'international.

Alors de conseil à conseil — de collègue à collègue — quoi vous raconter ? D'abord, j'ai le sentiment que nous sommes beaucoup plus proches qu'il n'y paraît. Vous avez cette technicité noble et remarquable de l'architecture. La mienne, l'organisation, se pratiquait autrefois du fond d'un bureau et consistait à fabriquer des organigrammes. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout ça ! Préparez-vous à rentrer dans un monde où le conseil est partout. Avant d'être agacé par l'appellation de « conseil en communication », je le suis tous les jours par celle de consultant : « notre consultant... ». Galvaudée, l'appellation signifie tout simplement qu'un dirigeant ou un décideur a besoin avant tout de s'entourer d'avis et de conseils, en dehors même de toute technique ou compétence spécialisée...

La technique, soit dit en passant, est la chose au monde la mieux partagée. Cela peut vous paraître aberrant mais nous ne sommes pas payés pour une technicité propre mais pour apprendre à un homme à prendre une décision. C'est la chose la plus compliquée : apprendre à quelqu'un à décider, ou l'y aider, ou simplement faciliter sa prise de décision. Il y a une quarantaine d'années, on ne disait d'ailleurs pas « consultant » mais « conseiller de synthèse ». Un peu lourd comme terme mais il dit bien la fonction. À savoir, rassembler toutes les informations pour permettre à un décideur de prendre en toute connaissance de cause la bonne décision à partir de la technique que vous représentez. La première considération à mettre en avant, c'est le client : vous avez un client, qu'il paie ou ne paie pas, qu'il soit noble et passionnant, parfois pénible, mais qu'importe ! Votre client est un dieu et vous êtes à son service ! Nous, consultants, sommes à son service. Conseil voulu ou conseil subi, il faut qu'il ait besoin de vos, de nos lumières... à condition de savoir où se situent ces lumières. Alors, la lumière : qu'est-ce que « faire la lumière » ? Mon métier me

l'a appris : ce n'est pas parce qu'il est bon qu'un organigramme est nécessairement appliqué. Tout comme vos projets ! Ce n'est pas parce qu'ils sont beaux et utiles qu'ils sont achetés, compris et reconnus... Il y a un petit quelque chose d'autre dont vous allez être obligés de tenir compte : le public, les acteurs... Car nous intervenons dans une situation sociale, dans un système social. Le plus important d'un organigramme ou d'une organisation, c'est qu'elle soit comprise et mise en œuvre par le public et par un réseau. Si j'ai reconnu et souligné dans un premier temps le côté expert, « conseiller du prince », « homme de l'ombre », etc., rattaché au conseil, j'insisterai dans un second temps sur la faisabilité — l'applicabilité — du conseil. Laquelle passe nécessairement par une grande connaissance du réseau, du système, des acteurs.

Le plus important aujourd'hui n'est pas d'être intelligent mais de rendre les gens intelligents, de comprendre ce qu'ils veulent et ce qu'ils sont prêts à accepter. J'aime à citer une phrase de Talleyrand : « il y a quelqu'un de plus intelligent que Voltaire, c'est Tout-le-monde ». De même, il y a plus intelligent qu'un expert, fût-il organisateur ou architecte, c'est celui qui va à la fois prendre la décision et occuper les lieux dont vous allez concevoir le projet initial... S'il y a un art important, c'est bien celui de la sociologie des organisations : les réseaux, les hommes, les acteurs... Ce qui fait qu'ils vont comprendre, qu'ils auront intérêt à... D'ailleurs, il ne faut pas prendre nos ancêtres pour plus bêtes qu'ils ne furent : on n'a pas attendu les consultants pour faire de l'organisation dans les entreprises ou les gouvernements ; cela existe depuis les pyramides, toutes construites dans le respect de règles d'organisation. L'important, c'est bien ceux qui vont utiliser notre travail : comment le comprennent-ils, comment l'acceptent-ils et en quoi peut-il bien leur servir ?

La troisième notion à développer pour devenir un bon consultant, c'est l'échange. Comment échanger nos professionnalismes ? Au fond, chaque expert est jaloux de l'autre, l'astuce consistant à ne pas montrer ses recettes de cuisine. Or, la professionnalisation des consultants passe par l'échange des expériences, la formation de jeunes appelés à devenir aussi intelligents et compétents que les anciens... Bref, comment allez-vous échanger vos idées et ouvrir vos livres ? Un conseil, a priori, n'aime pas ouvrir ses livres ; il préfère garder pour lui son savoir-faire. Dans les usines, on parlait autrefois du « carnet noir de l'agent de maîtrise »... Le mauvais expert ou le mauvais consultant garde pour lui ses recettes et il se croit indispensable : c'est tellement valorisant ! Or, est véritablement indispensable celui qui apprend aux autres à régler des problèmes.

Tout le problème que nous avons, nous consultants, tient à cette interrogation : comment vais-je faire passer mon savoir-faire et mes méthodes à mes collègues, qu'ils soient sous ma responsabilité ou en place dans d'autres systèmes et d'autres lieux, afin de rendre la profession plus intelligente et la mission plus légitime. Soit dit en passant, il n'y a aucune profession gratuite. Si cette profession de conseil existe, si elle s'est considérablement développée dans tous les domaines, de l'industrie au cyclisme — sans aucune moquerie de ma part — c'est que les hommes ou les organisations en ressentent le besoin. Pour le ministère de l'Équipement, recourir à des consultants est devenu un réflexe normal, banal. Certes, la profession s'est banalisée mais c'est tant mieux ! Elle a ainsi perdu son côté magicien. Et pour que cette banalité se poursuive vertueusement, notre professionnalisme doit être remis en question par un véritable système d'échange. Le vrai professionnel du conseil, c'est non seulement celui qui sait et celui qui fait comprendre le pourquoi d'une décision — qui sait la rendre intelligible et acceptable par ceux qui l'appliqueront — c'est encore et surtout celui qui saura former. Car le métier impose de savoir former pour survivre.

FRANÇOIS LAMARRE

Nos excuses à Jean-Luc Placet gratifié de l'étiquette impropre de « conseiller en communication » et qui l'a finalement endossée et si bien assumée tant il est vrai que l'impact du conseil, de quelque nature qu'il soit, est affaire de communication. Nous continuons ce tour de table délibérément hétéroclite de différentes pratiques ou approches de l'activité de conseil avec une intervention de terrain, émanant d'un élu, en la personne de Jean Chatelut, maire de Saint-Benoît-du-Sault (Indre). Depuis quatre ou cinq mandats, Jean Chatelut a acquis la réputation d'un « ami de l'architecture » à travers de modestes réalisations toujours pertinentes, à l'échelle d'une commune considérée comme l'un des plus beaux villages de France. Depuis longtemps déjà, Monsieur le Maire s'est ouvert à une approche raisonnée du paysage. De l'élu, nous escomptons l'expression d'une attente ou d'un besoin mais également sa réaction aux propos ou témoignages des intervenants qui l'ont précédé.

JEAN CHATELUT**Maire de Saint-Benoît-du-Sault (Indre)**

J'ai beaucoup retenu des précédentes interventions, notamment la volonté de Madame Masboungi d'introduire la modernité dans les paysages et les différents contextes urbains, de Monsieur Arvois qu'un bon conseil se pratique dans la tension ou le conflit — c'est ainsi que nous l'avons toujours pratiqué avec les architectes placés à nos cotés — et de Monsieur Placet que la technicité compte moins que la connaissance des acteurs et que la pédagogie. Appartenant au milieu médical, je n'ai pas toujours compris ou saisi le sens des mots employés par notre ami philosophe mais je recourais au Petit Robert dont Monsieur Renaudie fait grand usage.

Du conseil en général, je suis bien incapable de parler tant il me semble que le conseil dépend de la nature même du problème, du niveau de connaissance des interlocuteurs et d'enjeux toujours locaux ou spécifiques. Je me limiterai donc ici à rapporter quelques réflexions en tant que maire d'une commune de 880 habitants qui dispose d'un patrimoine ancien et d'un site de grande qualité, et qui a travaillé avec de nombreux architectes et paysagistes dont certains sont dans cette salle.

La première idée — laquelle est très commune — c'est que de très bons règlements n'empêchent pas de faire la plus mauvaise architecture. D'où la nécessité du conseil. Dans le cas le plus ordinaire, la demande de permis de construire est examinée par un technicien qui s'attache à un certain nombre de préconisations qu'il ne relie pas entre elles. En général, il ne connaît pas le contexte et il ne suivra pas la réalisation. La catastrophe qui en résulte est connue, comme en témoignent nos entrées de ville. Partant de cette constatation, notre commune s'est attachée depuis plus de quinze ans les services d'un architecte conseil qui intervient régulièrement, notamment auprès des particuliers au moment de leur première intention de construire pour corriger le tir et pour les conseiller. La mairie, pour sa part, le consulte tout aussi régulièrement, même pour des aménagements très mineurs, persuadée que Dieu est dans les détails. Notre premier architecte conseil était issu de l'Ecole de Chaillot ; le second est un ancien directeur de CAUE. Le profil d'un bon conseil en architecture suppose d'avoir une — très — bonne connaissance des ambitions économiques, culturelles et sociales de la commune, une bonne connaissance aussi de ses limites en termes de moyens et en particulier du niveau de savoir-faire des entreprises locales. Nous attendons surtout de lui qu'il ait une culture large et approfondie afin de

nous préserver des modes et des contagions douteuses. Il intervient dans notre commune au moins une demi-journée par mois, sinon une entière... Si la mesure était généralisée dans notre département de plus de 400 000 habitants, elle représenterait plus de 250 journées de conseil, soit 125 fois plus que ce qui se fait actuellement... Ou plus précisément, trois ou quatre architectes à plein temps, ce qui ne me semble pas du tout déraisonnable.

Alors que faire avec les moyens actuels de l'Équipement qui sont dans les départements à hauteur d'un architecte deux jours par mois ? Quand on ne peut faire soi-même, la solution est de faire faire par les autres. Je me permettrais ici un parallèle entre médecine et architecture : schématiquement, on peut constater que la durée de vie et sa qualité ont considérablement augmenté alors que la qualité architecturale est loin d'en avoir fait autant. Cela tient au fait que les médecins ont su faire partager leur savoir à toute la société tandis que les architectes n'ont pas été tentés de le faire. Tous les journaux parlent quotidiennement de médecine et plus rarement d'architecture... Ce vide est comblé au mieux par l'ignorance et le plus souvent par des considérations inspirées par la recherche du plus grand profit.

Pour revenir aux architectes conseils de l'Équipement et aux deux jours qu'ils passent chaque mois dans leur département, je suggérerais quelques pistes. Pour commencer, ils pourraient utilement inviter tous les élus à une rencontre. Ils apprendraient d'eux leurs projets et, peut-être, quelques traits de la culture régionale. À cette occasion, ils leur démontreraient la cohérence d'une politique d'architecture au niveau d'une ville ou d'un territoire, ils proposeraient des objectifs et des méthodes, ils informeraient des grandes tendances et débats de l'architecture contemporaine. Successivement, ils pourraient réunir tous les acteurs : architectes libéraux, entreprises — surtout les plus petites — et les personnels de l'Équipement afin qu'ils comprennent les fondements des règles qu'ils ont pour charge de faire respecter. Puis, les journalistes locaux, les enseignants... Rapidement à ce rythme, l'architecture serait vue, débattue, appréciée... La société y gagnerait de redécouvrir et pratiquer celui des Beaux-Arts qui lui est le plus utile et partagé par tous.

On ne peut évidemment passer brutalement d'un système à un autre. Mais à terme, les règlements n'apparaîtraient plus comme des obstacles à contourner mais comme des moyens pour assurer la bonne santé de l'espace où nous vivons quotidiennement.

Je voudrais terminer par une autre comparaison, cette fois avec le paysage, domaine où les contraintes économiques sont encore plus grandes qu'en architecture. Toute la

société, pourtant, s'apprête à en débattre. Les élus commandent des études paysagères de leur territoire ; ils établissent des chartes... Les étudiants des écoles de paysage vont sur le terrain. Les contrats territoriaux d'exploitation proposés aux agriculteurs ont un volet paysager... Enfin, les journaux reflètent cette nouvelle préoccupation... À Saint-Benoît, nous sommes en train de créer un centre d'art et du paysage. Il y a six jours, nous avons réuni en colloque 220 personnes — élus, techniciens, agriculteurs — pour débattre de la politique paysagère des territoires. Pour l'an prochain, nous préparons un autre colloque sur les entrées de villages presque aussi maltraitées que les celles des villes. Il me semble, pour terminer, qu'il pourrait y avoir la même demande pour l'architecture. Et ce devrait être la mission des architectes conseils de l'Équipement de la susciter et de l'accompagner.

Débats

ARIELLA MASBOUNGI

AUE, en charge des ateliers « projets urbains » à la DGUHC

Juste un mot au préalable pour réagir à l'intervention assez provocante de Monsieur Placet. Avec Serge Renaudie, on se disait que le conseil n'est pas la consultance. Dans le cas présent qui nous réunit ici, le conseil est offert aux DDE par l'État. La consultance est une démarche différente. Mais je n'épiloguerai pas là-dessus. Mon propos porte davantage sur l'articulation entre conseil et engagement de décision. Il nous a été brossé un tableau relativement terrifiant, avec toujours plus de conseils tous azimuts. De fait, nous constatons qu'il y a de plus en plus de conseillers et de moins en moins de décideurs. Pourtant, le conseil n'est utile que s'il s'adresse à un décideur : à quelqu'un qui est prêt à s'engager. En charge d'une équipe de projet urbain, j'ai pu observer sur Marseille combien la multiplication des conseils et des intelligences sur un site peut amener à une paralysie totale. Cela est assez inquiétant. Il n'y a pas de réponse parfaite ; l'élu doit l'admettre. L'important est d'engager l'action quitte à accepter de se tromper... un petit peu. L'expérience de Bilbao le démontre : il fallait aller très vite pour gagner une crédibilité ; le patron de l'établissement public reconnaît volontiers s'être un peu trompé. Une fois sa crédibilité assise, il lui a été possible de prendre le temps de la discussion et du débat.

ANDRÉ DUFETEL**Ancien architecte conseil****membre de la V^e section du Conseil général des Ponts et Chaussées**

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt Monsieur Chatelut et son parallèle entre médecine et architecture m'a évoqué une phrase d'Oscar Wilde qui disait : « la supériorité des médecins sur les architectes, c'est que les premiers enterrent leurs erreurs ». Mon deuxième commentaire portera sur l'efficacité de l'architecte conseil. J'ai toujours été gêné, dans le passé, par la règle des deux jours fixes de présence mensuelle. C'était tout à fait valable quand le rôle de l'architecte conseil était d'examiner les permis de construire accumulés en quinze jours mais, compte tenu de la multiplicité et de la diversité de ses interventions ultérieures, la formule apparaît très rigide au regard de l'éloignement. Il se passe tellement de choses en quinze jours ou en un mois dans un département... Des affectations de proximité pourraient y remédier. Je me permets de remettre la question sur le tapis car je pense que cette présence accrue et cette proximité iraient dans le sens d'un meilleur suivi.

GEORGES WURSTEISEN**Architecte conseil du département de l'Aveyron**

J'ai noté avec satisfaction l'intérêt que Monsieur Chatelut porte à la question du paysage et veut souligner l'importance de ce thème qui ressort clairement de la synthèse annuelle de nos rapports d'activité : une prise en compte désormais générale, manifeste dans tous les départements.

Bertrand Mathieu**Architecte conseil auprès de la direction de l'Architecture et du Patrimoine****Ministère de la Culture**

Pour revenir au thème, il me semble que le retour du politique annoncé par Alain Arvois justifie le renforcement du conseil. Il faut faire la connexion entre le conseil, libre, indépendant, à distance, etc., et le retour du décisionnaire : celui qui se mouille vraiment et qui porte le projet. L'un ne va pas sans l'autre.

J E A N - L U C P L A C E T**Cabinet conseil IDRH**

Il va falloir que nous apprenions à vivre dans une société qui comptera beaucoup plus de conseillers que de décideurs, tout simplement parce que les activités de l'entreprise — mon secteur — ou dans la ville — le vôtre — nécessitent une masse de savoir et de savoir-faire croissante, et qu'elles représentent une accumulation d'enjeux de toutes natures. Cette abondance et cette accumulation font que les conseils vont se multiplier à l'avenir pour tous les décideurs. Plus que jamais dans cette multiplication, notre rôle est de faire accoucher un maire ou un chef d'entreprise d'une décision en temps et en heure, et selon la meilleure qualification. Soyez persuadés que nous allons être, dans tous les domaines d'activités, de plus en plus entourés de conseils. Nous-mêmes, consultants, pouvons prendre ou avoir des conseils... Il faut bien se rendre compte de cette évolution.

A L A I N A R V O I S**Philosophe, membre associé du Collège international de philosophie,
professeur des écoles d'architecture**

Avec ce retour du politique, apparaît tout un domaine de l'évaluation des politiques publiques qui vous concerne. L'évaluation est comprise dans la mission de conseil qui est la vôtre, telle qu'elle est définie et telle que vous la vivez, y compris dans sa perspective historique. La modernisation de l'État et des pratiques administratives aussi la réclame et l'exige. Vous y avez toute votre place, surtout si l'on considère les questions extraordinairement multiples et complexes soulevées par la production du cadre bâti, pour en rester à ce terme générique.

B É A T R I C E D O L L É**Architecte conseil du département du Bas-Rhin**

Il est bon à ce point du débat de rappeler la spécificité de l'architecte conseil : il est d'abord architecte et non pas un professionnel du conseil. Comme architecte, il est aussi un professionnel de la décision car le métier d'architecte, lourd de responsabilités, est un métier où l'on prend des décisions graves qui engagent, y compris le politique et la puissance publique. Il y a une grande différence entre l'architecte, maître d'œuvre, et les autres professionnels du conseil ou de l'urbanisme. Le propre d'un architecte, c'est d'intégrer dans sa dimen-

sion et sa pratique de conseil le poids et la culture du passage à l'acte et de la réalisation. Cela fait de nous des professionnels de la décision tout autant que du conseil.

JEAN-LUC PLACET

Tout à fait d'accord.

SERGE RENAUDIE

L*a dilution des responsabilités à travers un fonctionnement trop hiérarchisé et administratif, qu'il soit public ou privé, est une réalité fréquente. Et si nous pouvons avoir une efficacité, c'est que dans notre profession, hors le conseil, nous sommes quotidiennement amenés à prendre des décisions et des responsabilités. Il ne s'agit pas tant d'apprendre aux autres à régler les problèmes qu'à les amener à les régler eux-mêmes. Je ne crains rien autant que le conseil écran derrière lequel s'abrite le décideur. Et s'il y a de moins en moins de décideurs, la situation deviendra intenable et se retournera un jour ou l'autre. Nous devons travailler aujourd'hui dans le négatif de la décision — précisément là où elle ne se prend pas — pour le jour où elle se prendra.*

Deuxième table ronde

Conditions de réussite des missions : recentrage sur les attentes du ministère de l'Équipement et la mission d'architecte conseil développée en son sein depuis cinquante ans.

PARTICIPANTS :

Jean-François Cabioch, directeur départemental de l'Équipement de la Savoie

Olivier Frérot, directeur départemental de l'Équipement du Territoire de Belfort

Yves Malfilatre, directeur départemental adjoint de l'Équipement du Val-de-Marne

Alain Marinos, ABF, directeur du SDA de Loire-Atlantique

Philippe Le Coy, architecte, directeur du CAUE de l'Essonne

Pascal Aubry, paysagiste conseil de l'Équipement

Claude Allet, chef du service de la Qualité et des Professions à la DGUHC

FRANÇOIS LAMARRE

Animateur

La deuxième table ronde consacrée aux conditions de réussite des missions va nous permettre de recentrer le problème du conseil, sa définition et ses pratiques, sur la grande maison de l'Équipement. Pour être un observateur attentif et constant de votre collectif — de votre « Corps » — j'ai toujours été frappé par le double rôle qui est le vôtre et par l'ambiguïté qui pouvait subsister entre celui de missionnaire détaché par l'administration auprès des collectivités locales et celui qui a valeur d'audit, de retour sur les fonctionnements mêmes de la maison Équipement. Deux attitudes et deux regards portés à la fois sur l'extérieur, le territoire, les acteurs, et sur l'intérieur des services. Cette dualité fait la richesse et l'intérêt de l'architecte conseil qui exerce historiquement et par définition une mission ouverte et changeante que l'on ne saurait ni totalement canaliser, ni figer.

La parole revient maintenant à trois directeurs départementaux de l'Équipement pour qu'ils expriment leurs attentes en direction des architectes conseils. Tous trois ont participé dans l'année à un groupe de travail sur le sujet. On pourrait donc les croire a priori acquis à

la cause des architectes conseils, du moins convaincus de l'intérêt de leur mission pour l'Équipement... Leur présence à la tribune, de même que la participation d'une trentaine de DDE à cette journée, est un signe d'encouragement pour les architectes conseils et les préoccupations essentielles de qualité et d'urbanité qu'ils défendent dans leur mission.

J E A N - F R A N Ç O I S C A B I O C H

Directeur départemental de l'Équipement de Savoie

Je vais probablement dénoter de la précédente table ronde en vous proposant, avec beaucoup d'humilité, un propos très terre à terre. C'est l'expérience de trois DDE successives que je vais essayer d'évoquer avec vous. Dans l'action au quotidien d'une DDE, pourquoi sollicitons-nous le conseil d'un architecte ou d'un paysagiste ? La réponse est moins sémantique que tous les développements précédents l'ont laissée entendre : nous vous sollicitons parce que nous avons besoin de vous ! Non pas pour asseoir notre rôle de maître d'œuvre à côté de celui de maître d'ouvrage — cela nous savons faire — mais pour répondre à notre préoccupation de la qualité des ouvrages tant il est vrai que cette qualité laisse à désirer, dans le passé comme dans le présent de ce ministère. Donc, nous avons d'abord envie de faire des ouvrages de meilleure qualité. Mais nous ne sommes pas seuls ! Et nous sommes de moins en moins décideurs. Pour ceux d'entre vous qui sont inquiets, rassurez-vous : les lois de décentralisation ont créé ou renforcé 36 000 décideurs, les maires et à côté d'eux les conseillers généraux et régionaux... Ils sont nombreux dans le domaine d'intervention de l'Équipement et, de plus en plus, ils entendent exercer ce pouvoir de décision. À côté d'eux, au risque de vous surprendre, nous ne sommes, nous aussi, que des conseils : des conseils techniques. Ce que nous attendons de vous, conseillers architectes ou paysagistes, c'est de nous aider à bien conseiller.

Alors, comment arriver ensemble à bien conseiller ? Tout le problème est là ! Nous ne disposons que de quelques pistes que je me suis essayé à explorer avec un bonheur tout relatif. À la base des rapports souhaités avec l'architecte conseil et, mutatis mutandis, avec le paysagiste conseil, il y a la tolérance et la confiance. En gros, le « zéro mépris » et l'écoute mutuelle, chacun ayant le souci de savoir ce que l'autre peut lui apporter dans l'intérêt même de l'action et des ouvrages à produire.

Ceci étant, vous n'êtes que deux jours par mois à nos côtés et c'est trop court — Monsieur le maire l'a bien noté — au regard de l'étendue des missions et des domaines

pour lesquels nous aurions besoin ou envie de vous associer. Je m'étais risqué avec le groupe de travail à lister tous ces domaines mais on voit bien que cela correspond à du plein temps pour plusieurs architectes. Or, nous n'en avons qu'un par département, et ce deux jours par mois.

Permettez-moi une formule osée : de vous, nous attendons que vous nous appreniez à pêcher. Ou plutôt à identifier les zones de pêche. Vous êtes en présence de personnels dont nous n'avons aucune fausse humilité à dire qu'ils n'ont pas tous — et ils sont peu nombreux — la sensibilité des disciplines que vous représentez et exercez. Nous souhaitons donc qu'ils soient simplement éclairés sur les endroits et les moments où ils peuvent commettre des erreurs regrettables. Pour y parvenir, ils ont besoin de conseil. Mais il vous faut admettre que chez nous, nous-mêmes ne décidons pas ou rarement ! Nous décidons sur les ouvrages de l'État — encore faut-il avoir l'accord du préfet — et nous ne faisons que proposer pour les ouvrages des collectivités locales. Les élus décident. De plus en plus ! Qu'ils soient épaulés ou contestés par les associations. Puisque ce sont eux qui décident désormais, nous devons apprendre à travailler en confiance, en acceptant que l'avis émis ne soit pas nécessairement suivi par le client, ou par le partenaire ou le bénéficiaire, puisque le mot a longtemps fait bondir au sein même du ministère.

Il faut admettre tous ensemble que le produit que nous proposons au commanditaire doit offrir des choix, doit se faire au terme d'une longue concertation au cours de laquelle nos positions seront forcément remises en cause sinon invalidées. Au bout du compte, ce que nous recherchons auprès d'eux, ce n'est pas l'ouvrage juste — existe-t-il seulement ? — mais une solution de compromis mise au point avec tous les « sapiteurs » : le meilleur compromis possible. Pour y arriver, il faut que la légitimité de la DDE soit la mieux assise possible et que l'architecte conseil trouve sa place en son sein. Vous concernant, j'estime que vous devez vous infiltrer dans la DDE. L'expression m'est propre et pas forcément partagée mais il faut bien comprendre que nous n'avons pas, nous, le moyen de vous imposer auprès des personnels. Toutes les directives, toutes les notes de service, toutes les injonctions ne pourront résoudre le problème... Ils ne viendront pas vous voir, ou tellement tard qu'il ne sera plus possible de « retoquer » le projet qu'ils auront fait. Sauf à créer un conflit ouvert au sein de la DDE... et avec le client final qui aura longtemps débattu avec eux du projet.

OLIVIER FRÉROT

Directeur départemental de l'Équipement du Territoire de Belfort

Rectifions d'abord qu'on ne réfléchit pas seulement quand on vient à Paris dans des groupes de travail mais sur le terrain tous les jours... La réussite d'une mission nécessite de part et d'autre un engagement. Côté DDE, l'implication du directeur me semble majeure dans l'affaire. Nos DDE, dans leur fonctionnement, dépendent probablement trop de la personnalité des directeurs eux-mêmes mais c'est comme ça ! Quand le directeur est un peu mou sur la question de l'architecture, il ne faut donc pas s'étonner d'avoir un peu plus de mal sur ces dossiers. Il me semble indispensable, pour que ça avance, que le DDE soit un aficionado de l'architecture. J'étais présent la semaine dernière, aux Rendez-vous de l'architecture, à La Villette, pour témoigner avec Marc Mimram d'un travail conjoint sur un morceau de route. J'y étais le seul DDE et il y avait très peu de monde de l'Équipement et des administrations centrales. Cela montre qu'il y a du chemin à faire pour que l'architecture soit identifiée comme importante pour nous. J'essaie qu'elle soit quelque chose d'important pour moi ; j'essaie d'apprendre et il y a manifestement beaucoup à faire du côté des DDE. À l'évidence, quelque chose ne va pas bien dans la relation entre les ingénieurs et l'architecture. Vous, architectes conseils, êtes des ponts entre ces deux mondes et ces ponts manquent. Il n'y a pas assez de bi-culturel parmi nous. Pour le côtoyer, vous connaissez un peu le monde de l'ingénieur : vous avez un travail difficile mais indispensable à faire. Et j'en appelle également à mes collègues ingénieurs ou directeurs pour être à l'écoute de vos préoccupations.

Maintenant, que se passe-t-il localement ? L'engagement du directeur, c'est d'abord sa présence à un certain nombre de réunions régulières où sont débattues ces questions, auprès de groupes de travail structurés auxquels participent l'architecte conseil, le paysagiste conseil, l'ABF... et chez nous, la direction régionale de l'Environnement (DIREN) et bientôt l'Agriculture, à un rythme mensuel. Ce n'est pas le cas dans toutes les DDE. Il appartient au directeur d'avoir la volonté d'être présent dans les débats sur les projets grands ou petits et les enjeux d'aménagement. Comme disait un intervenant précédent : Dieu est dans les détails. Il n'y a pas de petits et de grands projets, vous le savez mieux que nous. Tous sont importants, surtout quand on y fait de la pédagogie avec les collègues de la DDE qui les présentent. La présence du directeur est donc extrêmement significative.

La formation interne est un autre sujet sérieux auquel on travaille : la montée en compétence de nos collaborateurs est faible, souvent trop faible, il est vrai, notamment celle des instructeurs du permis de construire mais pas seulement. Il faut que nos conseils, l'architecte, le paysagiste, l'ABF — je les mets toujours ensemble — passent aussi du temps à former, en marge des systèmes de formation mis en place.

Je vais terminer sur un plaidoyer pour l'Internet, ce qui va vous paraître un peu décalé. J'en fais une expérience intéressante en ce moment avec notre morceau de route en projet, la RN 19. Ouvert l'été dernier, ce site internet porte sur la route et le territoire qui est autour. Et sur ce site, il y a un forum de discussion concernant vos métiers. Mais personne ne cause... Vous êtes absents de ce débat là et c'est grave. Pour nous ingénieurs et pour vous architectes. Pour revenir au propos d'Alain Arvois, la société est exigeante par rapport à ce que l'on construit et le sera de plus en plus. Et les outils de l'Internet lui donneront un pouvoir bien supérieur. Il faut être présent dans ce débat-là. C'est l'évaluation des politiques publiques qui se joue derrière. Je souhaite que ces débats se tiennent, encore faudrait-il que les professionnels viennent parler. À ma connaissance, les paysagistes conseils ont ouvert un site et pas vous. Je vous invite à le faire. J'ai été très intéressé par l'intervention de Jean-Luc Placet tout à l'heure : nous sommes tous aujourd'hui dans des métiers de communication. C'est un fait majeur ! Notre expertise, effectivement, est seconde aujourd'hui. Et je reviens sur l'Internet, cet espace où la communication se crée, avec ou sans nous, d'une façon nouvelle. Il faut y aller et en être !

Enfin, et en accord avec Jean Chatelut, vous n'avez pas investi sur la pédagogie depuis des décennies. C'est un vrai problème. Aujourd'hui, on a du mal à convaincre le citoyen parce qu'il n'a pas de culture architecturale. La pédagogie m'apparaît comme une préoccupation indispensable à mettre en première ligne, aussi bien pour les DDE que pour les architectes conseils et la profession d'architecte.

YVES MALFILATRE

Directeur départemental adjoint de l'Équipement du Val-de-Marne

Je vais essayer de ne pas faire trop de redites après mes deux collègues directeurs. Etant en place dans un département de première couronne parisienne, très urbain dans ces espaces, j'attends de l'architecte conseil une capacité d'expertise sur les enjeux

essentiels propres à ce milieu urbain. Je pense notamment à tout ce qui tourne autour de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Sur ces dossiers nouveaux, nous avons vraiment besoin de votre aide pour la constitution du point de vue de l'État. Nous requérons également votre aide pour la requalification des infrastructures existantes puisqu'il n'y en a plus de nouvelles. Je pense à tous ces grands axes dont la requalification urbaine s'impose. Troisième thème important dans mon département : les projets de transports en commun, projets locaux dans lesquels la DDE est de plus en plus impliquée. Car si votre expertise s'exerce auprès de l'État, il s'agit désormais d'un « État localisé » qui revêt plusieurs postures et qui intervient d'abord comme « État régulateur ». Après Sartre, Habermas, Wilde précédemment invoqués, je citerais pour ma part Cocteau qui disait : « puisque le monde m'échappe, feignons de l'organiser ». C'est un peu la situation rencontrée en zone très urbaine avec une multiplicité d'intervenants, contexte dans lequel nous avons besoin de votre assistance. Autre posture de l'État, celle de « l'État maître d'ouvrage » rencontrée sur les infrastructures, notamment pour cette requalification urbaine d'axes routiers qui appelle des modes d'intervention assez nouveaux, avec des pratiques de type « marché de définition » que l'on cherche à mettre en place et dans lesquelles nous avons assez peu d'expérience. Et bien sûr, l'assistance vis-à-vis de « l'État maître d'œuvre », posture souvent la plus compliquée à tenir.

Donc on attend de vous une aide vis-à-vis de nos partenaires extérieurs, élus, aménageurs, promoteurs, etc. Car il y a besoin d'une certaine concordance de vue pour que l'action soit efficace. Serge Renaudie tout à l'heure faisait l'éloge du désaccord dans l'action pédagogique de conseil. Or, je pense que ce désaccord ne doit pas être très grand, ne serait-ce que pour garder un impact auprès de nos partenaires.

Votre regard sur nos pratiques nous intéresse également beaucoup. Vous mettez souvent le doigt sur des fonctionnements internes ou des façons de faire problématiques. Je crois que c'est complètement nécessaire si l'on veut progresser ensemble, même si cela ne fait pas toujours plaisir...

Toutes ces missions nécessitent de votre part une grande qualité pédagogique — et je rejoins Frérot sur ce point — pour intervenir auprès de nos personnels comme auprès de l'extérieur. Il y a aussi nécessité à travailler de manière étroite avec d'autres types de conseils. Pour ma part, j'exprime plutôt une demande de conseil pluriel qu'une demande adressée en direct au seul architecte conseil. Ayant pu obtenir un paysagiste conseil dans

ma DDE, nous nous sommes mis d'accord au départ sur une coordination minimale avec recouvrement d'une journée entre les deux conseils. Pour finir, dix-huit mois plus tard, les deux journées de conseil sont en phase et 90 % des dossiers sont examinés en commun par le paysagiste et l'architecte. Cette pratique commune et concertée m'apparaît comme extrêmement positive et je voulais insister sur ce point.

FRANÇOIS LAMARRE

Après l'expression d'une demande de conseil et d'une attente émanant de la maison Équipement en la personne de ses directeurs départementaux, il convient de donner la parole à d'autres conseils attirés qui gravitent autour du ministère de l'Équipement — ou bien qui sont rattachés à d'autres instances — dont les avis contribuent à forger le point de vue de l'État. Chacun va parler de son domaine de compétence, mais aussi de sa façon d'aller voir au-delà — voire des zones de recouvrement avec les autres conseils — et de l'indispensable concordance des propos ou harmonisation des points de vue même si cette harmonie n'est pas toujours souhaitée pour la richesse des débats contradictoires... Commençons par le plus ancien en fonction, à savoir l'architecte des Bâtiments de France.

ALAIN MARINOS

Architecte des Bâtiments de France

Chef du service départemental d'Architecture de Loire-Atlantique

Je suis très heureux de représenter aujourd'hui les architectes des Bâtiments de France, tout d'abord pour avoir beaucoup travaillé avec un certain nombre d'entre vous. Heureux et ému quand je pense aux moments passés avec Benoît Jullien, Jean-François Galmiche, Jean-Paul Porchon et aujourd'hui Patrick Yousri en Loire-Atlantique. À chaque fois, le SDA et l'ABF, nous avons essayé d'être le plus possible..., comment dire..., en amitié. Avec pour lien évident d'être architecte. Comme cela a déjà été dit, un architecte conseil est avant tout un architecte et de par son métier, c'est un professionnel de la décision. Cette identité commune est importante. Elle nous permet de définir notre rôle respectif dans un partenariat. Le métier d'architecte a considérablement évolué : il n'est plus de refaire le monde mais de conduire la transformation du cadre bâti. C'est un rôle fondamental et difficile, surtout depuis la perte des repères habituels. Lorsque l'on conduit,

c'est un peu comme en voiture : il y a la place du frein et celle de l'accélérateur. Les architectes conseils ont été créés en 1950 et les ABF en 1946. C'est très proche et pour cause : les uns étaient l'accélérateur, les autres le frein. C'était alors très simple : il suffisait de distinguer « espaces créés » et « espaces protégés ». Aujourd'hui, c'est beaucoup plus compliqué que cela, avec la création dans les espaces protégés et le patrimoine dans les espaces à créer. Donc, le Mur de Berlin est tombé ! On l'a vu avec la création de la direction de l'Architecture et du Patrimoine. D'une certaine manière, on travaille tous ensemble sur un espace dont les repères ont disparu.

La surabondance des conseils a déjà été beaucoup évoquée. Je crois qu'il ne faut pas en avoir peur. Derrière le flottement apparent, il y a un besoin social qui exige du temps. Un temps qu'il faut nécessairement passer et dont il faut profiter pour s'organiser. Nous, les ABF, sommes devenus dans ce temps des machines à produire des avis. Vous savez que certains SDA ont une charge de travail en croissance de 20 à 30 % tous les deux ans. C'est considérable et il y a nécessité de se répartir les rôles et de travailler ensemble. Je milite pour que les grosses communes engagent des architectes conseils et si ces communes ou groupements de communes le font, il va falloir coordonner tous ces conseils. Sur ce point aussi, l'architecte conseil de la DDE aura un rôle important à jouer : on ne peut pas se permettre d'avoir 36 000 communes et autant de conseils tirant en tous sens. Tout cela se construit actuellement, de façon un peu empirique certes, mais il faut organiser les choses malgré des séparations entre ministères, entre champs d'application et domaines de compétences qui ne sont pas toujours faciles à vivre. Derrière cette organisation qui se cherche, il y a un fait social, une demande sociale très forte à laquelle nous devons répondre. Je voudrais terminer par le distinguo fait entre conseil subi et conseil souhaité, et par une expérience vécue il y a trois jours avec un commerçant de Nantes désireux d'installer une grande enseigne. Personne cultivée, ce commerçant aimait beaucoup l'architecture et prenait plaisir, comme tout le monde, à se promener à travers la France et, pour finir, il m'a avoué qu'il avait lui-même été choqué récemment à Sarlat par les enseignes qui défiguraient la ville. Certains viennent ainsi nous trouver comme pour se défendre contre eux-mêmes... Comme toujours, il y a d'un côté l'intérêt individuel, de l'autre l'intérêt collectif et dans nos conseils, nous devons défendre le second, cet intérêt collectif qui est à la base de la pertinence de nos avis.

PHILIPPE LE COY

Directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne

A lors, évidemment, je vais rebondir sur la pédagogie sans tout reprendre à zéro devant cette assemblée éminemment au courant de la loi sur l'Architecture et des missions qui incombent aux CAUE. Vous savez que le mouvement CAUE est traversé de tendances diverses et connaît des pratiques multiples, même s'il y a une ligne CAUE, une fédération nationale et des unions régionales. Je parlerais donc de l'expérience du CAUE 91 et tenterais d'en tirer quelques enseignements généraux. Commençons par le « conseil souhaité », lequel est l'objet même de la mission du CAUE. Comme vous le savez, nous n'avons pas à nous inscrire dans une démarche imposée, de caractère administratif. Jeune architecte, j'ai vécu cette situation au cours d'une mission sur les lotissements que m'avait confiée Claude Brévan dans ce département. Je me suis très vite rendu compte alors des limites de ce genre de conseil, dans la mesure notamment où l'on arrivait en fin de projet, quand tout était bouclé. C'était un travail terriblement éprouvant et la pédagogie était, il faut bien le dire, une « pédagogie du bâton ». Cela donnait parfois des résultats, avec des projets bénéfiquement modifiés, mais à quel prix ! Je m'en suis souvenu quand j'ai été invité à monter le CAUE de l'Essonne. Je me suis attaché, bien sûr, à respecter l'esprit de la loi mais aussi à mettre en place cette démarche pédagogique de l'amont, laquelle procède d'un travail dans le temps. À mon tour de citer Cocteau, en substance, « le temps ne respecte pas ce qui a été fait sans lui ». Le temps est très important dans toute démarche de projet. Il y a le temps de la réflexion, du mûrissement, que le CAUE doit accompagner. Le temps est aussi à l'origine de la demande des élus du département qui maintenant nous connaissent depuis vingt ans. Les équipes des CAUE sont généralement des équipes stables qui ont parfois l'âge du CAUE lui-même. Cela peut présenter des défauts mais offre aussi des avantages et garantit des qualités : une connaissance du terrain et de la mémoire du département. Mémoire qui permet d'inscrire le projet dans ce temps indispensable et d'éviter de grossières erreurs. Les élus changent mais nous, nous sommes toujours là, prêts à retranscrire cette mémoire du développement local qui nous amène à resituer toute demande dans une histoire et à comprendre l'origine même d'une programmation, à évaluer la pertinence. En place depuis longtemps, nous avons aussi la capacité et la légitimité de dire au maire qu'il part dans une fausse direction. Il est vrai que nous ne conseillons que des élus qui ont une attitude de réflexion. La demande librement consentie reste le

principe même de notre fonctionnement. Un élu qui a une attitude autoritaire et une vision arrêtée sur un aménagement de sa commune ne fait pas appel au CAUE car il sait très bien que nous n'irons pas forcément dans son sens et que le projet risque d'être remis sur la table. Dans la démarche pédagogique que nous avons, nous faisons appel aux dessins, aux croquis, pour des scénarios contrastés avec la possibilité de visualiser les projets envisagés au moyen du matériel informatique. Et aussi d'envisager certains développements que nous jugeons très importants sur Internet. Il est également pédagogique de travailler sur des analogues : des références comparables et existantes afin de mieux cerner les volontés communales. Ce travail passe aussi par des visites critiques et des visites sur le terrain d'étudiants en architecture. Chez nous, le personnel du CAUE est en totalité à temps partiel : architectes, paysagistes et sociologues de notre équipe ont une activité autre, pour certains une pratique libérale, pour d'autres l'enseignement, ce qui leur permet d'avoir cette approche pédagogique indispensable.

Il me paraît également important de parler du fonctionnement des services, lesquels sont excessivement atomisés, du moins dans notre département. Le CAUE se tient dans son « repère » de la Ferme du Bois briard, à Evry. La DDE est dans la cité administrative... Nous avons la chance d'avoir pour voisin le SDAP, ce qui nous permet une connivence de voisinage. La proximité est une bonne chose, ne serait-ce que relationnellement : cela permet de se parler en temps réel et brièvement. Je crois beaucoup à ces synergies de proximité. Nous avons le projet d'une Maison de l'habitat pour offrir une réponse groupée auprès du public et il y aurait une structure équivalente à trouver auprès des collectivités locales. Si la bonne relation avec l'architecte conseil, pour nous CAUE, va de soi, il n'en demeure pas moins vrai que ce fameux temps de deux jours par mois semble problématique et difficile à vivre, notamment dans la relation à établir avec les autres organismes départementaux. Pour y remédier dans notre département la DDE a mis en place une procédure intéressante sous la forme d'un atelier d'architecture qui réunit l'ABF, l'architecte et le paysagiste conseil, et le CAUE. Bien sûr, cela soulève toujours un certain nombre de difficultés d'ordre administratif, de disponibilité des uns et des autres, mais c'est une structure à mettre en place et à développer pour que les gens simplement se rencontrent. Dans notre département, il y a encore d'autres structures pour jouer ce rôle, ateliers publics ou permanences en mairie.

Autre expérience à mentionner, conduite avec la DDE et l'architecte conseil pendant deux ans : la formation des agents instructeurs de l'Équipement. Tout un travail pédago-

gique qui fait que les problèmes peuvent être saisis en amont car, une fois formé, l'agent instructeur peut alerter sur les différentes questions soulevées.

PASCAL AUBRY

Paysagiste conseil

Je dois d'abord vous remercier au nom de mes collègues paysagistes conseils de nous avoir invités à participer à ces débats, avec des communications fort intéressantes. C'est bien la nouveauté dans le dispositif administratif qui crée la difficulté de la mission du paysagiste conseil. Nouveauté même du concept de « paysage » qui naît pour la peinture à la Renaissance et de la notion de « paysagisme » qui date, lui, de 1777, au moment où le Marquis de Girardin écrit son ouvrage « De la composition des paysages » en marquant une fois pour toutes la rupture avec l'art des jardins. L'art des paysages englobe, bien évidemment, la modification de l'espace qui est créé — celui que fabrique le Marquis — mais aussi toute la vie qui s'organise sur cet espace concret. Le Marquis de Girardin montre comment il est à la fois organisateur de paysages, de cadre de vie, mais encore décideur et grand ordonnateur, juste après Dieu. Au-delà de ce paysagisme du XVIIIe siècle apparaît au siècle suivant la notion d'environnement. Et il a fallu attendre 1977 pour qu'un théoricien, Alain Roger, philosophe, marque la différence dans un livre intitulé « Nu et paysage » entre pays et paysage, entre nudité et nu... Faisant la relation entre ces différentes notions, il montre comment le paysagisme — plus tard décrit par le menu par d'autres théoriciens — n'est pas seulement la transformation des espaces concrets mais aussi la transformation des regards portés sur ces espaces... Monsieur Chatelut nous a montré comment des décideurs peuvent être pionniers en la matière. Il est vrai qu'actuellement, un certain nombre d'élus et de maîtres d'ouvrage s'intéressent vivement au paysage et lancent des débats sur cette notion même parce qu'ils se rendent bien compte que la relation entre paysage et environnement est le réel débat de l'aménageur et du gestionnaire de territoires. Paysagistes conseils, nous sommes au cœur de cette approche. Le paysage naît dans la fulgurance d'une émotion. Le paysage est une invention qui suppose d'abord d'être disponible, ensuite d'être réceptif, attentif à l'espace auquel vous êtes confrontés et qui vous motive. Ce paysage s'invente à partir d'une sensibilité et d'une culture, lesquelles sont a priori développées chez les architectes et non moins grandes chez les ingénieurs. Fait notable, cette invention se fait très brièvement à partir d'un territoire qui est là de toute éternité. Précisément, nous sommes là et nous

intervenons sur le territoire pour créer les conditions de cette invention : pour que les gens puissent inventer des paysages, pour favoriser cette création. Je reprendrais là une notion avancée et formulée par Bernard Lassus — que vous connaissez tous puisqu'il est conseiller auprès du directeur des Routes — et qui est celle de « substrat paysager ». C'est une façon de dire que le territoire est l'objet ou le fond à partir duquel on invente des paysages, à condition de bien s'en s'occuper, de le révéler et de lui conférer une potentialité. C'est sur ce substrat paysager qu'il nous faut, nous, intervenir. Cette mission de conseil — on s'en rend bien compte — n'est pas simple. Ce n'est pas l'affaire d'un consultant. À vrai dire, on ne nous demande pas de synthèse ; on nous demande d'être « poil à gratter » plutôt que synthétique. En clair, d'irriter certaines sensibilités de manière à les conduire à envisager le paysage, à réfléchir à des potentialités paysagères. Cette action urticante du conseil est le fond même de notre mission puisque nous ne conseillons que des conseils à la décision... Cela pose clairement la question de la décision. Nous n'intervenons que très rarement auprès du décideur, seulement auprès de conseils à la décision. Et curieusement, les vrais décideurs ne sont pas ceux auxquels on pense. J'ai été surpris, en arrivant avec la première promotion des paysagistes conseils en 1993, par le fonctionnement des DDE. Je pensais que les directeurs décidaient beaucoup plus et — ce qui est plus grave peut-être — je me suis aperçu que les subdivisionnaires étaient plus décisionnaires que les directeurs. À leur échelle, bien sûr ! Cela veut dire que la somme des petits meurtres qui sont commis tous les jours est plus grande que les grandes modifications apportées sur un territoire. Cette somme des petits meurtres est notre défi : arrêter la prolifération de ces petits meurtres entre amis (applaudissements dans la salle). Et ce n'est pas commode...

Je pense effectivement — et comme les autres intervenants avant moi — que c'est par la pédagogie que les choses peuvent passer. Progressivement, il faut instiller le paysage en tant que culture auprès de cet ensemble d'intervenants sur l'espace. Les élus sont actuellement pressés, sommés par leur électorat de s'occuper de paysage. Et de façon très floue, en mélangeant tout : le cadre de vie, l'environnement, la vache folle, les aliments trouvés dans l'assiette, l'eau distribuée au robinet, etc. Mais aussi, ce que l'on continue de percevoir depuis les fenêtres de son HLM ou depuis les belvédères de la commune. Nous sommes confrontés à une demande très mal cernée et il nous faut faire des efforts désespérés d'information pour que l'on ne confonde pas les problèmes, et notamment — je parle en mon nom — celui de notre aire de compétence puisque le département est mani-

festement le lieu où se prennent les décisions. Je vous demande alors : est-ce que le département est le territoire pertinent d'intervention pour le paysagiste ou l'architecte conseil ? Dans deux départements j'interviens comme conseil, le Loir-et-Cher, charmant petit département, et l'Ille-et-Vilaine, non moins charmant mais très gros département. En Ille-et-Vilaine, il y a quatre arrondissements dans le département ; cela équivaut à quatre DDE mais il n'y a qu'un seul paysagiste conseil. Cela veut dire que le rapport au territoire — qui est aussi le rapport de la décision au territoire — se fait avec une raréfaction des temporalités... Plus le territoire est vaste, plus il est morcelé dans ses décisions, plus les deux jours par mois de la mission sont divisés, fragmentés, au bout d'une dissolution totale. Pour finir, ces deux jours par mois ne représentent plus rien du tout ! Il va falloir repenser tout cela. La loi SRU, peut-être, va-t-elle nous permettre de repenser ce découpage. Peut-être qu'en Seine-et-Marne, ce n'est pas un mais quatre paysagistes conseils qu'il conviendrait d'avoir ! Et au moins deux en Ille-et-Vilaine ! Etc... Je sais que c'est un vieux débat. Nous l'avons entre nous, avec Daniel Kahane qui est l'architecte conseil d'Ille-et-Vilaine avec lequel je conseille de conserve. Car le travail en commun nous a semblé le plus efficace à partir du moment où l'on ne peut intervenir sur tous les petits meurtres. Et après avoir cerné les enjeux, il nous faut intervenir fortement. C'est pourquoi nous avons intérêt à travailler en tandem : l'architecture et le paysage ne peuvent être dissociés. Il nous faudra encore dans quelque temps nous adjoindre un spécialiste de l'environnement — comme cela, je ne serai plus obligé de m'en occuper — puis un sociologue pour que l'architecte, également, ne soit plus obligé de prendre en charge cet aspect-là. Petit à petit, les approches deviendraient ainsi plus fortes, plus précises, pour être réellement efficaces. Le rapport au territoire de notre mission me semble une vraie question.

CLAUDE ALLET

Chef du service de la Qualité et des Professions à la DGUHC

Je vais commencer par suivre le conseil de Pascal Aubry et me lever pour communiquer avec le fond de la salle. On a parlé pour commencer des attentes : attentes de contenus, attentes de méthodes et de modes opératoires... Ce que j'ai entendu de ces deux tables rondes m'a rassuré et éclairé. Quand j'ai commencé à regarder les conditions d'intervention des architectes et paysagistes conseils, je me suis dit que toutes les conditions étaient réunies pour que cela ne marche pas. Et nous avons appris que cela

marchait en raison même de ces difficultés. La première : une différence de culture importante. Or — on l'a dit — pour que le conseil marche, il faut qu'il y ait une reconnaissance mutuelle des compétences pour être à l'écoute, comprendre et formuler une demande. Il faut aussi de la pédagogie et cela dépasse le conseil auprès d'une personne pour toucher une multitude d'acteurs puisque les décideurs sont multiples.

Deuxièmement, une différence de point de vue. Les gens de la DDE vivent dans l'immersion : l'immersion dans l'action, dans les contraintes, dans les sollicitations locales. L'architecte et le paysagiste conseil amènent le recul nécessaire. Deux points de vue difficiles à concilier mais dont la conjugaison est pourtant nécessaire.

Troisièmement, il y a besoin d'inventer une méthode. Certes, la présence de l'architecte conseil dans l'organigramme de la DDE, c'est déjà une reconnaissance ! Mais ce n'est pas suffisant. Il faut que l'architecte conseil ou le paysagiste participe aux équipes de projet, pour être présent le plus en amont possible. Ce n'est déjà pas facile de constituer des équipes projet pour dépasser le morcellement des services, infra par ci, urba par là, etc. Plus difficile encore de lui faire rallier une équipe projet sur les deux jours par mois dont il dispose. Il faut donc inventer des méthodes de travail qui ne sont pas évidentes, à commencer par la concertation entre architecte et paysagiste, puis leur trouver des relais. Différence de culture, différence de point de vue et nécessité d'inventer une méthode.

Enfin et quatrième difficulté : le besoin de définir des priorités partagées. Que faut-il faire pour être efficace, pour éviter cet émiettement dont on a parlé ? Certains architectes conseils se plaignent régulièrement d'être mobilisés sur des sujets mineurs et de ne pas avoir accès aux grands sujets, lesquels sont domaine réservé. La récente annexe à la circulaire ne dit rien d'autre que la nécessité d'avoir une vision partagée des enjeux et des priorités à l'occasion du dialogue requis entre le directeur départemental et son conseil. Ils doivent s'engager respectivement à partir d'un diagnostic et d'un regard croisé sur un territoire et ses enjeux, en mobilisant toutes les compétences en présence, SDA, CAUE...

Toutes les conditions étaient donc réunies pour que cela ne marche pas et, finalement, c'est cela qui fait que ça marche. Bien sûr, on ne fera pas l'économie de conflits. Cette annexe à la circulaire issue d'un groupe de travail ne fait qu'énoncer des choses simples et rappeler des conseils de bon sens, pour donner quelques trucs aux uns et aux autres, pour faire en sorte que cela fonctionne bien et produise un enrichissement mutuel bénéfique.

Débats

JOANNA FOURQUIER

Architecte conseil du département du Rhône

Je voudrais revenir sur un point inscrit en filigrane dans les différentes interventions des directeurs présents à cette table. Certains veulent nous garder à l'intérieur de la DDE pour les besoins propres à cette administration et je m'en réjouis. D'autres, comme Monsieur Malfilatre, déclarent avoir besoin de l'architecte conseil sur les deux fronts : en interne pour les besoins propres à la DDE et à l'extérieur auprès des différents partenaires. Ce débat est important. Sur le terrain, je constate que la tendance serait peut-être de conserver l'architecte conseil au sein de la DDE et je pense que cela est une erreur. L'administration a besoin de porter des messages à l'extérieur et dispose de peu de monde pour le faire. Regardez le logement social, par exemple : si nous n'avons pas de contact avec les organismes HLM, si nous ne participons pas aux commissions récemment créées pour les opérations de démolition-reconstruction, notre crédibilité va vite être réduite et notre utilité aussi ! Idem pour les jurys : nous avons raison de vouloir y participer pour la parole émise en direction des élus ou vers d'autres administrations. Il y a peut-être un problème de dosage mais il faut absolument maintenir ce rôle sur l'extérieur.

JEAN-PAUL SCALABRE

Architecte conseil du département de la Somme

Le sujet de notre table ronde étant « les conditions de réussite des missions », un court rappel historique s'impose pour observer l'évolution du rôle des architectes conseils depuis leur création. Du conseiller du Prince, dans un État maître d'ouvrage tout puissant, on est passé à un statut aujourd'hui incertain du fait de la décentralisation, tournant historique dont on n'a pas complètement pris la mesure. Dans ce cadre, comment définir nos missions ? Le premier danger qui nous guette, c'est de nous considérer comme des animateurs culturels et de se poser les sempiternelles questions sur le fonctionnement du groupe dans la pluri ou l'interdisciplinarité. Il faut certes se rencontrer et avoir des sympathies mais ce n'est pas suffisant pour redéfinir notre rôle. Il nous faut conserver, je crois, notre véritable acquis historique qui est la liberté de parole. Les architectes conseils ne sont pas des fonctionnaires mais des professionnels de l'architecture qui interviennent de façon ponctuelle. Cette liberté de parole est leur

seule raison d'être ; elle doit être maintenue et conservée. Parler de pédagogie soulève également une difficulté de taille car l'architecture n'est ni une science ni une technique. C'est d'abord une activité artistique et, à ce titre, la formation passe par la culture. L'acquérir est difficile et demande de longues années. Cela renvoie à la façon dont notre société intègre l'action culturelle. Nous sommes ultra minoritaires et cela ne changera pas du jour au lendemain. Il faut donc en prendre acte. La société elle-même est prise dans cette contradiction, coincée entre un mode de vie quotidien dans des périphéries hypertrophiées où fleurissent les enseignes et la nostalgie du passé et du patrimoine. Dans ce contexte-là, le discours de l'architecte est ultra minoritaire. Sa liberté de parole s'assortit donc nécessairement d'un devoir de résistance. Résistance avec diplomatie mais résistance tout de même. L'avenir nous dira si notre société veut faire une part plus grande à l'architecture et à la culture mais dans l'immédiat notre devoir est de parler haut et de résister.

PHILIPPE DUBOIS

Architecte conseil du département de la Haute-Corse

Je voudrais saisir l'opportunité de ce cinquantenaire pour revenir sur l'évolution du conseil. De la première table ronde, on a retenu que l'avenir du conseil était plutôt radieux. La fonction de conseil de conseil y a même été évoquée et je trouve cela plutôt inquiétant. Avant d'être architecte conseil, je suis architecte, et le devoir de conseil figure dans nos règles déontologiques professionnelles. Ce devoir et cette fonction de conseil, j'aimerais pouvoir les exercer tout au long de mon activité. Or, je me rends compte qu'il m'est de plus en plus difficile de l'exercer et de remplir ma mission au sein de l'administration parce que le cadre dans lequel nous intervenons — la commande publique — est de plus en plus corseté. La mission de l'architecte devient de plus en plus de technicienne et nous sommes devenus de petits techniciens qui interviennent dans des processus enclenchés très en amont, bien avant l'intervention de l'architecte. Et la façon dont ce processus s'enclenche n'est pas bonne. Ce constat est de plus en plus partagé. L'État qui s'en rend compte a précisément pour réponse le développement de ces fonctions de conseil. Il faudrait revenir sur les conditions de la production architecturale, sur la façon dont le cadre bâti est aujourd'hui induit par ce corset réglementaire. Il y a là matière à un vrai travail de recherche pour essayer de voir comment les architectes, et les autres professionnels du cadre bâti, pourraient reconquérir dans leurs pratiques cette fonction de conseil.

J E A N - P I E R R E C A M B O U R N A C**Architecte conseil du département de la Savoie**

J'observe que dans la prolifération constatée, le conseil perd de plus en plus ses attaches techniques. Il a été dit que la compétence technique n'était pas la plus compliquée ; que communiquer requérait un savoir-faire supérieur. En poussant à l'extrême ce raisonnement, on obtient des conseils qui n'ont plus aucune raison d'être technique. Il ne faudrait pas que parmi nous, paysagistes ou architectes, le nombre des conseillers sans activité professionnelle réelle s'accroisse. Ce qui justifiait à l'origine la constitution du vivier des architectes conseils, c'était bien cette appartenance professionnelle et cet engagement dans le monde de la construction, dans cette démarche de reconstruction de la France, pour solliciter leur conseil par ailleurs. Aujourd'hui, le « Corps » semble dévier de cette exigence première : des professionnels qui donnent de leur temps pour réaliser leur sens missionnaire. C'est une condition de réussite de la mission à laquelle il faut rester très attaché.

B E R T R A N D M A T H I E U**Architecte conseil à la direction de l'Architecture et du Patrimoine**

C'est la première fois que nous sommes réunis ensemble, architectes conseils et DDE, et aussi nombreux... Preuve que ce souhait de respect, de « zéro mépris », existe bel et bien. Mais la difficulté n'est pas là. Elle réside, je crois, dans les missions contradictoires — du moins difficiles à concilier — des services déconcentrés de l'État auquel nous participons, que nous le voulions ou non. Porter le discours de l'État sur l'aménagement, sur le territoire qu'il soit urbain ou rural, est une mission essentielle de la DDE à laquelle nous devons en priorité être associés. Sur ce point, nos savoirs et notre savoir-faire peuvent apporter une ouverture et une clarification utile de la parole de l'État. Et puis il y a, suite à la décentralisation, tout le travail d'ingénierie publique produit par les services. Ce travail constitue une autre mission et ce n'est pas sans raison que le mot « client » a été employé pour en parler. La position du conseil là-dessus est délicate. Autant nous aspirons à aider les services de l'État à fabriquer un discours clair des enjeux et des méthodes, autant nous préférons nous tenir à l'écart de ces missions. Nous ne souhaitons pas être les instruments d'une ingénierie publique. Cela ne veut pas dire que nous nous désintéressons de la qualité de ce qu'elle produit, loin s'en faut ! Nous avons même fait un séminaire sur ce thème en 1997... Je pense, pour ma part, que la difficulté du

positionnement des architectes conseils au sein des DDE tient à ce doublon, à cette difficulté que les DDE, eux-mêmes, ont à se positionner sur ces missions parfois contradictoires. Et non pas à la différence de culture longuement évoquée. Car après tout, cette différence n'est-elle pas une sorte de richesse comme cela a été dit ? Et les gens bien que différents sont assez grands pour se respecter.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Architecte conseil du département du Pas-de-Calais

Pour dépasser le problème culturel, parlons de valeurs communes. Dans ma DDE, la question ne se pose pas avec la plupart des services, Habitat, Urbanisme, Politique de la ville, tous acquis à ces valeurs communes. En revanche, plus difficile est de porter ces valeurs à l'extérieur, de faire que les différents partenaires s'accordent et arrivent à muscler leur raisonnement commun. Nous allons être confrontés à ce problème dès demain, au sein de ces fameuses commissions décentralisées pour les opérations de démolition-reconstruction qui sont déjà constituées dans certains départements. Dans ces enceintes, il va falloir constituer un avis commun avec les services concernés sur la base des valeurs que nous partageons. La culture, même différente, doit servir à muscler ces avis. Dans cette concertation préalable, la DDE peut nous apporter sa connaissance du terrain puisque le bon conseil part d'une bonne connaissance du terrain. À raison de deux jours par mois, nous ne prétendons pas l'avoir. Je suis frappée en revanche de l'excellente connaissance qu'en ont certaines personnes dans les services. Il faut arriver à organiser et à mettre en commun tous ces atouts : la DDE sa connaissance du terrain et nous, architectes conseils, notre liberté de parole et notre compétence technique.

Troisième table ronde

Les ambitions de l'État devant l'évolution du cadre de vie et les politiques mises en place (loi Solidarité et Renouvellement Urbain, et autres textes législatifs d'actualité) : lisibilité et cohérence de l'action publique. Les relais escomptés des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales... Place et rôle des architectes conseils.

PARTICIPANTS :

Catherine Barbé, chef du service de la Stratégie et de la Législation à la DGUHC

Valérie Wathier, architecte urbaniste de l'État, en poste à la DATAR

Jean Frébault, président de la V^e section (aménagement) du Conseil général des Ponts et Chaussées

Yves Dauge, député maire de Chinon, rapporteur pour le groupe socialiste sur la loi SRU

FRANÇOIS LAMARRE

Animateur

Le propos de cette troisième table ronde est l'actualité législative avec le passage en revue des différents textes en cours d'élaboration, sinon en passe d'être appliqués, qui vont modifier en profondeur le paysage de l'urbanisme et de ses pratiques. En premier lieu, la loi dite SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) dont l'actualité est immédiate puisqu'elle a été votée à l'Assemblée avant-hier, dans le prolongement d'autres textes tout aussi importants qui renouvellent la vision de l'aménagement : la loi dite « Chevènement » qui organise l'intercommunalité et la loi dite « Voynet » dont l'objet est la démocratie locale et le développement durable. Cette actualité législative qui ne vous aura sans doute pas échappé mérite d'être ici récapitulée. Cette troisième table ronde qui a valeur, en quelque sorte, de formation permanente doit nous permettre de mieux saisir la nouvelle donne et d'en débattre après un exposé préliminaire.

CATHERINE BARBÉ**Chef du service de la Stratégie et de la Législation à la DGUHC**

Je vais tenter de vous resituer brièvement les grandes lignes du feuilleton législatif que vous suivez depuis plus d'un an et dont les principaux épisodes sont l'élaboration, le débat et le vote de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Il y a eu énormément de modifications, de corrections et de compléments apportés au projet original du gouvernement déposé à l'Assemblée nationale l'hiver dernier. On est ainsi passé de 87 articles à 209 tant les contributions et les ajouts ont été importants. Mais je pense que c'est au parlementaire qui est à ma gauche (Mr. Yves Dauge) de vous les présenter et de vous les commenter plus largement. Pour ma part, je me suis attachée à imaginer quel pourrait être le rôle des architectes conseils dans le cadre ainsi rénové de l'action de l'État ; et je vais commencer par vous exposer le nouveau rôle imparti à l'État tel qu'il est esquissé et bientôt, je l'espère, tel qu'il sera mis en place. La première chose qui nous vient à l'esprit, au sein des services du ministère, c'est de savoir comment ce texte SRU s'articule avec la loi Chevènement et la loi Voynet, et finalement de savoir où est la cohérence dans tout ça. Puisque la loi SRU intervient après que ces deux autres lois ont été présentées au Parlement, son élaboration tient compte de ces précédents. Je ne vais pas le démontrer point par point mais il y a forcément une cohérence et cette cohérence tourne autour de deux notions essentiellement, trois peut-être : tout d'abord la notion de territoire, ensuite la notion d'intercommunalité, enfin celle de solidarité. Cela se décline à travers nombre d'articles ou de dispositions de la loi, surtout celles relatives à l'urbanisme et aux déplacements. Territoire, solidarité, intercommunalité : ces mots sont déjà inscrits dans les dispositions des lois Voynet et Chevènement et très logiquement, la loi SRU dans ses dispositions urbanisme et déplacements, mais encore de politique de l'habitat, essaie de simplifier et d'améliorer les outils existants pour aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des territoires à travers un renouveau de la planification, d'une meilleure prise en compte de l'intercommunalité au niveau de certains documents et de la solidarité également. Ces avancées — qui sont les plus importantes — convergent sur une hiérarchie des documents d'urbanisme, laquelle est réaffirmée, simplifiée et mieux articulée avec un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de l'agglomération ou de l'aire urbaine, un Plan local d'urbanisme (PLU) qui se substitue donc au Plan d'occupation des sols (POS) dont il est une version modernisée, plus globale et cohérente, et enfin une forme allégée à l'usage

des petites communes, la Carte communale. Ce sont là les éléments de cette nouvelle hiérarchie des documents de planification urbaine.

Documents qui doivent tous respecter des principes énoncés en tête de la loi dans son article 1 et qui seront réécrits dans le Code de l'urbanisme, à savoir la mise en valeur — et en avant — des objectifs poursuivis par les documents d'urbanisme, à savoir ces questions qui nous intéressent tout particulièrement comme la qualité architecturale, l'environnement et le développement durable, la préservation des espaces — et des espèces — naturels, le développement des transports en commun, la mixité sociale... Autant de thèmes qui doivent se retrouver dans l'ensemble des objectifs et des dispositions de ces documents d'urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme mérite une attention particulière, car c'est, me semble-t-il, l'échelle où vos interventions seront les plus précieuses. C'est aussi l'échelle qui articule le mieux l'urbanisme et l'architecture. Au jour d'aujourd'hui, ce PLU appelé à remplacer le POS, reste le document qui fonde le permis de construire et toutes les autorisations d'usage des sols.

Le PLU se distingue du POS essentiellement par un allègement de la procédure et une obligation faite par le Parlement d'affirmer la cohérence du projet qu'il doit servir.

L'allègement et la démocratisation des procédures ont fait l'objet d'une attention soutenue du législateur, lequel a rajouté dans la loi la concertation préalable et une enquête publique systématique même en cas de révision d'urgence, procédure nouvelle.

Sur le fond, le contenu du PLU peut à la fois changer beaucoup et très peu. Il doit porter nécessairement sur l'intégralité du territoire de la commune, ce qui est déjà le cas en zone urbaine. Cette prescription vaut surtout pour les communes charnières, entre zone urbaine et zone naturelle. En définitive, les thèmes sur lesquels porte le document et les dispositions qu'il peut pendre sont assez peu modifiés par rapport au POS actuel. On reste sur les mêmes sujets. La seule disposition qui ne sera pas reconduite concerne la surdensité et la possibilité de dépasser les coefficients d'occupation des sols. Pas vraiment de changement mais, tout de même, un changement assez radical qui tient à l'exigence d'un projet urbain dont le PLU sera l'énoncé et le règlement pour mettre en œuvre ce projet.

Autre changement : la suppression du plan d'aménagement de zone pour gérer l'opérationnel. Dans leurs dispositions urbaines, les opérations devront dorénavant faire

partie du document d'urbanisme réglementaire de la commune, cela afin d'afficher les continuités et la cohérence des opérations avec l'ensemble du territoire communal. Un dernier mot sur les cartes communales, POS très allégé pour les petites communes. Il s'agit d'une cartographie des dispositions du RNU sur le territoire concerné. Donc, quelque chose de très simple et d'accessible mais avec le risque d'entraîner un mouvement d'abrogation de POS dans certaines de ces petites communes qui préféreront disposer d'un document simplifié et allégé.

Quelques mots enfin sur la loi Chevènement, toujours pour souligner la cohérence de ces textes entre eux. On se situe avec ce texte à une échelle de territoire qui est plutôt celle de l'agglomération et non plus celle de la commune, donc plutôt du SCOT que du PLU pour parler document d'urbanisme. Il est vrai que l'on assiste après le vote de la loi Chevènement, il y a moins de dix-huit mois de cela, à un phénomène d'intercommunalité très important avec la constitution de plus d'une soixantaine de communautés d'agglomération, certaines certes à la place de districts préexistants mais d'autres qui sont de vraies intercommunalités nouvelles. Ces constitutions vont forcément entraîner un changement en ce qui concerne les politiques urbaines, les politiques de l'habitat, et au moins se traduire dans les documents de planification à l'échelle de ces agglomérations. Il s'agit là de compétences obligatoires de ces communautés d'agglomération, lesquelles disposent d'une taxe professionnelle unique. On peut donc espérer qu'à travers cette homogénéisation de la politique fiscale des communes membres, les effets d'aubaines et les causes de disparité dans les documents d'urbanisme, notamment pour attirer des activités rentables en matière de taxe professionnelle, disparaîtront progressivement. Ce point mérite d'être souligné tant il peut avoir un effet bénéfique, à moyen terme, sur le paysage des villes et des entrées de ville. Bref, mettre fin à ces effets de concurrence qui se traduisaient par des droits à construire différents et parfois même laxistes au détriment des territoires.

VALÉRIE WATHIER

Architecte urbaniste de l'État, en poste à la DATAR

Je vais vous rappeler quelques éléments de la loi Voynet, juste pour insister sur les différents outils correspondants aux différentes échelles. Avec les schémas de services collectifs, la loi Voynet intervient de l'échelle nationale à l'échelle régionale avec pour enjeux les relations inter-régions, la coordination des différentes politiques sec-

torielles et la concertation au niveau régional sur l'aménagement du territoire. Autre échelle prise en compte dans la loi, l'échelle infra-régionale qui se trouve confortée dans le domaine de l'aménagement du territoire par les outils de type projet et contrat d'agglomération, projet et contrat de pays. L'ensemble de la loi tente au travers de ces outils d'articuler ces différentes échelles d'aménagement. Je vous ai apporté un petit document récapitulatif qui répond aux questions que vous vous posez : comment constituer un Pays, la marche à suivre et les dispositions législatives.

Cette loi comporte quelques mots clés tels que « projet » — la loi Voynet insiste beaucoup sur la démarche de projet de territoire — ou encore « concertation et partenariat » avec la création d'instances de discussion telles que la Commission régionale à l'aménagement du territoire qui aura un rôle clé dans la mise en œuvre des schémas de services collectifs, les comités de développement qui seront le lieu de discussion et d'élaboration des projets de pays. En visant ainsi à bien intégrer l'action publique et les acteurs économiques et sociaux de terrain, la démocratie locale sert l'esprit de projet qui est le propos de la loi.

YVES DAUGE

Député maire de Chinon

Précision : je n'étais pas le rapporteur de la loi SRU, seulement le responsable de ce texte pour le groupe socialiste. Ce n'est pas le même rôle mais c'est néanmoins un rôle. J'ai envie d'évoquer de suite une disposition de la loi qui a été l'objet d'un grand débat, une disposition qui a été assez difficile à faire passer politiquement et qui appelle des explications. Je veux parler du retour à la règle de constructibilité limitée. Prenez la carte INSEE des aires d'agglomération et regardez par département quelle est la géographie couverte par ces agglomérations de 50 000 habitants dont le chef-lieu est de 15 000 habitants. C'est la première chose à faire : prendre la mesure géographique du territoire couvert. C'est une donnée objective. Cette géographie en tête, et sans tenir compte des périmètres des communes, vous inscrivez un deuxième cercle de 15 kilomètres de large à l'intérieur des territoires. Vous trouvez alors une zone géographique plutôt vaste puisque l'aire urbaine considérée est déjà conséquente. Prenons Tours, par exemple : l'aire urbaine doit couvrir 40 ou 50 communes alors que l'agglomération tourangelle qui vient de se constituer en application de la loi Chevènement ne concerne qu'une dizaine de com-

munes, ou douze. Le noyau central correspondant à la loi Chevènement est donc très court par rapport à l'aire urbaine. Si vous considérez le territoire sur un rayon de 15 km de profondeur en plus, vous entrez alors dans l'espace périurbain, lequel est une zone à haut risque sur le plan de l'urbanisme : en matière de consommation de l'espace, de destruction des paysages, d'implantations commerciales, de grandes surfaces, de zones d'activités sur échangeurs... Bref, tout ce qui vide la ville, tout ce qui détruit la ville est là ! Et tout ce qui détruit le paysage est là ! Sur cette zone-là, on applique la règle de constructibilité limitée. Quasiment un retour au RNU ! Cette disposition ne vous avait probablement pas échappé mais je vous le redis : il s'agit là d'un acte fort, politiquement difficile à tenir ! Et délicat à expliquer. Vous savez bien que l'on s'est fait attaquer et taxer d'un retour à la centralisation, d'un retour à l'État... De vouloir faire un acte contraire à ce qui s'est fait les années passées dans l'esprit de la décentralisation. Cette constructibilité limitée sera donc gérée de deux façons. La première repose sur le préfet qui pourra, en se fondant notamment sur l'article 1 — L121 qui institue un haut niveau de protection, verrouiller le territoire mais qui pourra aussi déroger et accepter que telle ou telle opération puisse se faire si elle n'est pas contraire à l'objet même de la loi, précisément d'arrêter la destruction des villes par la périphérie. Et la destruction du monde rural par là même.

L'autre formule consiste à faire entrer ces communes dans un périmètre géré par un syndicat mixte qui a pour vocation unique d'élaborer le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Si les communes ou les groupements de communes entrent dans ce syndicat mixte pour faire le Schéma, c'est alors le syndicat mixte qui gèrera la décision d'ouvrir — ou de ne pas ouvrir — le territoire à l'urbanisation. Et l'on revient alors sous cette forme aux principes de la décentralisation. Cette disposition me semble assez neuve — et même très neuve — au regard du territoire couvert, lequel correspond non pas à la totalité du territoire mais à tous les espaces en proie à l'urbanisation. Il y a des régions dont tout le territoire est couvert. Je l'ai constaté en regardant, pour voir, autour d'Avignon, dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse : tout le territoire est couvert. C'est bien simple : prenez les communes de 15 000 habitants, mettez l'aire urbaine autour, rajoutez les 15 km en profondeur et tout le monde est bon ! Cela veut dire que la règle de constructibilité limitée est quasi générale dans les régions à fort développement urbain. Faites l'exercice et vous verrez... Bien sûr, dans le premier cas de figure, le préfet demandera l'avis des ser-

vices avant de décider. Voilà pour ce point essentiel de la loi. Je vous signale par ailleurs que les fameux 20 % de logements sociaux (locatifs dont patrimoine privé conventionné avec l'ANAH) jouent sur un même type de définition territoriale.

La loi ne préjuge pas de la manière dont les maires vont s'organiser à travers la coopération intercommunale mais définit d'emblée sa géographie d'application, fondée sur la définition des aires urbaines. S'ajoutent à cela les politiques de coopération qui se superposent peu ou prou à cette géographie. On peut imaginer qu'une aire urbaine soit entièrement couverte par une structure de coopération mais je n'y crois pas. Pour constituer ces syndicats mixtes en charge des SCOT, on va retrouver de front des communautés d'agglomérations, des communautés de communes et des communes indépendantes. En fait, c'est un retour au SDAU originel. L'agglomération de Tours que je connais bien a essayé de faire le SDAU pendant des années, à une quarantaine de communes, en vain ! Il n'a jamais abouti. En réalité, c'est un échec ! Le SCOT, en revanche, a le mérite d'être plus pragmatique. Il ne prétend faire que pour dix ans puis on verra ; on le révisera. Il s'agit bien d'y faire figurer tous les éléments fondamentaux de l'article 1 de la loi, sur la protection de l'espace, le paysage, mais encore le développement durable, la gestion de l'eau, des énergies, et bien sûr les plans de déplacement urbain, les plans locaux d'habitat, les équipements commerciaux... C'est un millefeuille. Dans ce système, le plan local de l'habitat deviendra opposable aux communes. Le PDU sera compris dedans avec, si nécessaire, des périmètres élargis cohérents avec la gestion des transports. Le SCOT veut embrasser tous ces chapitres-là, les mettre ensemble. C'est le principe même de la loi : d'essayer de mettre un peu d'ordre dans un système qui a — vous en conviendrez — largement dysfonctionné.

FRANÇOIS LAMARRE

A titre d'exemple et afin de nous familiariser avec cette nouvelle géographie politique, réglementaire et administrative, comment ces dispositions s'appliquent-elles à une ville comme Chinon ? Comment le député maire s'y retrouve-t-il ? Juste pour illustrer le propos et nous permettre de saisir la pertinence de cette organisation nouvelle à une échelle donnée de territoire.

YVES DAUGE

La commune fait 10 000 habitants ; elle n'entre donc pas sous la coupe de la loi. C'est une première réponse mais je préfère raisonner à l'échelle du pays. Celui de Chinon compte 80 000 habitants et il est constitué en syndicat mixte avec le département, des communautés de cantons, des communes... Or, ce pays est concerné puisque l'agglomération tourangelle déborde sur ce pays. Par exemple, le Ridélois — Azay-le-Rideau si vous préférez — est dans cette zone des 15 km. C'est un pays rural, certes, mais déjà soumis à une forte pression pour des zones d'activités qui quittent Tours pour se positionner en bordure des échangeurs de la fameuse autoroute qui arrive, de façon à payer moins de taxe professionnelle quitte à consommer de l'espace rural. Des lotissements ont fait leur apparition en alternative à la périphérie tourangelle : trente pavillons par-ci, par là... Eh bien, les Amis d'Azay-le-Rideau sont désormais à l'abri, couvert par la règle de constructibilité limitée... Une partie du Chinonais est encore soumise à l'influence de Saumur, en Maine-et-Loire, et de son agglomération. L'agglomération de Châtellerauld, de même, remonte aux environs de Richelieu. Cela veut dire que le pays de Chinon est déjà couvert en trois parties par des aires urbaines limitrophes. Conséquence : le pays de Chinon va faire son propre SCOT. On y pense ; on en parle déjà avec le préfet. Bien des pays dont le chef-lieu n'a pas 15 000 habitants vont être incités à établir leur propre SCOT pour se dégager de la règle de constructibilité limitée au profit d'une règle établie ensemble, de manière concertée et avec les services de l'État. Vous voyez donc que je suis concerné, bien que n'ayant pas 15 000 habitants à Chinon. Et très vite, on va voir que tout le monde est concerné par cette nouvelle loi SRU.

FRANÇOIS LAMARRE

La nouvelle organisation territoriale qui se profile s'annonce plus novatrice que les outils qui l'accompagnent, lesquels semblent marqués du sceau des anciens et empreints d'une certaine inertie. Ainsi le PLU qui apparaît comme une simple version modernisée du POS, etc.

YVES DAUGE

J'étais de ceux qui voulaient changer les appellations pour marquer une rupture. Je le dis franchement : il n'est plus question d'occuper le territoire. Ça suffit comme ça ! Il faut faire du projet et vous le savez bien. Je dis : halte à l'occupation !

JEAN FRÉBAULT

Président de la V^e section (Aménagement) du Conseil général des Ponts et Chaussées

D'abord je voulais vous remercier au nom du Conseil général des Ponts et Chaussées. Je suis content de vous retrouver et j'observe que les débats qui vous animent sont toujours aussi toniques qu'avant. J'y perçois, bien sûr, des évolutions ; j'en ai noté deux ce matin. En 1992, on avait eu un débat difficile entre architectes conseils et paysagistes et je constate aujourd'hui une alliance extrêmement solide pour le combat sur la qualité. Je note encore une présence impressionnante des DDE et je me souviens de la difficulté que l'on avait, il y a quelques années, à parler ensemble. On en parlait mais séparément. Je me dis que tous les DDE présents pourront intervenir auprès de ceux qui ne sont pas là, pour dire combien il faut mobiliser au mieux tout le monde sur ce combat pour la qualité.

Avec Nicole Loupiac, on en convenait juste avant en aparté : les missions des architectes conseils sont au cœur des lois que l'on vient de décrire. C'est sans doute vrai mais ce n'est pas écrit comme cela dans la loi. Au-delà des textes, il faut réfléchir tous ensemble au sens qu'il y a derrière cette succession de chantiers législatifs : une lame de fond qui amène à refonder les démarches sur le territoire. Il faut maintenant relever le défi de leur application sur le terrain et faire en sorte que cela produise un plus dans la démarche de projet. Au-delà de la lecture juridique des textes, il faut chercher le sens de tout ça. Il y a quelques mots clés introduits parfois contre l'avis de certains juristes tels que « projet », « projet urbain » et ce concept de « cohérence » qui apparaît très puissant entre les différentes échelles, entre les différentes préoccupations ou domaines : l'urbanisme, les transports, l'habitat, l'environnement, etc. La qualité est implicitement présente partout derrière même si le mot n'est pas prononcé dans la loi. Ce n'est pas une exigence suspendue en l'air qui doit être traitée ailleurs. Je crois qu'elle doit absolument être greffée sur ces nouvelles démarches qui nous sont proposées.

Quelques remarques maintenant. Sur l'exigence de qualité, c'est un combat qui n'est jamais gagné d'avance. Il y a des obstacles de tous ordres : l'urgence, la fragmentation de la commande et de la maîtrise d'ouvrage, les contraintes techniques, financières, etc. Ce combat, il est impératif de ne pas le mener isolément mais au sein même de ces démarches dont on vient de parler, de la planification territoriale aux projets. C'est un défi à relever au sein de la sphère publique et les architectes conseils y ont leur place. Je constate aussi un déplacement des enjeux de ce combat pour la qualité et des approches nouvelles que je vais illustrer à travers quelques exemples. Ainsi la question des lotissements et de leur opportunité : la nécessité de ce type d'habitat à tel endroit, le choix du site, la juxtaposition des opérations, la « somme des petits meurtres » comme disait ce matin Pascal Aubry... Autant de questionnements relatifs à la qualité qu'il faut aborder beaucoup plus en amont. Ils sont à l'origine même de la loi SRU qui a pour objectif la maîtrise de l'étalement urbain, la capacité de raisonner à des échelles qui sont à la fois celles de la ville centre, de l'agglomération et du périurbain. C'est encore imaginer des opérations de renouvellement urbain de qualité qui offrent des alternatives à l'étalement et aux lotissements périurbains très demandés par les Français, quoi qu'on en dise... Autant de questions à se poser en même temps dès que l'on tire le fil de la qualité des lotissements.

Second point : on attend que cette exigence de qualité ne porte pas que sur les bâtiments et la construction. D'autres préoccupations remontent très fortement, portées par les débats à l'occasion de cette loi SRU : l'espace public, les infrastructures dont le tramway, avec la demande d'une intervention beaucoup plus forte des architectes sur ce type d'objets et d'aménagements. L'attente sociale porte désormais sur tous ces éléments, qui font la vie urbaine, la qualité de la ville, bien au-delà des bâtiments. La mixité longuement évoquée ne se joue pas que dans les quartiers mais aussi dans l'espace public, à travers tous ces éléments qui font le liant, qui peuvent être très structurants ou, au contraire, destructurants comme c'est souvent le cas des infrastructures. Il existe une demande sociale pour que la collectivité publique — et notamment l'État — investisse beaucoup plus sur la qualité. Nous assistons à un basculement qui devrait tous nous mobiliser au sein des services de l'État et des maîtrises d'ouvrage publiques. Les débats vont certainement changer de nature comme en témoigne le travail de la DDE du Territoire de Belfort avec Marc Mimram sur le tracé de la RN 19. Je suis bien placé pour savoir que le dialogue difficile entre ingénieurs et architectes fait pas mal de débat au sein du ministère. Ce dialogue qui s'an-

nonce prometteur est un défi à relever. Pour ce faire, il faut qu'il y ait reconnaissance mutuelle des visions et des compétences : que chacun aille au-devant de l'autre, que les architectes conseils jouent le rôle d'ingénieur mais aussi que davantage d'ingénieurs des Ponts et Chaussées se mobilisent sur les questions de l'architecture et je sais que ceux qui sont ici tout à fait sur ce registre.

Pour conclure, je pense que cette mission d'architecte conseil doit être éclairée par ces défis posés par l'actualité législative. J'ai bien aimé qu'un DDE ce matin parle « d'infiltration » : que l'architecte conseil joue un rôle effectif de pédagogie, de diffusion, de pénétration en trouvant un maximum de relais — et c'est aussi l'attente exprimée par un bon nombre de DDE — qu'il fasse aussi masse critique avec les professionnels trop peu nombreux qui s'occupent de la qualité : le paysagiste conseil, le SDA, le CAUE, les urbanistes présents en DDE... Pour faire en sorte que ce travail en réseau fonctionne le mieux possible... Dans le respect de l'éthique énoncée qui tient à quelques mots : « poil à gratter », liberté de parole, mais aussi volonté de construire ensemble car il n'y a pas de droits sans des devoirs dans le service de l'État. Je pense que cette culture très décalée dont vous êtes les représentants, avec un pied dans le privé, un pied dans le public, est une chance pour l'administration et je sais ce point de vue partagé par la DGUHC. Une chance qui doit être mobilisée encore plus pour l'avenir.

CATHERINE BARBÉ

Nous nous sommes essayées, avec Nicole Roux-Loupiac, à esquisser la place et le rôle des architectes conseils dans cette nouvelle organisation, tout comme nous sommes en train de réfléchir à l'application de la loi et aux nouveaux rôles des services de l'État. C'est dans deux directions que la contribution des architectes conseils apparaît la plus nécessaire. J'ai parlé des nouveaux documents d'urbanisme et des principes qui les fondent. Sur ce terrain qui relève des collectivités locales, le rôle de l'État va justement être de veiller au respect de ces principes, notamment à la qualité urbaine et architecturale, à la prise en compte de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine. Son rôle dans l'élaboration des SCOT et des PLU va être plus précis qu'il ne l'est aujourd'hui, avec une phase d'information technique sur les obligations, servitudes et autres éléments utiles à la collectivité. Dès ce stade, des études pourront être prises en considération et l'État pourra faire valoir son point de vue sur les objectifs à prendre en compte dans les docu-

ments pour respecter ces principes fondateurs. En particulier dans les futurs PLU, il y aura beaucoup de choses à dire en matière de qualité urbaine et de sa prise en compte dans les documents eux-mêmes. Dans la partie « projet » qui est nouvelle, la commune devra exposer ses intentions sur le territoire, les espaces publics, les transports et pas seulement sur le bâti. Et tout autant dans la partie « règlements » même si la nomenclature ne risque pas de beaucoup bouger. Je crois vraiment qu'à l'occasion de cette association de l'État à l'élaboration des PLU et des SCOT, dans leur dimension qualitative, il y a là une place pour les architectes conseils, à occuper pleinement, pour préparer et orienter l'intervention des DDE. Si vous n'avez pas la possibilité — ou la disponibilité — d'assister aux réunions, vous devez au moins aider les services de la DDE à avoir des interventions constructives.

Seconde piste : l'élaboration de documents pédagogiques pour expliquer la teneur de la loi et ses objectifs. C'est-à-dire, concevoir des documents qui s'adressent à l'ensemble des acteurs et pas seulement aux agents de l'État. Nous travaillons actuellement avec la Fédération des agences d'urbanisme d'une part, avec le CERTU et les CETE d'autre part, pour préparer un certain nombre de choses dont des « guides de bonne pratique », notamment en matière de planification à l'échelle des agglomérations. Par ailleurs, je crois qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau des POS, donc des futurs PLU, pour diffuser de bons exemples dans ces champs de qualité urbaine et architecturale : comment les reproduire dans les nouveaux documents. Sur ce point pédagogique — et c'est une invitation — je crois que les architectes conseils pourraient utilement nous aider à identifier les démarches de qualité et à élaborer cette information afin de préparer de meilleurs documents d'urbanisme, garants des paysages qui en résulteront.

Débats

FRANÇOIS DOUÇOT

Architecte conseil du département du Morbihan

Ces nouvelles dispositions apparaissent très intéressantes quand on connaît l'état de ces fameux plans d'occupation des sols. Il y a de quoi faire... Une question subsiste : est-ce qu'il y a des sous pour payer les études, l'analyse, enfin pour faire le bon boulot ? Quels sont les moyens qui accompagnent ces nouveaux dispositifs ?

JEAN-PAUL PHILIPPON**Architecte conseil du département de l'Ardèche**

Quelles sont les administrations en charge de l'application de ces textes. Est-ce du ressort des seules DDE ou bien y a-t-il d'autres administrations en jeu qui seraient alors concernées par le travail des architectes conseils ?

CHRISTINA CONRAD**Architecte conseil du département de la Drôme**

Je voudrais avoir des précisions sur la notion de « projet urbain », ce serpent de mer au moment de l'élaboration de la loi SRU. A-t-elle été précisément définie par la loi ? Est-ce que la dimension spatiale est présente ? Le projet est-il exprimé, formalisé en trois dimensions, la seule façon de le rendre intelligent pour alimenter le débat démocratique ? Ou bien sa définition est-elle vague ? Or, au moment de l'élaboration de la loi, le projet apparaissait aussi bien comme un projet politique ou technique et non comme un projet formalisé véhiculant de la qualité.

MARTINE PATTOU**Architecte conseil du département des Côtes d'Armor**

À propos de la maîtrise de l'étalement urbain — quand on sait que 80 % des Français veulent une maison individuelle — ne devrait-on pas enfin réfléchir à un habitat collectif de qualité pour offrir une alternative et endiguer cette demande sociale extrêmement forte. Le logement collectif est trop petit ; il n'y a aucun rangement, pas d'espace extérieur, etc. Comment rivaliser avec la moindre maison disponible sur le marché, avec son garage et un bout de jardin ? Elle offre déjà tellement plus qu'un logement en collectif... Il y a un vrai problème d'offre et de qualité équivalentes dans le collectif et dans l'espace urbain qu'il faudra bien résoudre si l'on veut que la demande sociale accompagne un jour les objectifs de la loi nouvelle.

YVES DAUGE

Permettez-moi de balayer rapidement les différentes questions posées. Sur la dernière, ce que vous dites est vrai, même si je ne suis pas sûr que 80 % des gens veulent habiter une maison individuelle ; il y a un mythe de la maison individuelle. Cependant, il est évident que nous devons imaginer un type d'habitat autre que le lotissement périphérique consommateur d'espace à l'infini et qui corresponde aux attentes, y compris le bout de jardin, lequel n'a rien de scandaleux ! On travaille actuellement avec Bernard Reichen sur le projet urbain de Joué-les-Tours dans l'idée d'introduire entre les immeubles — puisque la densité le permet — un nouveau type d'habitat qui offrira aux gens un peu d'espace, un peu de sol aussi puisque la place existe : des maisons, quoi ! Pour autant, je ne veux pas tomber dans la critique systématique du collectif sur le mode « on rase tout et on passe à l'individuel ». L'échec d'un modèle urbain ne doit pas justifier l'invention d'un autre modèle. J'ai toujours vécu avec cette idée : pas de modèle urbain préconçu !

Passons à la question des sous : il faut que les communes acceptent de payer un peu. On ne fera pas de bon urbanisme dans ce pays si les maires ne s'engagent pas. Sans vouloir me mettre en avant, dans ma ville de 10 000 habitants, je dispose d'une petite agence d'urbanisme avec douze personnes. L'État m'aide d'ailleurs ! Un peu... Mais je ne peux pas tout faire. Il serait intéressant de travailler en réseau, que la petite agence de Chinon se rapproche de celle de l'agglomération de Tours pour travailler en partenariat. Il faut absolument que les collectivités territoriales montent au créneau. L'idée que l'État n'a qu'à payer ne marchera pas ! Elle est même scandaleuse. On a fait la décentralisation ; on revendique une responsabilité, il faut l'assumer. Mais il est vrai que côté État, il y a un effort à faire. Aujourd'hui dans le budget, il y a à peu près ce qu'il faut, comme l'an dernier, c'est-à-dire pas assez (rires). Il faut absolument, compte tenu de la dynamique enclenchée pour une relance de la planification, dégager des capacités d'investissement. Le schéma de cohérence territoriale est un énorme investissement ; c'est trois ou quatre ans de boulot ! Cela coûte quand même des sommes énormes. Je suis intervenu hier dans le débat SRU auprès des ministres Louis Besson et Jean-Claude Gayssot essentiellement sur ce point. Je leur ai dit « prenez chaque échangeur ou chaque rond-point et, sans en supprimer aucun, réalisez 500 000 francs d'économie sur chacun pour les affecter aux études. Faites la somme et vous allez voir que vous avez ainsi dégagé beaucoup d'argent » (applaudissements). Je ne demande même pas, voyez-vous, que l'on n'en fasse plus... J'ai des exemples très précis : un rond-point de 4 millions peut être fait sans pro-

blème pour 3,5 millions et il fonctionne aussi bien, peut-être mieux... La question peut donc être réglée. L'État doit maintenant faire un geste pour accompagner sa loi. Alors, sur les sous, il va falloir se battre durement.

Point suivant : je suis de ceux qui ont fait introduire la notion de projet dans la loi, laquelle, il est vrai, n'a rien d'orthodoxe. Une loi ne prononce pas des mots comme ça ! D'ailleurs, on a dit dans la loi plein de choses qu'on ne devrait pas dire... On les a dites quand même pour orienter l'action sur cette idée d'une dynamique, d'un partenariat à lancer. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est articuler les choses entre elles, c'est faire du projet. Bien sûr, on ne s'est pas risqué à donner une définition du projet urbain pour ne rien enfermer et laisser les choses se faire. Je crois qu'en introduisant cette idée de projet dans la loi, une étape a été franchie.

Je conclus en disant que chacun doit se positionner clairement sur ce qu'il a à faire, que personne ne fasse le boulot de l'autre... Moi, j'étais vraiment décentralisateur dans l'âme et je le reste. Je suis donc exigeant vis-à-vis des communes. Il ne faut pas que l'État se mette à faire le boulot des communes. Je constate qu'il y a deux types de préfet : ceux qui sont vraiment rentrés dans la décentralisation, qui jouent pleinement le rôle de l'État et laissent faire les communes, et ceux qui se mettent encore à la place du maire. Il faut que les préfets acceptent — et les DDE aussi — de ne pas se positionner de manière maladroite et ambiguë vis-à-vis des élus. Il faut rentrer dans la culture de la décentralisation. Chacun son rôle. Il est certain qu'il s'est passé des choses formidables depuis quinze ans du côté des grandes villes et c'est tant mieux ! Regardez ce qui se passe dans des agglomérations comme Nantes, Lyon, Marseille... Orléans qui vient de faire son tramway... Et tant d'autres.

CHRISTINE EDEIKINS

Architecte conseil du département du Jura

Le texte de loi est assurément porteur d'un urbanisme de qualité mais je suis relativement inquiète quant à la mise en œuvre de cette loi. Pour que celle-ci donne naissance à des projets de qualité, il faudra beaucoup de temps passé, beaucoup de personnes mobilisées. Etant dans un département rural, je me pose des questions... En particulier dans le Jura, il n'y a aucun acteur de l'urbanisme et je pense que la situation est identique dans nombre de départements ruraux. Ce ne sont pas deux ou trois personnes dans un CAUE et ce n'est pas l'architecte conseil présent deux jours par mois qui vont pouvoir garantir la bonne réalisation de ces projets. En beaucoup de lieux, les moyens de cette ambition ne sont pas réunis.

YVES - MARIE MAURER**Architecte conseil du département de Seine-Maritime**

Juste un paradoxe : je constate effectivement que les gens veulent des maisons individuelles et vont les trouver en première ou deuxième ceinture des agglomérations avec pour conséquence un gonflement de leur budget de déplacement, lequel n'est pas vraiment pris en compte. Et je ne vois pas de correctif sur le foncier (????).

PIERRE LAJUS**Ancien architecte conseil**

Il me semble que le paysage législatif que vous avez décrit, consécutif à ces trois lois, change complètement les modalités d'intervention des architectes conseils. Les territoires dont il est question ne sont plus ceux qui leur sont habituels. Ce matin, Bertrand Mathieu rappelait qu'il y avait deux domaines d'intervention privilégiés : le conseil à l'ingénierie publique — effectivement pratiqué — et le conseil à la DDE dans ses prestations de services aux collectivités locales désormais organisées en pays, en communautés et autres structures intercommunales complexes qui, le plus souvent, ont peu de moyens techniques. Peu d'entre elles disposent d'une agence comme celle mise en place à Chinon. Donc, peu de moyens et une très forte demande d'assistance. Dans ce contexte, les architectes conseils apparaissent comme des professionnels que l'État pourrait mettre à disposition des collectivités les plus démunies en offrant leurs services pendant quelques journées supplémentaires par mois. Cela suppose deux conditions préalables : qu'il y ait une déontologie du conseil — celui pratiqué en DDE trouvant des équivalents auprès des collectivités — et qu'il existe un cadre contractuel avec des normes de rémunération, etc., en référence à celles, misérables mais quand même existantes, des architectes conseils de DDE.

BERTRAND MATHIEU**Architecte conseil auprès de la DAPA**

Je rappelle que dans le cadre des actuels schémas directeurs d'aménagement, on peut toujours faire voter l'embauche d'un architecte conseil partageant les mêmes règles d'intervention et d'éthique. Comme Yves Dauge, je pense que les élus doivent se motiver, payer, porter leur territoire et se doter des structures de conseil nécessaires. Sans vouloir faire débat

avec Pierre Lajus, je crois qu'il ne faut pas mélanger les genres : l'État doit avoir son opinion et forger son propre discours comme partenaire des collectivités. Donc je ne suis pas très favorable à un élargissement sous forme de mise à disposition. Il est clair, en revanche, que ces collectivités doivent se doter de leurs propres conseils.

PIERRE BOLZE

Architecte conseil du département de la Sarthe

Quelle sera la prise en compte du temps, de la durée, dans ce nouvel urbanisme de projet ? Si j'ai bien compris, on va désormais figer les choses en amont un peu plus qu'aujourd'hui. Or, l'expérience nous a appris à être modeste. L'urbanisme pratiqué jusqu'à aujourd'hui conservait les possibles et laissait plus de latitude et d'ouverture, à des choses peut-être ratées mais aussi à des choses intéressantes. J'ai peur qu'on ne se précipite aujourd'hui pour figer un territoire sous forme de projet. Comment alors évoluer ? N'est-ce pas incompatible avec le but recherché ?

CATHERINE BARBÉ

Juste un mot sur l'implication des autres administrations dans ce nouveau cadre. L'Équipement, bien sûr, va être en première ligne mais aussi les agglomérations. Le rôle des préfets et de leur administration sera donc prépondérant puisqu'ils sont chargés d'arrêter à la fois les périmètres d'intercommunalité et de cohérence territoriale. Mais au-delà des missions et des compétences clairement identifiées, il existe une volonté générale de mise en œuvre des moyens de l'État pour une politique plus intelligente et plus transversale d'aménagement des territoires. Alors, bien évidemment, la DATAR est concernée, l'agriculture aussi, l'environnement... Cette convergence des moyens, souvent déjà animée par les préfets dans le cadre des projets territoriaux de l'État, est le meilleur garant d'une action transversale et plus efficace.

UNE VOIX DANS LA SALLE

Nous sommes architectes conseils placés auprès du préfet et le préfet nous ignore complètement...

CATHERINE BARBÉ

On va leur signaler.

YVES DAUGE

C'est bien embêtant en effet... Permettez-moi de dire encore deux ou trois choses : je m'inquiète beaucoup de cette idée largement répandue que tous les Français appellent de leurs vœux le modèle de la maison individuelle. Je ne suis absolument pas d'accord et je ne veux pas que l'on jette par-dessus bord cinquante ans d'histoire d'urbanisme en criant à l'erreur. Je connais des quartiers d'habitat social des années cinquante, soixante qui sont superbes. Et d'autres moins, dans les années soixante-dix, lesquels requièrent d'intervenir avec beaucoup d'intelligence, de discernement et de conseil. Vous avez là un rôle énorme à jouer pour stopper cette idée que l'on va tout casser pour faire des maisons individuelles. C'est de la folie ! Il faut que vous luttiez contre ça ! C'est dire qu'il y a en France un problème énorme de rejet systématique. Pour autant, je ne suis pas en désaccord avec vous sur la nécessité de trouver un nouveau type d'habitat.

Deuxième chose : le risque majeur, selon moi, c'est la périphérie, sa consommation d'espace effrénée et sa destruction des paysages par les lotissements, les grandes surfaces commerciales, etc. On vide la substance des villes et on détruit les abords. C'est là l'enjeu majeur, majeur, majeur... D'où nos quinze kilomètres. Là, vous allez devoir monter en pression très fort.

Troisième chose : il n'y a pas de modèles avec la notion de projet urbain. On l'invente au fur et à mesure et comme on n'est pas toujours fixé sur ce que l'on veut faire, il existe une disposition dans la loi qui stipule que l'on peut interdire les permis de construire sur un périmètre délimité pendant une durée de cinq ans. On se donne ainsi le temps de la réflexion. C'est très concret. Car il n'est pas toujours possible de plaquer un projet tout ficelé dans un système qui est à renouveler. Il faut se donner du temps et l'intégrer.

VALÉRIE WATHIER

L'a question de l'ingénierie de projet soulève bien évidemment celle des moyens et des financements disponibles. Les compétences existent sur le terrain : il y a quand même des bureaux d'études privés et on peut aller les chercher. Pour les financements, il a

moyen dans le cadre des contrats de pays ou d'agglomération d'appeler et d'associer différents concours, des communes jusqu'au conseil régional. Ce n'est qu'une question de mobilisation de partenariats et de volonté d'intégrer de l'ingénierie dans le projet de territoire.

PATRICK COLOMBIER

Architecte conseil du département du Lot

Dans mon département, pour 340 communes, il n'y a que quinze POS. La majorité des élus ne veut pas de POS parce que les conditions de négociation sont alors beaucoup plus aisées. Quand cela va mal — ou quand l'architecte conseil s'oppose à quelques projets nouveaux en terrain sensible — il suffit alors de débarquer dans la cour du préfet. Alors, de l'argent, bien sûr, il en faut. D'accord pour dire avec Yves Dauge que les élus doivent mettre la main à la poche. Sans doute faut-il aussi qu'ils apprennent à aller en chercher ailleurs. Mais si l'État ne perçoit pas la masse d'argent incitative à débloquer dans les cinq ans, il ne se produira rien. Les opérateurs de ces nouveaux projets — qui sont notamment les architectes comme le prouvent les enquêtes — ne se contenteront plus longtemps de quelque 50 000 francs pour faire un POS. Car il faut bien reconnaître que l'État a donné le mauvais exemple en inondant la France de ces POS standardisés à répétition. La réalité aujourd'hui, c'est qu'il faut trois fois plus d'argent au minimum pour faire un travail sérieux. Il ne faut donc pas se baser sur la connaissance économique que l'on a de la fabrication de l'urbanisme des années passées mais comprendre — et faire comprendre — que c'est beaucoup d'argent. C'est à cette seule condition que les architectes iront sur ce travail en s'y préparant et en se formant.

YVES DAUGE

Nous sommes d'accord. Il faut absolument que les communes paient, sans avoir à se défausser sur l'État. Mais je comprends bien les réticences d'une petite commune de trois cents habitants à faire son POS ou sa carte communale. Cependant, il faut que l'État fasse un gros effort sur l'investissement intellectuel. Pour l'argent, pas la peine d'aller voir le Budget : cela ne sert à rien ! Mieux vaut discuter à l'intérieur même du ministère pour virer des crédits de l'infrastructure sur l'intelligence (applaudissements). Je l'ai dit aux parlementaires et au Ministre, et je le redis. Et cela peut se faire dès demain matin. Et je ne demande même pas la suppression d'un kilomètre de route, d'un seul rond-point ! Allons jusqu'au bout : on ne fera

pas qu'avec les architectes conseils et les personnels de l'État et des collectivités ; il faut également une profession — des professionnels libéraux — et cette profession, elle est massacrée ! J'ai honte pour mon pays de voir comment on traite les architectes et les urbanistes (applaudissements dans la salle). D'abord, on ne les paie pas... Ou si peu et si tard, six mois après avoir fini le travail. C'est honteux et inadmissible : on paye tout le monde sauf les gens qui font ce travail essentiel. Il faut le dire et le dénoncer. Et là aussi, pas la peine d'aller voir le Budget ! A y regarder de près ce n'est pas grand-chose : ces moyens peuvent se trouver dans les budgets actuels. Il faut que l'État mette dans les DDE des crédits d'études en masse suffisante pour faire travailler aussi les professionnels. Les DDE ne pourront pas tenir si elles ne disposent pas de cette masse d'argent pour faire travailler autour d'elles un réseau de compétences et les communes, surtout les petites, n'y arriveront pas. On est au pied du mur. Aux parlementaires de le dire. Ils l'ont dit et tous les ministres sont d'accord ; ils l'ont dit.

J E A N F R É B A U L T

Ce milieu professionnel dont parle Yves Dauge est très sinistré, quantitativement et qualitativement. Toutes ces petites structures d'études n'ont pas la capacité d'avoir cette vision globale et imbriquée des problèmes telle que nous l'avons ici aujourd'hui entre nous. La question se pose à l'État et aux collectivités locales, et la relance de la commande constitue un véritable enjeu d'importance. Ce travail en synergie entre les différents services de l'État et le monde professionnel est l'un des messages à faire passer au niveau local à l'occasion de l'explication de cette loi... Afin effectivement de relancer cette commande en direction des milieux professionnels.

Quatrième table ronde

Un besoin croissant de conseil dans une approche interministérielle et la nécessaire coordination-harmonisation de l'action de l'État. Positionnement des architectes conseils pour un rôle transversal et ouvert sur l'interministériel.

PARTICIPANTS :

Claude Brévan, déléguée interministérielle à la Ville et au Développement social urbain/ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Anne-Marie Cousin, représentant Wanda Diebolt, directrice de l'Architecture et du Patrimoine/ministère de la Culture et de la Communication

François Delarue, directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction/ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

FRANÇOIS LAMARRE

Animateur

La question a été posée ce matin de l'implication des autres départements ministériels dans cette nouvelle organisation du territoire et au regard de ces enjeux de la ville et d'un développement que l'on souhaite qualitatif et durable, mais encore dans la pratique d'une démocratie locale renforcée. La dimension globale de l'aménagement est au cœur de cette quatrième table ronde, avec trois représentants d'administrations centrales rattachées à trois ministères différents, pour rendre compte de cette transversalité nécessaire et réagir, chacun, à cette actualité législative qui vise à refonder l'aménagement et l'urbanisme.

CLAUDE BRÉVAN**Déléguée interministérielle à la Ville et au Développement social urbain**

En préalable, je ferais tout de même remarquer que l'interministérialité évoquée s'accompagne souvent de liens de proximité extrême puisque les trois fonctionnaires présents à cette table sont tous issus du ministère de l'Équipement, comme vous ne l'ignorez peut-être pas... Il s'agit donc d'une diversité très maîtrisée ! (rires dans la salle) Pour ma part, je ne vais pas vous parler de la loi — vous en avez beaucoup parlé — car personne ici ne croit que c'est la loi qui fait la qualité. Elle est simplement un cadre.

Après de longues périodes d'hésitation, on a pris conscience qu'il fallait fortement réinvestir dans l'urbain à travers une politique de la ville... D'ailleurs en très étroite collaboration avec le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement même si c'est le ministère de la Ville qui porte administrativement les projets. Ce réinvestissement n'était pas évident. La politique de la ville a constamment balancé entre le tout urbain et le tout social. Avec « Banlieues 89 », on n'a fait qu'effleurer la surface des choses : après avoir déclaré que tout le monde avait le droit au beau, les moyens n'ont guère suivi. Retour ensuite dans le tout social et le tout économique. Enfin, et après une longue période de maturation, on s'attache à regarder de plus près le poids de l'urbain dans la dérive de tous ces sites qui nous préoccupent. Et puisque l'urbain pèse assez lourd dans cette dérive, il faut essayer d'alléger ce poids et c'est là le propos du renouvellement urbain. Je ne sais pas si ce mot est le plus adapté : nous y avons beaucoup réfléchi les uns et les autres. Ce n'est clairement pas des villes nouvelles que nous allions faire, pas de la restauration urbaine non plus. Encore moins de la réhabilitation ! J'en profite pour dire que j'ai toujours été très gênée par le mot de « réhabilitation ». On en a fait beaucoup et ça n'a rien réhabilité du tout, notamment pas dans l'image. La réhabilitation c'est d'abord et avant tout quelque chose de symbolique. Donc, les mots ont leur importance. Bref, on est parti sur « renouvellement » avec pour idée de travailler sur les sites les plus problématiques. L'État va donc mettre des finances — en gros 6,5 milliards, ce qui n'est pas négligeable mais certes pas à l'échelle — en dehors de ses champs de compétence propres, type logement ou service public, pour réinvestir dans de l'aménagement urbain, ce qui est symboliquement extrêmement fort. Et il le fera dans un cadre de partenariat étroit avec les collectivités locales, premières responsables en matière de compétence, les bailleurs sociaux et l'ensemble des services publics. Car on ne peut pas conduire un véritable changement sans donner des

chances à la société qui vit dans cette ville. On ne peut plus opposer ou dissocier l'action sur le cadre de vie de tout ce qu'il faut faire dans le domaine du développement social : scolaire, emploi, intégration, insertion, etc. Il faut travailler d'abord sur la manière dont les gens vivent, en améliorant leur quotidien, pour que l'action sur l'urbain ait une signification et soit durable. Ce partenariat n'est pas simple car si l'argent de l'État est toujours bienvenu, son droit de regard ne l'est pas. Difficile alors de se constituer en véritable vis-à-vis des collectivités locales. Certaines s'accommoderaient fort bien d'une augmentation de la dotation globale d'équipement sans aucun contrat sur les objectifs ou sur un projet. Le partenariat et la parole de l'État ne sont pas simples à positionner : il faut beaucoup de diplomatie — il n'y a pas de parole d'autorité à avoir — et de travail pour affirmer une valeur ajoutée. Ce n'est jamais gagné d'avance. C'est aux préfets de bien se positionner comme le disait tout à l'heure Yves Dauge. Si bien qu'on assiste dans certains départements à des positions extrêmement minimalistes de l'État, cantonnées sur les procédures et sans objectifs qualitatifs. Ou à l'inverse, un État omniprésent, se mêlant de tout sur un ton péremptoire et autoritaire, lequel se fait rapidement sortir du jeu.

Pour traduire ce partenariat entre des institutions dont les enjeux ne sont pas les mêmes, il faut arriver à trouver des structures de compromis et d'accord : structures de pilotage communes ou directions de projet que l'on co-mandate. C'est alors tout un travail d'équilibriste pour agir dans un contexte de loyauté générale envers l'ensemble des partenaires. Car le contrat ne suppose pas le consensus et le conflit est pratiquement consubstantiel du contrat...

Si les architectes conseils ont un rôle privilégié à trouver, c'est précisément dans ces structures, à l'interface de tous les partenaires et au niveau de la direction de projet, car ils sont à la fois extérieurs aux partis et experts. S'ils restent conseils de l'État, je crains fort que leur rôle ne devienne facultatif : ils seront en quelque sorte à la carte de l'État, consultables sur option. Dans ces structures, les moyens financiers pour une fois existent et il faudrait voir comment compléter leur mission pour qu'ils deviennent aussi les conseils de ces structures partenariales. Cela me paraît tout à fait utile sinon indispensable.

Reste à savoir comment intervenir au regard de la qualité. Au-delà de l'imagerie d'Epinal qu'il y a autour des cités, les sites sont extraordinairement divers. On y voit des choses tout à fait graves et d'autres qui le sont beaucoup moins, des objets urbains indigents — finalement et tragiquement les plus faciles à mettre par terre — et d'autres abso-

lument épineux. Plus ils ont été longuement pensés sur des idées qui n'ont pas tenu dans le temps au regard des évolutions de la société, plus c'est difficile à défaire, compliqué à déconstruire... Les attitudes de la maîtrise d'ouvrage sont également contrastées, certaines minimalistes, le plus souvent à l'instigation des organismes HLM qui ont l'habitude de faire de la réhabilitation sans architecte à base de poncifs répétés à l'infini — dans leur jargon de la « résidentialisation » — et d'autres disproportionnées avec des appels à marché de définition, des grands concours lancés sans programme, qui attendent tout des concepteurs. Alors, on voit sortir des choses, de grands gestes, qui n'ont hélas ni queue ni tête ! Parce que sans programme, basés sur des idées complètement théoriques et cela nous inquiète beaucoup. Entre les deux, il y a bien évidemment la place pour la réflexion sur la programmation urbaine, de l'analyse à la rédaction des marchés de définition, etc. Ce diagnostic-là n'est généralement pas fait ou très faible. Les architectes conseils ont évidemment toute leur place dans ces démarches et ce travail. Je suis, quant à moi, pleine d'admiration pour les efforts qui sont faits, notamment la mobilisation des DDE qui reviennent sur l'urbain. Cela dit, on ne réinvestit pas l'urbain en cinq minutes. Les DDE disposent de très peu de gens capables de faire de l'analyse urbaine, de la stratégie de développement, et entre la planification abstraite et la gestion des procédures sur les financements du logement, il y a un grand vide. On a énormément de mal à imaginer le devenir d'un quartier de manière réaliste, de l'identification des dysfonctionnements à l'élaboration d'un scénario de développement sans exclure les habitants concernés.

Il y a un besoin de conseil considérable, auprès des DDE dans leur rôle de vis-à-vis des collectivités locales, auprès des structures partenariales, car ce n'est pas celui qui est en charge du projet qui peut être le conseil des partis en présence. Il faut un regard extérieur. Les conditions sont aujourd'hui réunies et on ne les retrouvera pas éternellement. C'est maintenant qu'il faut agir : les projets vont surgir et il sera extraordinairement difficile de réintégrer l'expertise, la réflexion et les compétences de l'ingénierie dans un second temps.

FRANÇOIS LAMARRE

La délégation interministérielle à la Ville apparaît comme un lieu privilégié d'orchestration et un relais d'organisation primordiale. A titre de précision, qu'en est-il des forces vives et des compétences réunies au sein de la délégation ?

CLAUDE BRÉVAN

Assez paradoxalement, la délégation interministérielle à la Ville compte peu de compétences dans le domaine de la qualité urbaine. Ce n'est pas son moindre défaut. Nous sommes... un, deux, trois architectes à la DIV et le troisième, paradoxalement, a préféré s'occuper de comptabilité. À chacun son parcours ! Il le fait avec beaucoup de talent, cela dit. On est donc très peu. J'ajoute que j'ai demandé des architectes conseils, en vain. Il m'a été répondu que cela n'était pas possible au regard de la pratique libérale, sauf à renoncer à toute intervention sur des opérations de renouvellement urbain ou des grands projets de ville. J'aimerais bien que cette incompatibilité soit réexaminée et précisément définie car les architectes conseils nous seraient très utiles... Nous avons nous-mêmes besoin de beaucoup de conseils. Bien que proche du terrain, la Délégation est une structure centrale ; il s'agit d'un programme national, avec des objectifs de qualité, de définition d'axes politique. Nous avons à conduire une réflexion générale, d'identification des dysfonctionnements et des solutions, même si nous sommes plutôt réticents sur l'approche normative qui se profile au niveau européen sur les aspects sécuritaires de l'urbanisme. Démarche risquée et absurde. Cela pour dire qu'il y a une vraie réflexion à mener et à approfondir sur les dysfonctionnements sociaux et la forme urbaine, entre la délinquance et cette forme, etc. Car on dit beaucoup de bêtises avec des propos convenus et des opinions qui s'affrontent, avec un ressenti et une forte culpabilité sur un certain urbanisme des décennies passées. Nous avons absolument besoin de sortir des préjugés pour alimenter une vraie réflexion et l'externalité du regard des architectes nous intéresse pour dégager un propos construit et argumenté et sortir enfin de la polémique pure.

ANNE-MARIE COUSIN

Représentant la direction de l'Architecture et du Patrimoine

Nous sommes à cette table tous originaires du ministère de l'Équipement et plus d'un d'entre nous a été tiraillé au moment du transfert de l'Architecture à la Culture. Travailler avec l'Équipement, travailler ensemble, nous est alors apparu comme la seule solution, avec pour conséquence un nouvel état d'esprit partenarial et consensuel, du moins dans la théorie et sur les objectifs. Pas toujours dans la pratique... Disons que nous sommes totalement en phase sur les objectifs.

Nous avons à la DAPA plus de chance qu'à la DIV puisque nous disposons d'architectes conseils. Avec nous, ils travaillent principalement sur trois thèmes : le suivi des réformes concernant l'organisation de la profession, la ville et enfin beaucoup d'expertises sur le monde moins urbanisé sinon rural. Nous disposons maintenant de trois architectes conseils mais il nous en faudrait dix, vingt, trente... Notre direction a une longue habitude de l'appel à l'expertise dans des domaines aussi spécifiques que les monuments historiques, l'archéologie, l'ethnologie, les espaces protégés aussi, en faisant appel à des experts du Conseil général des Ponts et Chaussées, preuve que des liens serrés existent bien.

Sur le terrain, au niveau départemental, nous avons besoin — au delà de nos propres services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) — de regards croisés. La mise en réseau à ce niveau des architectes des bâtiments de France, des consultants des CAUE et des architectes conseils de l'Équipement ou des départements est primordiale. Nous constatons d'ailleurs que dans les jurys d'architecture qui les réunissent souvent, il y a la plupart du temps convergence dans l'analyse architecturale et la recherche du bon projet entre ces architectes qui ont des missions différentes, des statuts et des cultures sensiblement différentes. Raisonnant sous des angles différents, ils arrivent à des conclusions identiques. Au-delà d'une certaine complicité culturelle, cette convergence est toujours très instructive.

D'autre part, nous travaillons actuellement sur l'identification du patrimoine du XX^e siècle et les ABF mobilisés ont besoin de l'apport d'autres architectes extérieurs à la problématique des espaces protégés qui est la leur.

L'échelon régional est pour nous plus problématique car il n'y a personne en DRAC pour répondre de l'architecture. Aussi mettons-nous actuellement en place des conseillers « architecture » recrutés à plein temps et des architectes conseils pour couvrir l'ensemble du territoire dans les meilleurs délais. Aux architectes conseils il est d'abord demandé de conseiller les DRAC sur la qualité des constructions du ministère de la Culture : faire propre chez soi pour commencer, dans la tradition de ce ministère maître d'ouvrage, quitte à aller chercher d'autres compétences là où elles se trouvent, à la MIQCP par exemple. Leur deuxième préoccupation est la cohérence des actions de l'État, c'est-à-dire l'articulation

et la participation de la Culture à des projets de développement urbain. Les conseillers « architecture » que nous recrutons — lesquels sont pour la plupart des architectes urbanistes de l'État (AUE) — ont un rôle de conseiller du DRAC, bien entendu, mais aussi de suivi de la profession, de coordination des SDAP, de mise en place des crédits ZPPAUP, de promotion de l'architecture, etc. Pour les architectes conseils libéraux, nous partageons les mêmes critères que l'Équipement et puisons dans le même vivier en concertation totale. Le besoin d'architecte conseil se fait également sentir au niveau des expertises et sur les contenus des politiques mises en œuvre. Idem pour l'orientation de la profession et en matière d'enseignement.

Si je vois une grande communauté d'idées sur la ville avec l'administration de l'Équipement, mais encore celle de l'Environnement, je constate que l'accord est plus difficile à trouver dans la pratique. J'aimerais que l'on travaille sur des cas concrets, en abordant les vraies difficultés qui résultent des positions traditionnelles des administrations respectives, en présence bien sûr de l'architecte conseil.

FRANÇOIS LAMARRE

Cette invitation à croiser les regards, au-delà de celui des architectes des Bâtiments de France qui vous sont traditionnellement attachés, soulève la question de la concordance des regards et des propos, en dehors de l'enceinte des jurys où la convergence manifestement s'opère entre experts.

ANNE-MARIE COUSIN

J'ai constaté qu'en cas de divergences, la sonnette d'alarme est tirée un peu tard. Pour faire simple, en cas d'avis contraire de l'ABF, notre travail en administration centrale consiste à engager un processus de négociation avant que tout se complique, avant que la seule préoccupation ne devienne la sortie honorable des uns et des autres du conflit. Les maires souvent nous sollicitent ; jamais les architectes libéraux ni même les architectes conseils départementaux. Ce débat, en fait, les ABF le souhaitent ! L'embêtant c'est d'intervenir trop tard, quand la décision est prise.

FRANÇOIS DELARUE**Directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction**

Intervenant en dernier, je n'ai pas grand-chose à rajouter et juste avant l'intervention du ministre, je me sens un petit peu coincé. Alors pour le quart d'heure dont je dispose, j'aimerais dire deux, trois choses sur l'exercice local qui est celui des DDE et qui est le vôtre. Dans le tableau qui nous a été dressé, je note plusieurs points d'évolution forte : la décentralisation, la déconcentration et l'interministériel, la complexité des politiques publiques.

À propos de la décentralisation, je ne suis pas entièrement convaincu que toutes ses conséquences soient vraiment entrées dans les esprits. Il existe un facteur évolutif très fort qui est encore à l'œuvre à travers le mouvement sur l'intercommunalité qui s'empare actuellement de ce pays. Au-delà des carottes fiscales très incitatives de la loi Chevènement, sur la DGF notamment qui est un moteur important, ce mouvement est culturellement incontestable dans lequel les élus rentrent avec plus ou moins d'enthousiasme mais en nombre croissant. De ce côté, nous sommes entrés, si je puis dire dans la modernité et la France va enfin sortir de ses 36 000 communes pour rejoindre les autres pays européens. Il est certain que cela va changer beaucoup de choses. Progressivement car le partage et la mise en commun des compétences ne sont pas évidentes. On voit bien que l'intercommunalité sur l'urbanisme de détail, l'urbanisme quotidien, l'habitat, ne va pas forcément de soi. Ce mouvement profond constitue aussi une réponse sur la question des moyens : dans une France de 36 000 communes dont la grande majorité — une trentaine de mille — a des moyens très faibles, ce problème crucial est à la limite sans solution. Dans une France de quelque 8 000 regroupements intercommunaux, la question se posera forcément autrement. Des intercommunalités ayant de véritables compétences en matière d'habitat et de cadre de vie se doteront des moyens nécessaires comme le font leurs homologues dans les autres pays européens. Je suis assez optimiste sur ce point.

Concernant la déconcentration, toutes les conséquences également n'ont pas été tirées. Dans tous les rapports, il est de bon ton de reproduire cette assertion selon laquelle l'État doit se déconcentrer ; cela fait partie du discours des hommes politiques. Cette déconcentration, elle est très engagée : peu de politiques sont engagées depuis Paris. À l'exception des grands projets de ville suivis par Claude Brévan, domaine expérimental largement dérogatoire qui impose un partage des rôles entre l'administration centrale

et le terrain. Au regard de l'histoire, les architectes conseils étaient hier les *missi dominici* de l'administration centrale et du ministre pour aller voir ce qui se passait sur le terrain. Clairement, on n'est plus dans cette perspective-là : les responsabilités sont aujourd'hui du côté des DDE sans ambiguïté. Alors, faut-il aller au bout de cette logique de déconcentration et laisser le DDE ou le préfet libre de ce recrutement ? Je vois deux avantages importants à la situation actuelle : premièrement — et ces journées le montrent — il est préférable de ne pas avoir une collection d'individus isolés sur le terrain. L'une des richesses du corps des architectes conseils, c'est bien cette capacité d'expression collective et de mise en commun de l'expérience ; deuxièmement, il est important et même essentiel qu'une certaine distance subsiste dans la pratique du conseil, surtout dans les domaines d'intervention qui sont les vôtres. Le fait d'être nommé par le haut, au niveau central et sur des critères de recrutement exigeants et incontestables procure cette légitimité et cette autorité nécessaires, et un recul salutaire par rapport au local. Ce recrutement, il faut le garder, même dans cet État toujours plus déconcentré qui se profile.

Sur l'interministériel, je marque un petit mouvement de recul car je pressens un certain effet de mode : tout le monde s'en gargarise ; il faut en faire. Il y a incontestablement quelques politiques interministérielles fortes, comme celle sur la ville, mais je me méfie de la confusion selon laquelle tout le monde fait tout et regarde dans le champ de compétence de son voisin avant de regarder dans le sien propre. Faire de l'interministériel au niveau local revient à se placer sous la houlette du préfet pour se parler entre administrations, pour mettre en commun des actions, créer des synergies et agir dans la même direction. Il faut que chacun s'emploie correctement sur ses champs de compétences. Bien sûr, il y a des points de conflit — c'est naturel et parfois souhaitable — et il appartient au préfet, garant de l'interministériel, de manager ses services et de rendre les arbitrages. Aux deux niveaux, national et local, l'interministériel recouvre ainsi des choses différentes et trouve à s'exercer de manière tout aussi différente.

Cela dit, le phénomène premier reste la complexité des politiques publiques qui suppose de la part des DDE une capacité culturelle à intégrer les préoccupations des autres champs et à assimiler les apports du conseil. Il est clair que vous devez avoir un rôle prépondérant à jouer auprès des DDE, notamment dans la politique de la ville, même s'il n'y a pas que des départements urbains dans notre pays.

Débats

CLAUDE BRÉVAN

Je veux tout de même apporter un bémol sur l'harmonie interministérielle au niveau local, laquelle n'est pas générale. En fait, tout pousse chacun à récupérer ses certitudes et prérogatives. On se rencontre puis on oublie : chacun protège son champ clos. Il ne faut pas se raconter d'histoire... Il est très difficile de construire un projet commun et de le conduire en commun dans la durée en faisant chacun son travail. C'est un exercice de tous les jours et c'est une révolution culturelle. Il y a plus ou moins de proximité entre les diverses administrations. Je crois notamment que les sous-préfets « ville » qui sont les pions avancés de la politique de la ville dans les départements s'entendent plutôt bien avec les DDE dans l'ensemble mais ce n'est pas le cas de toutes les administrations. Il ne faut pas rêver ; ce n'est jamais gagné.

GEORGES WURSTEISEN

Architecte conseil du département de l'Aveyron

Ma question s'adressait aux intervenants précédents mais tous sont concernés : quelle place occupe la préoccupation de développement durable dans cette approche transversale et interministérielle, et notamment les programmes Agenda 21 qui sont une grille globale d'actions communes que partagent nombre de pays du monde depuis la conférence de Rio ?

MARIE-HÉLÈNE BADIA

Architecte conseil du département du Pas-de-Calais

Je voudrais revenir sur la question des dossiers « renouvellement urbain » évoquée par Claude Brévan. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des projets de qualité très inégale, certains fort bien menés et d'autres beaucoup plus mal. Les architectes conseils vont avoir dans leur département à produire une analyse technique et à donner leur avis sur ces dossiers, avis communiqué aux commissions décentralisées, et le positionnement dont parlait madame Brévan s'annonce particulièrement délicat. On se retrouve fréquemment confronté

à des dossiers très avancés auxquels on n'a pas été associé. Il s'agit souvent de bâtiments déjà vidés de leurs occupants dont le sort semble déjà scellé alors qu'aucun travail de projet urbain n'a été mené. La confusion peut exister encore entre bâtiments mal habités et bâtiments à démolir car les analyses sont parfois très courtes et se réduisent à cet amalgame. Les sous-préfets à la ville, les DDE, la DIV peuvent aider les architectes conseils à construire un avis fondé, partagé et efficace. Nos avis ne peuvent être que dérangeants et inefficaces s'ils ne s'appuient pas sur une réflexion commune à l'ensemble des services et s'ils ne sont pas relayés par eux.

CLAUDE BRÉVAN

Le renouvellement urbain ne se réduit pas à la démolition ; on l'espère en tout cas ! Rappelons qu'on démolit actuellement environ 5 000 logements par an. Démolir pour exorciser et faire partir la population, on le sait, ça existe ! Il y a d'autres raisons tout aussi absurdes : démolir au motif qu'il y a du « deal » au pied ou au coin de l'immeuble. On peut ainsi raser Paris. Nous avons pondu une circulaire avec Pierre-René Lemas, à l'époque, sur la démolition qui précisait les choses. Quand c'est prêt et que c'est vide, cela devient un combat d'arrière garde mais il faut se préparer pour les autres immeubles qui généralement vont suivre. Il faut un travail de pédagogie pour la suite. Le projet global — lequel n'est pas forcément un projet dessiné — est la définition d'une stratégie : pourquoi démolir et pour faire quoi ? Quels objectifs visés ? Il est très important de le faire expliciter. Il n'y a pas de raison dans certains cas de faire durer des lieux de nécrose urbaine, bâtiments vides et vétustes, bientôt squattés. L'important est d'avoir une stratégie globale et non de démolir à la petite semaine sans visée à terme.

BERTRAND MATHIEU

Architecte conseil à la direction de l'Architecture et du Patrimoine

Ly a de bonnes initiatives au sein de notre direction, regrouper patrimoine et création, mais nous constatons aussi des lacunes. À la DAPA, nous n'avons pas été consultés sur cette loi SRU et la DAPA est trop absente, dramatiquement absente de ce débat. Je pense qu'il est difficile d'évaluer et de parler de cette qualité urbaine sans intégrer la dimension culturelle, c'est-à-dire la création, la vie, la ville... Comment peut-on parler de ville sans y mettre cette dimension de culture ? Et je demande à Anne-Marie Cousin de transmettre cette attente à son ministre, Madame Tasca, pour qu'elle travaille aussi sur ce dossier-là, si important.

ANNE-MARIE COUSIN

La DAPA a la volonté d'être présente sur ce débat et les Rendez-Vous de l'Architecture qui se sont déroulés à la Villette ce mois en témoignent. Au-delà de la petite taille et des faibles moyens de cette direction, se pose la question de la légitimité de son intervention. La DAPA a des outils et une entrée possible pour s'introduire dans le débat sur les centres historiques mais ailleurs, sur le reste du territoire, les accès manquent et la position s'avère difficile à tenir même s'il y a en cours d'élaboration des conventions de ville pour l'architecture et le patrimoine avec certaines villes qui le demandent explicitement. Pour le coup, nous sommes à la merci du bon vouloir des villes, mais aussi des autres partenaires. On espère que la mise en place progressive des conseillers « architecture » dans les DRAC va nous permettre de nous positionner mieux. Pour simplifier, il est difficile de prétendre faire quelque chose sans personne pour s'en occuper.

JOANNA FOURQUIER

Architecte conseil du département du Rhône

Je voudrais revenir sur la notion de projet urbain. Il faudra bien un jour que quelqu'un le définisse puisque la loi ne le fait pas. C'est actuellement l'auberge espagnole : on y met ce que l'on veut et personne ne sait ce que ce projet doit être ! Une stratégie à connotation sociale plus que spatiale ? La définition tarde, alors on demande aux architectes d'y répondre à travers le marché de définition. Ce n'est pas la bonne solution. Et puis l'engagement dans le temps des collectivités appelle une forme contractuelle pour que le processus global soit respecté après la démolition.

FRANÇOIS DELARUE

Il y a beaucoup de confusion sur cette appellation de projet urbain ; chacun y met ses marottes. Il ne fallait surtout pas légiférer, je crois, sur cette définition. Le projet c'est à la fois l'affichage d'une stratégie par une collectivité locale et l'expression dessinée d'un état projeté. De quoi parle-t-on ? Il y a un travail de clarification des concepts à entreprendre pour savoir de quoi on parle dans telle ou telle situation, de la planification urbaine à la démolition opérationnelle.

CLAUDE BRÉVAN

Le travail d'Ariella Masboungi sur le projet urbain entrepris au sein de la DGUHC a tout de même permis de clarifier certaines choses. Je crois que tout le monde sait qu'il s'agit à la fois d'un processus, d'une stratégie et d'une formalisation sous forme de représentation. Il est vrai que ces considérations ne sont pas d'ordre législatif.

JEAN-PAUL CAMBOURNAC

architecte conseil du département de la Guyane

J'insisterais sur la nécessité absolue dans la pratique de faire intervenir la dimension culturelle dans le projet urbain, surtout s'agissant d'un patrimoine construit entre 1950 et 2000. Agirait-on de même avec la musique ou la littérature ? Il n'y a pas d'époques complètement sottes et d'autres complètement intelligentes. Les architectes n'ont pas tous été des crétins dans la seconde moitié du xx^e siècle.

CLAUDE BRÉVAN

On ne rase pas les centre ville parce qu'il y a 10 % de logements vacants.

CHRISTINA CONRAD

Architecte conseil du département de la Drôme

La définition du projet urbain rejoint la définition du « professionnel qualifié » dont la loi parle sans mentionner s'il s'agit d'architectes, d'urbanistes, de maîtres d'œuvre ou de géomètres. Je ne vois pas comment gagner en qualité si l'on ne définit pas plus le projet urbain que les professionnels qualifiés.

FRANÇOIS DELARUE

Le projet urbain renvoie à des échelles et des temporalités différentes selon l'endroit et le niveau d'intervention : ce n'est pas le même projet pour quarante communes agglomérées ou une commune qui élabore son PLU, et encore autre chose à l'échelle du quartier. S'amuser à vouloir donner une définition législative générale ne pouvait que donner un monstre juridique.

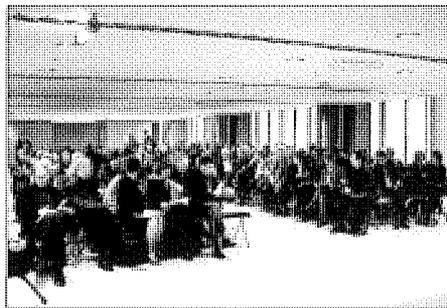
CLAUDE BRÉVAN

Il faut reconnaître qu'on est sacrément coincé en regard du Code des marchés publics qui ne reconnaît pas cette spécificité et qui ne considère que des projets finis. Et l'histoire du marché de définition n'épuise pas le sujet. On épuise certainement les concepteurs avec mais pas le sujet ! (rires).

GÉRARD ZELLER

Architecte conseil du département de Seine-Saint-Denis

Cette terminologie est-elle la bonne ? Claude Brévan, elle-même, a utilisé le terme de programme, lequel terme mériterait d'être mis en valeur. Celui de projet se traduit trop vite en dessin, et le dessin en plan-masse, et le plan-masse n'est qu'une virtualité : on ne vit pas dans un plan-masse.



La salle de la BNF lors du séminaire.

Clôture du séminaire

Allocution de Nicole Roux-Loupiac

Présidente du corps des architectes conseils/ministère de l'Équipement des Transports et du Logement

Monsieur le ministre,

Je suis très honorée, Monsieur le ministre, et à la fois très émue de vous accueillir aujourd'hui parmi nous.

Votre présence alors que nous fêtons notre séminaire cinquante-naire prend une dimension historique et je vous remercie très sincèrement, au nom de tous les architectes conseils rassemblés, d'avoir répondu à ma sollicitation.

Fidélité

Nous fêtons 50 années au service du même ministère, le vôtre aujourd'hui Monsieur le ministre, parce que nous avons toujours été convaincus que le conseil en architecture ne saurait être séparé du conseil en urbanisme et en aménagement du territoire. C'est d'ailleurs en ces termes qu'en 1995, alors que l'architecture rejoignait le ministère de la Culture, nous avons à nouveau exprimé notre attachement au ministère de l'Équipement, ministère ayant en charge l'urbanisme, la politique de la ville, du logement et des infrastructures.

Ce séminaire est pour nous exceptionnel. Il nous permet de réunir nos directions : François Delarue, notre nouveau directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paul Schwach, directeur-adjoint et Madame Wanda Diebolt, directrice de l'Architecture et du Patrimoine, retenue par les problèmes des écoles d'architecture, représentée par Anne Marie Cousin, Claude Brévan, déléguée interministérielle à la Ville et des élus. Nous accueillons aussi nos anciens directeurs

de l'Architecture et de l'Urbanisme, et tous ceux qui en Administration centrale, nous ont accompagnés de longues années.

Je les remercie d'avoir accepté de participer à nos travaux.

Ouverture

C'est aussi l'occasion de recevoir pour la première fois l'ensemble de nos directeurs départementaux de l'Équipement, qui sont aussi parfois directeurs régionaux, et auprès de qui nous assumons notre mission de conseil. Nous avons depuis un an, engagé un dialogue très positif entre notre association, l'administration et une dizaine de DDE. De concert, nous avons réaffirmé la pertinence de la circulaire de 1989 et défini quelles pouvaient être les modalités de réussite de nos missions. Une idée peut être à suivre par les directeurs régionaux des affaires culturelles, avec qui nous allons « inventer » désormais un nouveau profil de conseil.

Continuité

Enfin, nous partageons cette journée anniversaire avec un noyau d'anciens architectes conseils. Ce matin, suite à une idée présentée lors de notre dernière assemblée générale par Pierre Vetter, ils ont créé l'association des Anciens architectes conseils.

Certains sont de « nouveaux anciens », d'autres ont derrière eux 25 ou 30 ans de conseil. Je salue Jean Le Couteur, un des premiers architectes conseils nommés. Il nous fait l'amitié d'être parmi nous ; Antoine Debré qui peut s'honorer du record de longévité et, j'ajouterai, de jeunesse d'esprit avec 35 ans de mission. Cet anniversaire leur appartient largement.

Je voudrais ici rendre un hommage collectif à leur action, à leur intelligence opiniâtre, à leur humour pour avoir su malgré les tempêtes garder le cap. Avec leur aide, et confortés par la DGUHC et la DAPA, nous avons pu mener à bien un projet collectif : faire l'historique de notre mission à travers ces cinquante années, en notant son évolution en regard

des politiques de l'État. Ce projet a donné naissance à un ouvrage — d'une belle couleur bleu Équipement — intitulé « Le sens d'une mission ». J'ai le grand plaisir de vous l'offrir aujourd'hui.

Permettez-moi enfin d'avoir une pensée pour tous les architectes conseils qui nous ont quittés. Parmi eux, plusieurs ont été de grands architectes conseils. Je ne peux les citer tous. Je pense en particulier à Jean Willerval et à Philippe Deslandes que j'ai eu la chance de côtoyer. La compétence de Philippe n'avait d'égal que son humour ; il m'avait appris une chose : « s'imposer sans rien imposer ».

1– Le besoin d'un appui fort

Votre présence, Monsieur le ministre, témoigne de l'intérêt que porte l'État aux problèmes d'aménagement de l'espace. J'y vois aussi un symbole fort de l'appui que vous nous manifestez. Et nous avons besoin de cet appui.

En 1950, devant l'ampleur des travaux de la Reconstruction auxquels il se trouve confronté, Eugène Claudius-Petit choisit de s'entourer d'architectes conseils. Il les choisit dans le secteur privé ; il prend les meilleurs et de toutes tendances. Ce qui lui importe, c'est leur capacité de juger, d'évaluer, d'infléchir s'il le faut les orientations des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme, en un mot qu'ils soient une aide à la décision. Ayant une conscience aiguë de l'importance de l'architecture pour la société, il fait confiance à ses architectes.

Lors d'une de ses interventions à l'Assemblée nationale, il a un jour cette formule célèbre : « Au médecin on confie sa vie, à l'architecte on confie la vie ».

Depuis 1950, notre position d'architecte conseil, comme nos pratiques ont fortement évolué, toutefois une chose n'a pas changé, notre rôle n'a un sens que si vous accordez de l'importance à nos missions.

De la même manière, nous avons besoin de l'implication de nos directeurs de l'administration centrale et de nos DDE. Comment une mission de

conseil pourrait-elle s'exercer s'il n'existe pas de dialogue et des relations de confiance réciproques ?

2 – Notre spécificité

Paradoxe

Dispersés sur le territoire national, dans les DOM et en administration centrale, nous sommes 102 architectes conseils qui, au rythme de 2 jours par mois avec des déplacements souvent longs et difficiles, œuvrons pour une meilleure qualité de nos espaces de vie.

Je devrais dire 104, puisque vous avez 2 architectes conseils honoraires à vos côtés : Antoine Debré et Roland Schweitzer qui ont une réelle mission d'intérêt général. Ils sont des sages, des médiateurs. Avec le recul nécessaire, ils apportent leurs concours précieux d'expert en cas de litige (mais je vous rassure, il y en a peu) entre architecte conseil et DDE.

Notre spécificité tient à un paradoxe :

- À la fois groupe d'individus de forte personnalité, farouchement indépendants, aux opinions très diversifiées et aux pratiques variées, assumant en tant qu'architectes conseils une mission de service public,
- Et groupe constitué qui partage un ensemble de valeurs fondamentales :
 - un engagement vis-à-vis de la chose publique,
 - une recherche permanente de la qualité architecturale et urbaine,
 - une passion commune pour le métier,
 - une éthique également partagée,
 - des positions communes sur des sujets de fond.

Cet ensemble de choses fait de nous des architectes citoyens et constitue les références qui nous permettent de nous retrouver. D'où une cohésion évidente et le sentiment fort d'appartenance à un groupe : le Corps.

Acteurs privés au milieu d'acteurs publics, nous constituons une petite

minorité : 102 architectes conseils pour 100 000 agents au ministère de l'Équipement.

Devrais-je dire que nous sommes les seuls ou presque dans ce grand ministère chargé de l'Urbanisme, à avoir une qualification d'architectes urbanistes depuis le départ des contractuels ? Et ne serait-il pas opportun de créer une filière architecture-urbanisme qui permettrait le recrutement des compétences indispensables ?

Ceci éviterait une fuite des AUE (architectes urbanistes de l'État) vers des postes administratifs, faute d'évolution de carrière dans leur domaine.

Formés au projet, nous apportons en administration centrale ou dans les services déconcentrés une culture du projet, donc une vision transversale. Suscitant le décloisonnement des savoirs et des services, l'appel à des compétences extérieures et une concentration des acteurs autour des projets, nous contribuons à notre modeste échelle à l'amorce d'une modernisation de l'État. Mais « un pied dehors, un pied dedans », n'ayant aucune intervention à titre privé sur notre territoire d'architecte conseil, nous gardons notre liberté de pensée et d'expression et un recul nécessaire par rapport aux problèmes posés.

3 – Évolution de notre rôle

Notre rôle et nos pratiques ont fortement évolué tout au long de ces cinquante années.

Experts

Pendant les années cinquante, dites de la Reconstruction, l'État tout puissant contrôle et finance les grands projets d'urbanisme et d'architecture.

Les architectes conseils appelés en tant qu'experts et investis du pouvoir central ont souvent un rôle de censeurs, quand bien même ils défendent la qualité urbaine et architecturale.

Conseillers

Avec la création du ministère de l'Équipement, l'État devient aménageur. Nécessité d'intervenir plus en amont sur les dossiers. D'autres pratiques se développent : convaincre, conseiller et ne plus censurer. D'autres structures de conseil interviennent : SDA, CAUE...

Pédagogues

La décentralisation va marquer un grand bouleversement dans nos pratiques avec le transfert de pouvoir aux collectivités, la disparition des GEP dans les DDE... L'architecte conseil développe des actions pédagogiques, il entreprend des séances de formation, de promotion de l'architecture.

Médiateurs

Aujourd'hui, alors que dominant les questions urbaines et sociales, que la ville se recompose sur elle-même ou à partir des infrastructures, les acteurs se multiplient, les pouvoirs se croisent ; l'État devient partenaire. L'architecte conseil initie des groupes de travail. Il compose avec d'autres : médiateur, fédérateur, il rassemble.

4 – Le besoin d'être entendus et écoutés

Nos rapports d'activités

J'ai évoqué tout à l'heure notre dispersion sur le territoire. C'est là une de nos richesses. En raison de notre situation d'observateurs et d'acteurs sur le terrain, nous jouons un rôle de révélateurs. Ainsi, vous bénéficiez, Monsieur le ministre, d'un bilan annuel de l'état de l'architecture, de l'aménagement et de l'urbanisme en France.

Aussi, nos cris d'alerte que vous percevez dans nos rapports d'activités :

- à propos de la pauvreté du logement social ou des lotissements ;
- de l'absence d'études urbaines ;
- ou d'opérations menées sans compétence suffisante doivent

être entendus.

J'insisterai aussi sur quelques points que nous vivons au quotidien.

- Les conditions de production d'un logement social de qualité ne sont trop souvent pas réunies :

- absence de programme, mauvaise localisation ;

- projets déconnectés de leur environnement ;

- réduction des surfaces des logements, pauvreté d'usage et spatiale des bâtiments ;

- études mal rémunérées.

- L'anonymat des concours d'architecture empêche tout dialogue avec le maître d'ouvrage ; c'est une mesure contre laquelle nous nous sommes élevés dès 1998 et que nous persistons à condamner, d'une même voix avec la MIQCP.

- Les constructions publiques sont aujourd'hui financées et réalisées par des investisseurs privés. Avec quelles ambitions pour l'architecture ?

Tout cela n'est pas facteur de qualité et tend à amenuiser le travail de conception architecturale, à le ramener à une prestation marchande, et à réduire l'architecture à un produit alors qu'elle touche le fondement même de l'Homme.

C'est pourquoi toute référence à l'appel d'offres pour une prestation de maîtrise d'œuvre avec conception est un non sens.

Nos cris d'alarme, bien sûr, s'accompagnent aussi de propositions. Propositions individuelles que l'on retrouve dans nos rapports d'activités, et collectives qui émergent de nos séminaires.

Nos séminaires

Ceux-ci constituent des moments forts de réflexion où nous anticipons parfois les questions sur des sujets d'actualité.

À Saint-Maximin en 1990 sur les entrées de ville ; à Toulouse en 1997 autour de l'État maître d'œuvre et de l'ingénierie publique ; à Marseille l'an passé sur la question des politiques urbaines et du logement social.

À la suite de ce séminaire, vous avez déconcentré les décisions de

financement concernant les opérations de démolition et changement d'usage des logements sociaux. Désormais les projets sont étudiés par des commissions locales et la présence ou l'avis de l'architecte conseil, nommé en tant qu'expert est sollicité. Une preuve que nous avons été entendus et je vous en remercie.

Nos interrogations aujourd'hui

Tous nos débats d'aujourd'hui ont porté sur le sens de notre mission avec pour corollaire « quelle est la parole de l'État dans tout ce qui touche à l'aménagement de notre cadre de vie ? »

Rendre lisible

Si comme on l'a vu tout au long de cette journée, les lois SRU, Chevènement et Voynet, constituent la plate-forme des politiques nationales. Il convient alors d'assurer une bonne connaissance et une bonne compréhension de ces différentes lois auprès des services déconcentrés qui doivent les relayer sur le terrain. Leur lisibilité est fondamentale.

Clarifier

Il est tout aussi essentiel, et notre ministre de L'Équipement l'affiche dans le Plan de modernisation de l'ingénierie publique :

- de clarifier le nouveau rôle et les missions des services en fonction de la recomposition des territoires (agglomération, communauté d'agglomérations, intercommunalité) ;
- d'afficher des priorités vis-à-vis de l'ingénierie publique.

Cohérence

Tout ceci permettra de donner plus de sens aux actions des services déconcentrés :

- d'éviter un éparpillement sur trop de sujets ;
- de construire ensemble une cohérence.

Ce mot me paraît essentiel.

La recherche de cohérence entre politiques de l'urbanisme, de l'habitat, des transports fonde la légitimité de la loi SRU. La recherche de cohérence fonde aussi l'action des architectes conseils dans leur travail quotidien : qu'il s'agisse d'une réflexion sur un POS, de l'opportunité d'une opération, de la qualité d'une zone d'activités...

Nouvelles attentes

Comment les services déconcentrés vont-ils pouvoir assumer les nouvelles attentes des collectivités ?

Nous avons eu et je le regrette peu d'élus aujourd'hui, mais vous le savez, Monsieur le ministre, l'Association des maires de France avait choisi le même jour que nous pour son congrès.

Nous savons toutefois qu'il existe une vraie attente de la part des communes vis-à-vis des services déconcentrés, et cette attente est d'autant plus forte que les villes sont petites ou moyennes.

Complexité

L'attente se manifeste bien évidemment devant la complexité des projets urbains, en particulier les projets de démolition-reconstruction ou de recomposition urbaine. Elle s'amplifie devant la difficulté de rendre cohérents et compatibles leurs propres projets de développement avec les politiques nationales. C'est donc sur des missions d'assistance que les services déconcentrés sont attendus.

Missions AMO qui exigent des compétences dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme mais pas seulement.

Compétences pluridisciplinaires qui pour la plupart n'existent pas aujourd'hui en DDE.

Missions fondamentales où l'État, il nous semble, doit se positionner. N'est ce pas à lui que revient la vision à long terme, la protection des grands enjeux ? N'est ce pas à lui d'inciter et d'aider les communes dans leurs réflexions pour élaborer leurs nouveaux documents d'urbanisme en cohérence avec la loi SRU ?

Repositionnement

Mais la nature et la complexité des sujets à traiter imposent un repositionnement des services, une qualification des acteurs, et donc une organisation différente.

L'architecte conseil, quand bien même il travaille en réseau, ne peut se substituer aux compétences permanentes à retrouver en DDE.

Le temps du « conseil » n'est pas le temps du « faire ».

Pourquoi ne pas créer des ateliers d'aménagement ? Ateliers de réflexion, d'expertise, lieux de débats : une réminiscence possible des GEP dont les architectes conseils ont tellement déploré la disparition. Ces ateliers en réseau avec les CETE et des correspondants en administration centrale bien identifiés pourraient échanger leurs savoirs au bénéfice de tous. Les architectes conseils pourraient y jouer un rôle efficace, tout comme ils pourraient intervenir plus largement dans les programmes de formation des services déconcentrés.

Ainsi, ils pourraient nourrir la réflexion autour de thèmes clés :

- que veut dire un habitat diversifié et de qualité, quels en sont les critères ?
- comment définir la qualité d'un espace public ?
- qu'est-ce qu'un projet urbain ?

Pour aborder de tels sujets, la maîtrise technique est insuffisante, l'approche sociale, spatiale et culturelle impose de sortir de la monoculture « Équipement ».

La loi SRU porte en elle une ambition de transversalité, mais elle n'aborde pas les conditions de sa réussite.

Or, comment réussir une opération de renouvellement urbain, un habitat de qualité ou un projet urbain ?

Projet urbain

Permettez-moi, Monsieur le ministre, d'insister sur ce dernier point :

Aucune réglementation aujourd'hui ne traite du projet urbain dans sa spécificité, j'évoquerai :

- Le temps : trop oublié alors qu'il est facteur de cohérence et de continuité et fondateur du projet urbain
- La démarche : en tant qu'élaboration collective et progressive où programme et projet interfèrent.
- Les acteurs : parce qu'ils sont indissociables du projet urbain, élus bien sûr mais aussi : maîtrise d'ouvrage urbaine et maîtrise d'œuvre qualifiées.
- Les habitants : faute de quoi le projet urbain ne serait plus une vision partagée de la ville.

Ajoutons à cela l'inadaptation des procédures à la finalité recherchée :

- les études de définition ont une durée limitée ;
- les avenants difficiles à passer et tout prolongement impose une nouvelle mise en concurrence.

Nous avons ici de grands avocats du « projet urbain » : Jean Frébault, Ariella Masbounji, Jacques Cabanieu. Et je peux y ajouter tous les architectes conseils.

La ZAC Tolbiac-Rive-Gauche, où nous sommes, et dont Roland Schweitzer est le coordonnateur d'un secteur, apporte de son côté la preuve tangible de ce qui peut naître d'un projet urbain.

Aussi, je vous sollicite vivement, Monsieur le ministre, pour que cette spécificité du projet urbain fasse partie intégrante de la réforme du Code des marchés publics.

Ville

La ville est un acte pluriel ; elle nécessite des regards croisés. Je me réjouis de l'annonce faite par Catherine Tasca, nouvelle ministre de la Culture, lors du récent congrès de l'UNSA à propos de l'intervention de la Culture sur la loi SRU. La dimension culturelle et patrimoniale de la ville ne peut être oubliée.

Ce rapprochement Équipement/Culture voulu par nos directeurs DGUHC et DAPA, et dont Florence Contenay a été un des premiers artisans apporte une fois de plus la preuve que notre rôle est interministériel.

Trois architectes conseils sont aujourd'hui rattachés à la direction de l'architecture et du patrimoine mais les choses évoluent vite : dix architectes conseils viennent d'être recrutés en 2000 par cette même direction et sont prêts à exercer une nouvelle mission auprès des directeurs régionaux aux Affaires culturelles. Une douzaine d'architectes conseils seront encore recrutés en 2001.

Ceci nous donne l'espoir que l'architecture contemporaine devienne — au même titre que le cinéma — une valeur partagée et qu'elle entre enfin dans les collèges et les lycées (revues d'architecture dans les CDI, conférences...).

Dimension interministérielle

La dimension interministérielle ne saurait s'arrêter à la culture. L'architecture et l'aménagement concernent également tous les ministères. Alors qu'en est-il du ministère de la Défense, de la Justice, de l'Éducation nationale, de l'Environnement. Pourquoi dans ces ministères, Monsieur le ministre, ne pas renforcer la notion de conseil extérieur ?

L'architecture et l'urbanisme organisent la vie des hommes et constituent par ce biais un enjeu d'importance.

Aujourd'hui, face à la pluralité des attentes et aux incertitudes d'une société en continuelle invention d'elle-même, les architectes conseils croient

à leur utilité sociale, comme ils croient à l'intérêt public de l'architecture, et de tout ce qui a trait à l'aménagement de l'espace. Aussi sont-ils prêts à poursuivre leur combat pour que l'architecture ait la place qui lui revient, parce qu'une société ne peut fonctionner avec seulement des logiques économiques.

À ce titre, ils vous expriment leur engagement, et vous remercient vivement en retour de leur faire confiance.

Pour terminer, permettez-moi de citer un poème de Guillevic :

« La ville est
Ce qui compte le plus,
Qui doit compter le plus,
Parce que rien
N'est plus nous-même que ça.
Quand elle change, c'est nous
Qui la faisons changer.
Elle est notre ouvrage
Quand même
Apprends-toi
Dans la ville ».

Monsieur le ministre, Madame la directrice de l'Architecture et du Patrimoine, Monsieur le directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction,

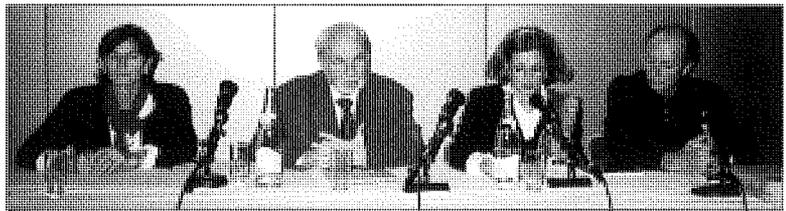
Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie.

Cinquantenaire du corps des architectes conseils

Intervention du ministre Louis Besson

Secrétaire d'État au Logement

C'est naturellement avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de participer à votre séminaire qui revêt, en cette année 2000, un caractère très particulier en raison de la célébration de la cinquantième année d'existence du corps des architectes conseils.



Martine Pattou, Monsieur Louis Besson, Nicole Loupiac et Michel Regembal à la tribune du séminaire.

Cet événement qui nous réunit aujourd'hui est donc tout à fait exceptionnel, et un anniversaire est toujours l'occasion de regarder en arrière, de mesurer le chemin parcouru, de faire un bilan, afin de mieux mettre en perspective l'action à venir et de s'améliorer encore. Aussi, pour débiter mon propos, je souhaite me livrer à quelques rappels historiques.

Dans sa contribution à l'ouvrage dédié à votre cinquantenaire, le préfet Jean-Pierre Duport conclut son propos en affirmant que « si le corps des architectes conseils n'existait pas, il serait indispensable de l'inventer ».

Et bien précisément, ce fut en quelque sorte l'une des grandes inspirations d'Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction en 1950, « d'inventer » si j'ose dire votre corps.

Depuis un demi-siècle, vous êtes des témoins privilégiés des politiques de ce ministère :

Vous avez accompagné l'action gouvernementale dans des étapes aussi diverses que la Reconstruction, bien sûr, puis l'industrialisation du logement et les ZUP, sans oublier la création du ministère de l'Équipement en 1966.

Vous avez été témoins de la préparation de la LOF (loi d'orientation foncière) de 1967. Vous avez dit votre opposition à la politique des modèles.

Vous avez été impliqués dès sa création en 1971 dans le Plan-construction, avez participé aux PAN (programmes architecture nouvelle) lancés en 1972, tout comme à l'aventure des villes nouvelles.

Vous avez participé à la politique des modèles-innovation, et plus généralement, à celle du logement social depuis ses origines.

Vous avez été associés à l'élaboration des POS, à l'instruction des projets de lotissements, aux projets de ZAC.

Vous avez assisté à la promulgation de la loi sur l'architecture, à la création des CAUE, comme à celle de la MIQCP en 1977.

Vous avez pleinement vécu la décentralisation dans les services déconcentrés.

Vous avez réagi à la loi MOP, vous avez participé à la politique de la ville, au développement social des quartiers, aux programmes locaux de l'habitat, aux OPAH, aux procédures de RHI.

Vous avez été consultés sur les programmes de PLA TS ou PLA d'intégration, et sur la politique du renouvellement urbain dont vous avez fait le thème de l'un de vos derniers séminaires. Et vous êtes à présent associés aux travaux de la réforme de l'ingénierie publique...

Les questions de l'étalement urbain, de la mixité sociale, ou encore de la prise en compte des espaces publics dans les documents d'urbanisme — toutes questions au centre de la loi SRU qui vient tout juste d'être votée — vous ont toujours préoccupées.

Enfin, de manière plus concrète, dans le département où chacun de vous est affecté, vous travaillez tous sur des questions aussi diverses que la politique du logement social, les entrées de ville, la reconversion des friches industrielles, les constructions publiques, les lotissements, les bâtiments agricoles, les stations d'épuration, les zones d'activités ou encore les infrastructures, les documents d'urbanisme ou l'application du droit des sols...

En fait, depuis cinquante ans au travers de ces sujets, vous avez été amenés à réfléchir, à vous positionner, et bien souvent, il faut bien le dire, à dénoncer toutes les défaillances, toutes les atteintes portées à l'architecture, aux paysages et aux territoires.

L'histoire du ministère de l'Équipement et du logement et celle du corps des architectes conseils sont fortement imbriquées.

Cinquante ans, cela sonne un peu comme des « noces d'or » ! Et en forçant un tant soit peu la métaphore, je dirai que ces cinquante ans sanctionnent une relation fidèle de part et d'autre, fondée sur une passion qui nous est commune : celle du territoire, du bien public, et de leur bonne gestion.

En terme de fidélité, vous avez d'ailleurs, en 1966 clairement indiqué votre attachement à ce ministère, lors du passage de l'Architecture de notre ministère à celui de la Culture ; mais surtout, vous n'avez jamais durant ces décennies failli à votre tâche, même dans les moments de tension qui n'ont pas manqué de jaloner notre longue histoire commune. À ce titre, je sais combien votre mission est difficile et votre tâche ardue, parfois ingrate, et qu'elle s'effectue sur des périodes courtes chaque mois, avec des déplacements contraignants. Qui plus est, le retour financier n'a pas toujours été à la hauteur de votre investissement personnel.

Je trouve d'autant plus exemplaire votre engagement sans faille dans notre administration, qui s'apparente presque à un sacerdoce. Car il révèle la recherche assez rare d'un exercice pleinement citoyen et responsable de votre activité professionnelle : il vous tient à cœur, en tant que professionnels privés, de participer aux décisions publiques.

Je suis réellement frappé, par la vivacité de ce désir que vous avez, en tant que professionnels privés et que vous manifestez, de vous engager comme conseils aux politiques publiques au sein de ce ministère.

À ce titre, la relève est assurée, puisque lors du dernier appel à candidatures, alors que moins de dix postes seront à pourvoir dans les deux années à venir, 149 dossiers nous sont parvenus, adressés par un nombre impressionnant d'architectes dotés d'une solide expérience professionnelle.

Les commissions chargées de l'instruction des dossiers m'ont d'ailleurs fait connaître les difficultés qu'elles ont eues à opérer une sélection, tant le niveau général des candidatures était élevé.

Si votre engagement est sans faille, les ministres qui m'ont précédé ont à différentes reprises, je le crois, soutenu votre action ; le nombre de circulaires qui se sont succédé en témoigne.

Votre apport est précieux car vos propos sont toujours issus d'une exigence constante d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation des investissements publics, du souci d'une politique sociale de la ville et de l'habitat.

Groupe composé de personnalités aux pratiques professionnelles diverses, vous savez, lorsque vous vous adressez à l'administration centrale, parler d'une seule voix. Les rapports d'activités, dont vous avez vous-mêmes prôné la généralisation en 1985 sont, comme le notait déjà Michel Delebarre, de « véritables états des lieux de l'architecture en France », et j'entends ici, comme lui-même je le pense, l'architecture dans un sens large.

J'ai lu avec intérêt la synthèse de vos rapports d'activité. La critique est parfois sévère et sans doute juste. Néanmoins, j'apprécie que vous ne vous posiez pas en simples détracteurs mais en force de proposition. Je note que cette attitude porte ses fruits : ainsi un DDE évoque dans votre publication 2000 qui nous est remise aujourd'hui, le « plaisir stimulant d'un échange riche de suggestions et de défis, l'exigence réaffirmée de toujours vouloir aller plus loin. »

Je voudrais maintenant saluer le rôle exemplaire que joue votre association et qui prend plusieurs formes. Votre association est avant tout un lieu d'échange d'expériences. Cet échange est d'autant plus intéressant que votre intervention est en réalité limitée dans le temps. Or, le fait que vous échangiez sur vos modes d'intervention et sur les actions que vous mettez en œuvre concourt indéniablement à votre meilleure performance sur le terrain.

Votre association joue ainsi un rôle essentiel dans la capitalisation et la synthèse des expériences, positives ou négatives, de chacun et chacune d'entre vous.

Ces capitalisations et synthèses permettent une remontée précieuse d'informations depuis le terrain jusqu'à l'administration centrale.

Elles permettent également, dans le cadre de vos séminaires organisés chaque année autour d'un thème d'intérêt général, une vision globale des enjeux, atouts et problèmes tels qu'ils sont perçus par l'ensemble d'entre vous et de proposer des lignes d'objectifs. Cela a une fois encore été le cas cette année au cours des quatre tables rondes qui, je le sais, ont été riches et parfaitement en phase avec les préoccupations qui sont les nôtres. La présence régulière de directeurs d'administration centrale ou de représentants du Conseil général des Ponts et Chaussées à ces séminaires est le signe de l'intérêt qu'ils suscitent.

Votre association se veut garante de votre déontologie et elle a, pour cela, déterminé des règles internes non écrites que seule sa connaissance de l'activité libérale lui permettait d'énoncer.

Votre association, en énonçant ces règles au fil du temps, l'a fait sans détour, pour préserver le service public.

Plus globalement, le dispositif original de conseils que nous avons conjointement mis au point au fil des ans a si bien fait ses preuves que cette année, comme vous le savez, d'autres ministères, envieux de notre partenariat, se dotent eux aussi de leurs propres conseils : architectes auprès des DRAC, paysagistes dans les DIREN.

Ces ministères sollicitent aujourd'hui notre aide, la vôtre comme la nôtre, pour engager à bon escient ces nouvelles missions. L'activité de conseil suppose en effet une approche, des méthodes, et un mode de gestion spécifique : les DRAC n'y étant pas préparées, il vous revient pour partie aujourd'hui de leur transmettre l'expérience que vous avez acquise auprès de nous.

J'aimerais dire à présent quelques mots sur votre action auprès des directions départementales de l'Équipement, qui est bien sûr votre cœur de métier.

Cette activité est fondée en premier lieu sur une connaissance du territoire départemental et de ses enjeux, et sur celle de vos interlocuteurs

locaux, au premier rang desquels les préfets avec qui vous avez signé votre contrat et qui sont donc votre premier commanditaire.

Je souhaite évoquer ici, devant les directeurs ici présents, l'importance qu'il y a à nouer une relation de confiance avec « son » architecte conseil. Cette confiance — et j'aimerais pouvoir dire cette complicité — est en effet une condition importante de la réussite de ce type de mission. Elle ne s'établit pas forcément d'elle-même ; elle doit naturellement s'approfondir avec le temps.

J'insiste en effet, car en ces temps où les procédures, les acteurs et les enjeux territoriaux se complexifient et où les exigences sur la qualité du cadre de vie et de l'environnement sont sans précédent, la mise à contribution de spécialistes professionnels de haut niveau me paraît plus que jamais essentielle.

Votre approche, votre regard et votre culture sont par définition différents des nôtres et c'est bien à ce titre que nous vous recrutons. Dans tous les domaines, le « conseil » est appelé parce qu'il détient dans son domaine un savoir, un regard, et surtout une compétence reconnue que le commanditaire considère nécessaire et complémentaire à la sienne.

La mission de conseil est donc par nature pédagogique et didactique.

Il s'agit toutefois pour chacun, architecte conseil, ou personnel des services, de reconnaître à l'autre qu'il détient un savoir qui lui est propre, et que la complémentarité de ces savoirs est nécessaire à la bonne gestion du bien public.

Permettez-moi de dire à ce stade quelques derniers mots de conclusion. Les évolutions qui nous ont mobilisés ces dernières années, je veux parler ici du changement de mode de rémunération, puis de la revalorisation du taux de vacation, aujourd'hui acquise et indexée sur le point de la fonction publique, ces évolutions sont désormais derrière nous.

Nos relations et je m'en réjouis, sont désormais fondées sur une circulaire qui convient à tous et sur une note de la DGUHC en date du 7 septembre dernier qui, sur la base d'un travail conjoint entre conseils et

directeurs départementaux de l'Équipement précisent les conditions de réussite de vos missions.

La période à venir est stimulante, car les demandes sont nouvelles : il y a devant nous un élargissement prodigieux des politiques locales vers de nouveaux projets fédérateurs appelant la mobilisation de toutes les compétences. À ce titre, la mise en œuvre de la loi SRU constitue un formidable chantier dans les départements, les agglomérations et les villes.

Les tâches de planification urbaine, de renouvellement urbain, le travail sur l'habitat ancien, notamment pour la contribution à la réalisation de logements sociaux, constituent autant de champs d'intervention prioritaires pour vous. La nouvelle logique du développement urbain avec sa panoplie d'outils que constituent par exemple les SCOT et les PLU mettront probablement du temps à passer dans les habitudes des élus et des professionnels. Vous êtes sur la ligne de front de cette nouvelle bataille pour un urbanisme de qualité, au service des habitants.

Avec les préfets et les DDE, nous comptons sur vous, comme nous avons pu compter sur vos prédécesseurs pour la Loi d'orientation foncière à la fin des années soixante...

Avant de nous quitter, je voudrais vous dire que j'ai eu à connaître quatre présidents successifs, puisque vos mandats sont annuels et non renouvelables et je tiens à saluer ici pour leur dévouement Madame Béatrice Dollé, Messieurs Jean-François Galmiche et Bertrand Mathieu dont l'action vigoureuse a largement concouru dans ma décision de revalorisation de votre statut. Et enfin aujourd'hui, Madame Nicole Roux-Loupiac, conseil auprès de la DGUHC, qui a, avec l'ensemble de son bureau, œuvré au succès de cette manifestation. Je la félicite vivement.

Je souhaite rappeler enfin que ces cinquante années des architectes conseils au ministère de l'Équipement représentent quelque 120 000 journées d'action patiente et sans cesse renouvelée pour une meilleure qualité architecturale et urbaine dans tous les départements de France.

Je vous en remercie.

A N N E X E S

À propos du corps des architectes conseils

Considération d'Antoine Debré

**Ancien directeur du corps des architectes conseils,
membre associé de la V^e section du Conseil général des Ponts et Chaussées**

Je souhaite faire part un instant de ma réaction à l'épisode assez curieux de la dénomination du groupe et de l'utilisation pour le désigner du mot « corps ». De quoi s'agit-il ? Un petit retour en arrière s'impose.

Il y a quarante ou cinquante ans se constitue un groupe de copains qui, à l'appel de l'un d'entre eux, Paul Herbé, conseiller du ministre Claudius-Petit, exercent cette nouvelle mission. Puisque depuis l'ancien Testament, personne n'existe s'il n'est nommé, ils cherchent à se donner un nom.

Je soupçonne Pierre Dufau qui, je crois, avait rédigé les premiers statuts, d'avoir influé sur le choix de l'appellation « corps des architectes conseils ». Pierre Dufau avait un jugement pertinent mais savait aussi manier l'imper-tinence. Et c'est vrai qu'il y a dans ce choix un clin d'œil un peu rigolard, un côté canular, face au tout-puissant corps des Ponts et Chaussées qui régnait d'ailleurs sur un autre ministère que le leur.

Pendant trente-cinq ou quarante ans, notre administration de tutelle qui, elle, notons-le, change de nom chaque fois qu'elle change de ministre, ne trouve rien à redire et s'en accommode... Pendant toutes ces années, nous nous sommes adressés aux ministres, nous leur avons demandé audience, nous avons rencontré tous les grands directeurs au nom du « corps », et nos interlocuteurs n'ont jamais pensé qu'ils devaient en ressentir le moindre ombrage... Tout au plus, parfois, un vague sourire un peu condescendant... Et puis voilà que depuis six ou sept ans, l'appellation devient un problème...

On passe du temps et on dépense de l'énergie à en discuter. Cela devient une « guéguerre » à épisodes... Pensez donc : des architectes libéraux qui se comparent à un ingénieur TPE, ou à un urbaniste de l'État... Intolérable ! L'administration associe en effet, de façon abusive et réductrice, le mot à la désignation d'une catégorie de fonctionnaires qui, à la suite d'un concours, gravissent les échelons d'une carrière administrative. Or, le mot ne lui appartient pas et la langue française appartient à tous. Quand une question de ce type se pose, on se replonge — cela a été évoqué ce matin — dans le Petit Robert, le Larousse ou le Littré. C'est ce que j'ai fait. Au mot « corps », j'ai trouvé : Réunion de personnes vivant sous les mêmes lois...

Ex. : « L'État est un corps politique dont le souverain est le chef »... « Le corps de l'Église, c'est l'ensemble des fidèles ».

Et aussi : « compagnie qui, réunie par un certain lien, a une existence dans l'État ou dans l'Église »...

On parle donc de corps médical, de corps enseignant, des corps de métier, lesquels font preuve, comme chacun sait, d'esprit de corps. Mais aussi de corps de garde avec ses inévitables plaisanteries, des corps de ballet, des corps d'armée et des corps francs... et bien d'autres encore. Il n'y a là pas de quoi fouetter un chat ! Cette appellation, nous n'en sommes pas responsables. Nous nous appelons « corps » uniquement parce que nos pères fondateurs l'ont décidé ainsi. Ni l'administration ni nous, n'y pouvons rien... Il y a cinquante ans que cela dure. Les prescriptions décennales ou trentenaires — que nous connaissons bien dans notre métier — sont largement dépassées.

Pour finir, une simple réflexion : que penseriez-vous d'un ministre de la Défense qui oserait se couvrir de ridicule en décidant que l'Armée du Salut ne peut plus s'appeler « armée » sous le prétexte que ses généraux et colonels, au lieu de préparer la prochaine dernière, agitent des clochettes et chantent des cantiques sur les trottoirs pour recueillir de l'argent qui leur servira à faire le bien ?

Cessons donc ces escarmouches inutiles et concentrons-nous sur les vrais problèmes, qu'il convient, naturellement, de prendre « à bras-le-corps »...

Débat interne post séminaire

Rome, le 24 novembre 2000

Les échanges internes aux corps des architectes conseils qui se sont tenus à Rome ont porté successivement sur le rapport de synthèse annuel, son statut et ses modalités de rédaction, sur la présence des DDE au séminaire et les problèmes rencontrés dans la mission, enfin, sur le rôle et la place de l'architecte conseil au sein des commissions départementales de démolition-reconstruction dans la perspective de la loi SRU.

Sur le rapport de synthèse annuel

NICOLE ROUX-LOUPIAC

Présidente

Quelques mots d'abord sur ce rapport de synthèse effectué par le CETE de Lyon. Jusqu'à présent, j'étais en charge de ce travail mais la préparation du séminaire et les réunions de travail à la DGUHC m'accaparant, je ne me suis plus sentie capable de sortir cette synthèse dans les temps pour le séminaire. J'ai répondu favorablement à Anne Guillabert du CETE de Lyon qui se proposait pour la prendre en charge, la DGUHC ayant un droit de mobilisation et de tirage sur le CETE. Quelle est votre réaction par rapport à cette solution ? Que pensez-vous d'une synthèse ainsi faite par un regard extérieur à notre corps, bien que les CETE fassent partie de la grande famille Équipement et qu'Anne Guillabert soit architecte-urbaniste de l'État ?

J E A N J O A B

Architecte conseil du département de la Côte-d'Or

J'ai sauté en l'air en lisant ce rapport de synthèse car je ne m'y suis pas du tout retrouvé. Le CETE n'a pas retranscrit nos propos ; il a fait sa synthèse en mettant en tête de chapitre ce qu'il souhaiterait que l'on fasse.

NICOLE ROUX-LOUPIAC

Cette synthèse n'a été prête que trois jours avant le séminaire, elle n'a pas encore été diffusée à tous et nous-même au bureau, n'avons pas eu le temps de la relire, ce qui est un problème. Pour ma part, je fais deux réserves importantes : d'une part, elle m'a fait une impression générale assez négative — les éléments positifs de proposition n'étant pas assez mis en avant — et d'autre part, il y a un oubli total de ceux d'entre nous qui sont en place dans l'Administration centrale. Donc, c'est un rapport qui est incomplet. Il faut considérer ce travail comme provisoire et il sera repris.

BERTRAND MATHIEU

**Architecte conseil auprès de la direction de l'Architecture
et du Patrimoine/ministère de la Culture**

Il y a deux choses : ce rapport et sa qualité qui méritent d'être analysés et puis le principe même d'une dévolution à l'extérieur. Il est intéressant que la DGUHC commande un regard extérieur, une sorte d'audit, et tente d'en tirer des conclusions. Mais nous devons continuer de faire notre propre synthèse de nos rapports. Il s'agit là de deux évaluations différentes, lesquelles n'ont pas le même objet.

JOANNA FOURQUIER

Architecte conseil du département du Rhône

C'est dangereux ; on ne va pas ainsi dédoubler le rapport de synthèse, celui de la DGUHC et le nôtre. La seule condition si l'on délègue ce travail, c'est de le relire et de l'amender. Deux rapports différents, ça n'a pas de sens.

NICOLE ROUX-LOUPIAC

Il est nécessaire de valider ce rapport avant sa diffusion et seulement une moitié d'entre nous l'a lu aujourd'hui.

UN ARCHITECTE CONSEIL DANS LA SALLE

On plaide suffisamment nous-même le regard extérieur pour ne pas refuser de l'appliquer sur notre propre travail. Ce rapport me semble plutôt bien rédigé. Il y a à l'évidence de petites erreurs d'interprétation mais je considère ce principe comme bon et la première mouture plutôt encourageante.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Architecte conseil du département du Pas-de-Calais

Celui-là peut effectivement être bien fait ; le problème, c'est le contrôle que l'on garde de ce rapport de synthèse. Quelle maîtrise en aura-t-on l'année prochaine ? Je crois que la question de principe est importante.

N I C O L E R O U X - L O U P I A C

En passant commande au CETE, j'ai rédigé une page de recommandations et demandé d'en avoir connaissance préalablement. On a été pris de cours cette année. Il valait peut-être mieux ne pas le diffuser en l'état.

B É A T R I C E D O L L É

Architecte conseil du département du Bas-Rhin

Il faut commencer par se dire qu'il s'agit d'une synthèse. Nos rapports sont-ils seulement lus et par qui ? Je comprends très bien que cette solution ait été retenue cette année, en raison du travail engagé pour ce Cinquantenaire, mais je ne suis pas sûre qu'il faille l'instituer à l'avenir. Quand on rédige soi-même, on arrive à faire passer beaucoup plus de choses ; en tout cas, on en conserve la maîtrise. On n'écrira plus nos rapports individuels dans le même esprit si l'on sait que la synthèse va être faite derrière par l'administration, avec les codes que l'on connaît. Le ton va changer et notre liberté ne sera plus la même.

B E R T R A N D D U B U S

Architecte conseil du département du Haut-Rhin

L'un n'empêche pas l'autre. Que la synthèse soit faite par le corps m'apparaît comme une évidence mais il est toujours intéressant d'avoir un point de vue et un regard différents, y compris de l'administration qui nous emploie.

R É M Y B U T L E R

Architecte conseil auprès de la direction des Routes

Très bien quand c'est Anne Guillaibert, AUE, qui fait la synthèse mais si la mission passe à quelqu'un d'autre, plus éloigné de nous, c'est problématique.

PIERRE LAJUS

Ancien architecte conseil, ancien directeur-adjoint de l'Architecture

J'ai lu ce rapport hier soir ; il ne m'est pas apparu comme une synthèse du travail des architectes conseils mais comme l'amorce d'une évaluation de ce travail. Et cela me paraît bien ; il est assez rare d'être ainsi évalué. Avec le CETE, c'est un regard qui nous est proche qui est posé, en tout cas pas hostile. Il est utile pour nous renvoyer une image — celle que nous donnons — et de nous mettre en face de la demande du ministre, en regard de la circulaire qui nous missionne. Second point, cette évaluation est faite dans le langage des DDE ; elle peut donc être entendue plus facilement par le DDE et dans la maison.

BERTRAND MATHIEU

Les deux opinions sont justifiées. C'est une question de statut du document. Celui-ci ne devrait pas s'appeler « synthèse » mais « rapport sur l'activité des architectes conseils effectué par le CETE pour le compte de la DGUHC ». Ainsi présenté, cela prend du sens et de l'intérêt. La synthèse de nos rapports d'activité, en revanche, c'est l'exposé de notre doctrine. Elle doit donc émaner de nous. C'est deux choses différentes et les deux sont importantes. Et la DGUHC fait ce qu'elle veut tous les ans, tous les cinq ans... Mais nous devons garder la maîtrise du document appelé « synthèse ». (applaudissements — approbation générale de la salle)

RÉMY BUTLER

L'ambiguïté ne tient pas qu'au statut du document. Il se trouve que cette synthèse a été faite par une personne de grande qualité que l'on ne retrouvera pas forcément. Cette évaluation, les ABF la demande de leur côté à leur ministre. Si la DGUHC souhaite un audit de notre activité, c'est son problème, pas le nôtre !

ANTOINE DEBRÉ

Ancien architecte conseil

Je vois un certain danger à laisser l'administration établir un rapport dont vous n'aurez bientôt plus connaissance et qui circulera en dehors de vous. Il faut conserver un droit de regard sur ce document s'il doit être ainsi fait.

JOANNA FOURQUIER

Il faut faire cette distinction et dire la vraie nature du document. Les rapports nous appartiennent — c'est nous — et l'évaluation s'annoncer comme telle.

BERTRAND MATHIEU

Je le répète, ce document n'a pas le droit de s'appeler synthèse. Nous revendiquons de faire notre propre synthèse.

GILLES BOUCHEZ

Architecte conseil du département du Nord

Je suis très mal à l'aise pour faire mon rapport chaque année. Ce rapport aujourd'hui circule partout et je ne me sens plus libre aujourd'hui de dire ce que je pense. Je propose donc d'adresser nos rapports d'activité au bureau qui les centralisera, et à lui seul, charge à lui d'en faire ensuite la synthèse, laquelle pourra circuler.

MARIE-HÉLÈNE BADIA

On peut tout de même faire passer un certain nombre de messages dans nos rapports individuels ; il serait dommage de s'en priver.

MARTINE PATTOU

Architecte conseil du département des Côtes-d'Armor

Sans être polémique, on peut dire des choses valables. Je crois qu'il faut rester sur ce rapport, pas trop lissé, avec une synthèse faite par nous.

MARC PAILLOT

Architecte conseil du département de la Vienne

Il faut demander aux DDE de faire l'effort de réflexion sur notre travail et sur l'efficacité de notre mission. Attendre un retour, c'est aussi leur demander de se positionner sur notre action et notre situation dans les DDE. Il ne faut pas s'inquiéter de cette demande d'un audit sur nos missions. Il ne faut pas se priver de savoir ce qu'ils pensent de notre travail accompli dans l'année. Personnellement, je présente mon rapport et j'en discute avec le DDE. Par ailleurs, il faut garder la maîtrise de la synthèse.

NICOLE ROUX-LOUPIAC

Nos rapports sont intéressants les uns par rapport aux autres. Ils ont aussi une valeur comparative et d'échange.

JEAN-PAUL SCALABRE

Architecte conseil du département de la Somme

Nous revendiquons une liberté de parole et le rapport est l'un des moyens de cette liberté. Qu'entend-on alors par rapport annuel ? À mon avis, il ne doit pas être soumis au préalable aux autorités de tutelle. Il doit être librement rédigé et envoyé par la suite, et par civilité, à nos interlocuteurs. La synthèse, on peut en discuter, mais nos rapports nous appartiennent. Et on partage ensemble nos expériences. Il ne faut absolument pas abandonner ce point stratégique de notre influence.

(L'accord se fait sur un rapport de synthèse entièrement maîtrisé par le bureau du corps comme par le passé, l'administration étant invitée par ailleurs à en donner sa lecture)

À propos du séminaire de la veille

Après un brouhaha de satisfecit général, une voix non identifiée réagit aux propos de l'un des DDE présents à la tribune sur la nécessité pour l'architecte conseil « d'infiltrer les services », tâche donnée pour ardue en raison du « terrain imperméable » que ces services constituent.

BERTRAND MATHIEU

Il y avait 34 DDE dans la salle et nous ne nous en sommes pas aperçus. Ce qui signifie qu'ils ne se sont pas exprimés. Et c'est pour moi une immense déception. On s'attendait plutôt à une empoignade et on a recueilli un immense silence. Et les trois DDE à la tribune nous ont servi un propos plutôt convenu, un peu langue de bois de base (protestations). Je m'attendais à une petite altercation après les propos tenus au sein du groupe de travail conjoint réuni au cours de l'année. Je suis d'autant plus déçu que nous avons

aussi des choses à entendre, pas que des choses à dire. Pour une fois que les DDE étaient parmi nous, ils n'ont pas saisi l'occasion de nous interpeller.

U N E V O I X

Les soixante qui ne sont pas venus nous auraient probablement interpellés. Ceux qui sont venus nous étaient à moitié acquis.

B É A T R I C E D O L L É

Je n'ai pas cette vision des choses. Hier, j'ai été épatée de la qualité des tables rondes, des débats et je pense que ce sérieux, cette qualité, ont cloué le bec des DDE. J'avais à mes côtés, non pas un DDE, mais un chef de service qui je crois, était relativement bluffé. J'explique ainsi le silence des DDE, quitte à vous sembler un peu naïve ou présomptueuse.

T H I E R R Y M O S T I N I

Architecte conseil du département de la Manche

Les DDE qui sont venus étaient là pour écouter ; ils ne connaissaient pas ce type de débats. J'en avais deux avec moi qui acceptaient très bien le discours et ils en parleront assurément avec d'autres. Et c'est très bien. Mais attention à ne pas tomber dans l'autosatisfaction et la béatitude. Après le séminaire de Toulouse (« l'État maître d'œuvre »), c'est une autre réponse encourageante, certes, laquelle ne me rend pas totalement serein. Quand on va revenir dans nos DDE, on n'aura pas droit à une haie d'honneur de chefs de services se bousculant pour travailler avec nous sur les projets. Car nous savons tous très bien que cette culture de projet n'existe pas dans les DDE. On nous parlera encore des « coups partis ». D'accord, positifs : on enregistre un mieux mais ce n'est pas encore enthousiasmant.

P I E R R E B O L Z E

Architecte conseil du département de la Sarthe

Le DDE qui s'est exprimé hier sur « zéro mépris », « infiltration » et qui a fait preuve d'une humilité incroyable fut le mien et je le crois tout à fait sincère. Il y a en ce moment une esquisse de dialogue très notable. Il faut enregistrer ce propos et le favoriser. Derrière les mots il y a une réalité. Lui-même est convaincu de l'apport du conseil mais il sait aussi qu'il ne peut pas l'imposer à ses propres troupes, c'est pourquoi il parle d'infiltration. De grâce, ne renvoyons pas la balle aux DDE. Il peut y avoir aussi du mépris de notre côté. Leur situation depuis la décentralisation n'est pas facile et ils ne sont plus autant déci-

sionnaires. Alors tous ensemble avec la DDE, mais aussi le CAUE, le SDA, etc, œuvrons à diffuser cette culture là auprès des vrais décideurs que sont aujourd'hui les maires et les conseillers généraux.

JOËL GAUTIER

Architecte conseil du département du Loiret

Mon DDE présent dans la salle hier a pris conscience de ses propres difficultés rencontrées avec ses services et m'en a parlé. Il a envie d'aller plus loin. Il est parfaitement conscient des « petits meurtres » qui ont été évoqués hier ; il en convient. Tout le travail qui est à faire aujourd'hui, c'est entre les subdivisionnaires et les maires qu'il se trouve. Subdivisionnaires qui souvent ne se posent aucune question et proposent leurs services aux maires.

GÉRARD LANCEREAU

Architecte conseil du département des Landes

Les DDE pressentis pour la table ronde ont tous beaucoup insisté au téléphone sur la difficulté à faire passer le message aux services, propos qu'ils n'ont pas repris hier. Ils se sont manifestement autocensurés sur ce sujet.

JEAN JOAB

Les DDE parlent entre eux de leurs problèmes — et ils en parlent beaucoup — mais il ne faut pas leur demander d'en parler devant les architectes conseils à l'occasion d'un séminaire aussi ouvert. Ce n'est pas le lieu.

BERTRAND MATHIEU

À travers ce consensus tout à l'honneur des architectes conseils, j'ai perçu un silence embarrassé et préoccupant. Depuis la décentralisation, les subdivisions ont une mission de commerce, de clientélisme, qu'on le veuille ou non. En les aidant à faire moins mal, non plus des « petits meurtres » mais des « demi meurtres », on risque d'oublier le vrai travail que sont les enjeux de logement social, d'aménagement... Cette ingénierie-là ne peut être passée sous silence mais attention à ne pas devenir des alliés objectifs, sous la pomme, de ce petit commerce, de ce mauvais travail qui se fait quotidiennement. C'est une question grave qu'on ne peut passer sous silence. Je suis désolé de faire le trouble-fête.

J E A N - M I C H E L B O S S U**Architecte conseil du département du Maine-et-Loire**

L'architecte conseil doit-il intervenir au niveau de l'ingénierie publique. J'ai le souvenir que Pierre Lajus était pour, Bertrand Mathieu est plutôt contre... Certes, on doit aider les DDE dans leur mission d'État mais pour l'ingénierie ? Je trouve cela plutôt dangereux quand on sait que les DDE interviendront demain en milieu concurrentiel, en face de bureaux d'études privés.

Idem pour la formation : les architectes conseils doivent-ils prendre en charge la sensibilisation et la formation des agents, notamment des instructeurs, leur permettant ainsi d'acquérir un vernis, une sorte de savoir-faire, qui les confortent dans ces pratiques de maîtrise d'œuvre déguisée. Il faudrait être plus clair sur ces questions.

J E A N - P I E R R E C A M B O U R N A C**Architecte conseil du département de la Guyane**

Il faut bien admettre que c'est un peu l'arabe du coin, le subdivisionnaire : sa boutique reste ouverte tard le soir et il y a un peu de tout en rayon... C'est un service tout à fait déconcentré. Les intéressés eux-mêmes en conviennent et les DDE aussi ! Cela n'empêche pas une exigence de qualité à laquelle on peut contribuer, en les aidant à acquérir de bons réflexes, notamment celui de faire remonter les gros dossiers plus haut. On ne peut pas négliger le maillage territorial que ces subdivisions représentent : toute une implantation qui ouvre la porte des petites mairies. On peut faire un travail actif avec elles et il ne faut surtout pas les mépriser.

M A R T I N E P A T T O U

Pas d'accord ! Je trouve dangereux que l'architecte conseil aide à faire semblant, un petit semblant de projet. Soit il faut de vraies compétences, de vrais concepteurs dans les DDE, soit il faut faire appel à des compétences extérieures. J'ai vu dans les Côtes-d'Armor de telles expériences à l'occasion de marchés de définition, la subdivision étant dépossédée des marchés de maîtrise d'œuvre. Faire appel à de vrais concepteurs avec une vraie mission, cela représente déjà une avancée. Car c'est la conception qui manque dans les DDE.

JOANNA FOURQUIER

Comme toujours, il faut faire la différence entre le conseil et la production. Restons lucides et nous n'aurons pas l'impression de nous faire utiliser, instrumentaliser par la DDE. Je ne suis pas inquiète. L'un des DDE m'a confié en aparté que nous ne communiquons pas assez. Il avait eu entre les mains le numéro de « Conseil » sur le logement social, l'avait trouvé excellent et fait circuler dans son département. Il était aussi demandeur d'une réunion comme hier tous les ans.

JEAN FRÉBAULT

Président de la V^e section du Conseil général des Pont et Chaussées

J'ai ressenti très fortement la présence des DDE. Il faut qu'il y ait un rendez-vous par an entre vous et eux. L'important c'est qu'ils soient venus. Ils avaient le choix ce jour-là entre votre séminaire et le congrès de l'entretien routier... La préférence n'est pas neutre.

À propos du rapport — dont j'ai trouvé très intéressantes les propositions finales — je ne comprends pas votre débat puisque c'est à la demande de votre présidente que le CETE de Lyon s'en est mêlé. Rien ne vous interdit de passer commande ainsi à quelqu'un d'extérieur sous votre entière responsabilité et de rester maître du document. Il y a donc à la fin de ce rapport une proposition que vous devriez valider : la tenue une ou deux fois par an d'une réunion avec tous les subdivisionnaires du département, une vraie réunion institutionnelle, en présence peut-être même du DDE. Car ce débat sur l'ingénierie publique — le rôle des services déconcentrés de l'État auprès des collectivités — est très présent au sein du ministère. Tout va changer mais une chose est sûre : dès lors qu'elle continuera sur ce créneau de prestataire, la DDE ne pourra qu'intégrer cette exigence de qualité et vous alerter. Et vous aurez le devoir d'intervenir, libre à vous de préconiser telle ou telle solution ou démarche. Le mot « infiltration » utilisé par J.-F. Cabioch veut dire mobiliser des relais au sein des DDE, notamment les subdivisionnaires. Faites les rentrer dans la même démarche qualitative. Il faut y aller sans se bloquer sur ces questions de caution professionnelle ou de formation.

NICOLE ROUX-LOUPIAC

Il faut avoir beaucoup d'exigence au niveau de l'expression de la commande pour savoir si la subdivision est vraiment concernée. L'architecte conseil pourrait émettre un avis après analyse.

J E A N F R É B A U L T

Ayez bien en tête que beaucoup de choses passent par le subdivisionnaire que parfois ignore le directeur départemental. Certes, les subdivisionnaires n'ont pas la masse critique au niveau de la matière grise ; il faut procéder à des regroupements. Nous sommes en pleine réflexion et remise à plat. Soyez partie prenante de ce changement.

B É A T R I C E D O L L É

Je peux témoigner d'un département dont les subdivisionnaires ont été changés pour de jeunes TPE qui interviennent sur le terrain pour faire remonter les problèmes au niveau central. La réunion conjointe de tous les services est la règle pour une transversalité systématique et l'option de l'assistance à maîtrise d'ouvrage explicite. C'est théoriquement satisfaisant mais dans la pratique, c'est lent et lourd à faire vivre. À l'usage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère au moins aussi délicate que la maîtrise d'œuvre. Bien faire travailler un bureau d'études privé, c'est drôlement difficile pour une DDE...

Sur la procédure de démolition-reconstruction

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Architecte conseil du département du Pas-de-Calais, missionnée au sein de la commission nationale de démolition-reconstruction fait le point sur la mise en place des commissions départementales.

La mise en place à partir du mois de septembre de ces commissions départementales de démolition-reconstruction est fonction de la quantité des dossiers à examiner, ce qui explique pourquoi beaucoup d'entre vous n'en ont pas encore entendu parler. Il est prévu que la commission soit placée sous la présidence du préfet et il est préconisé que l'architecte conseil figure dans la commission au titre d'expert. Elle est amenée à débattre de toutes les opérations de ce type quelle que soit la quantité de logements concernés mais celles portant sur plus de cent logements remonteront obligatoirement au niveau de la Commission nationale, avec avis de la commission départementale. Cette commission nationale a siégé pour la première fois au mois d'octobre sur douze dossiers pour huit départements représentés. Mon réflexe, bien évidemment, fut de contacter les

huit architectes conseils pour recueillir leur avis. Ces derniers ont ainsi pu revendiquer leur présence et participation au sein des commissions départementales, ce qu'il faut que vous fassiez tous le plus rapidement possible Car en effet, vous allez être saisis au dernier moment de ces dossiers pour des avis à l'emporte-pièce. On a vraiment intérêt à faire attention à notre positionnement dans ces commissions. Parlons-en. Nous avons obtenu d'être placé auprès du préfet et c'est une forte légitimité qui nous a été attribuée.

Les autres membres présents recourent en gros la composition du CDH (comité départemental de l'habitat) ; vous avez en face de vous les principaux représentants de la maîtrise d'ouvrage, des élus, présidents d'offices HLM et représentants des services de la préfecture dont la DDE. Cette légitimité qui nous est accordée doit s'accompagner d'un positionnement clair. Il me paraît en effet impensable d'intervenir dans ces commissions sans concertation préalable avec la DDE. Je crois même qu'il faut demander à la DDE de voir les dossiers préalablement avec les services de la préfecture. Car dans cette situation, l'architecte conseil ne peut agir seul. Soit ces commissions ne servent qu'à entériner des dossiers tout ficelés et on peut se demander ce que l'architecte conseil vient y faire — et ce qu'il a gagné à y siéger —, soit elles constituent le moment ultime de confrontation des partenaires et alors, ce n'est pas le bon moment pour abattre ses cartes. Il faut absolument que les choses, en cas de litige possible, soient préparées en amont. Il faut très vite en parler dans les DDE, de manière à vraiment appliquer les recommandations de la circulaire, à savoir pas de démolition sans projet urbain arrêté. Même si le mot projet est flou et peut ne recouvrir qu'une simple stratégie de la mairie. Mais il y a un minimum de contenu à exiger sur lequel on peut se mettre d'accord en DDE. Il faut donc envisager comment construire un avis en concertation avec la DDE — surtout s'il se profile en négatif — et voir comment acquérir une efficacité en commission. Plus : il s'agit là de choses à voir avec le préfet directement, ou avec le préfet à la Ville s'il y en a un.

JOËL GAUTIER

Combien d'entre nous, actuellement, ont reçu une lettre de nomination claire, avec mention du nom de l'architecte conseil ? Le DDE doit nous remettre copie de l'arrêté préfectoral nous désignant nominativement.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Derrière cette nomination se joue le rapport de l'architecte conseil avec le service Habitat ou Politique de la ville. Il est fondamental que personne ne soit désavoué dans ce type de commission. Il faut donc monter un partenariat et se mettre d'accord au préalable sur la nature de notre avis : sur l'aspect spatial seul ou plus large, élaboré avec la DDE ?

J O A N N A F O U R Q U I E R

Il faut dire comment cela se passe dans les DDE. Alertée par la circulaire, je suis allée voir le chef du service Habitat pour lui parler de la commission — c'est d'ailleurs cela l'infiltration — et il m'a répondu qu'il me croyait trop occupée pour m'en parler... J'ai dû insister et exprimer mon souhait d'y être.

Y V E S - M A R I E M A U R E R

Architecte conseil du département de la Seine-Maritime

Il y a un rapport de présentation fait par la DDE et je crois tout simplement que c'est à ce niveau, sur cette pièce, qu'il convient d'agir, d'appliquer notre expertise.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Attention, il n'est pas obligatoire de siéger en commission ; ce n'est que préconisé par la circulaire. Je pense que les préfets vont suivre. On a aussi la possibilité de revendiquer un avis indépendant, à titre d'expert. Notre avis est-il forcément commun avec celui de la DDE ? Indépendant ne veut pas dire « pas concerté ». Stratégiquement, il peut être intéressant d'avoir un avis distinct de celui de la DDE mais je crois qu'il faut au minimum le préparer ensemble et se concerter avec la DDE sinon le préfet.

J O È L G A U T I E R

Nous sommes nommés en tant que personnes qualifiées et non en tant que représentants de la DDE.

M A R C P A I L L O T

La question ne se pose même pas dès lors qu'on est nommé personnellement. On a un avis à donner qui ne doit pas nécessairement être partagé par le DDE.

BÉATRICE DOLLÉ

Le service Habitat qui m'a informé d'une lettre recommandée émanant du préfet me nommant à cette commission — c'est la procédure — m'a expliqué que cette commission n'avait à connaître que les opérations inférieures à cent logements. Concrètement, il s'agissait de douze logements par-ci, vingt-sept par-là avec reconstruction d'un nombre équivalent de logements à la place. Alors, qu'est-ce qu'un projet urbain à cette échelle ? Il y avait même un dossier pour deux logements démolis avec une demande de reconstruction différée. Il s'agit là de résorption de bidonvilles, ni plus ni moins. Toujours est-il que ces dossiers doivent être préparés en amont. Le travail préparatoire auprès des maîtres d'ouvrage était tout à fait passionnant, sur le sujet en question et pour l'avenir. Quant à la commission elle-même, il s'agit de séances administratives parfaitement ennuyeuses. Seule chose touchante, la présence du maire. Mais la décision était faite ; elle était préparée d'avant : du travail de routine avec le service Habitat.

MARIE-HÉLÈNE BADIA

Il y a des dossiers beaucoup moins consensuels et beaucoup plus ambitieux, avec des enjeux forts.

PIERRE BOLZE

On nous demande de participer comme s'il allait de soi que l'architecte conseil était la personne compétente. Il faut reconnaître que ces problèmes d'urbanisme, au sens large, dépassent notre pratique quotidienne. Il s'agit là de problèmes assez nouveaux : des sujets de société d'envergure qui appellent de notre part une formation. Nous avons reçu récemment une proposition de formation sur les infrastructures et je pense que ce sujet d'actualité appelle également une formation de notre part et une réflexion commune. En commission, on arrive à s'en tirer mais je dois admettre que je me suis senti un peu faible sur la question. Ne pourrait-on pas faire une formation sur le sujet ?

MARIE-HÉLÈNE BADIA

Très bonne idée. Mais il faut dire que si les architectes se sentent faibles sur la question, les dossiers soumis sont aussi très faibles. À l'évidence, peu de professionnels ont la compétence nécessaire pour traiter ces projets.

JOANNA FOURQUIER

Hormis les compétences, ces dossiers demandent beaucoup de temps et une vraie connaissance du terrain avant de formuler un avis. Il faut se préparer à donner du temps pour formuler des avis motivés.

BENOÎT JULLIEN**Architecte conseil du département de la Réunion**

Dans les DOM, nous faisons régulièrement des opérations de résorption d'habitat insalubre et ces questions ne nous arrêtent pas. Et ce sont les opérations les plus réussies en matière d'urbanisme et d'architecture et ce n'est pas Pierre Lajus qui me contredira. À défaut de compétences, je m'assure que le volet amont sur le social a été fait. Cela dit, nous intervenons dans des conditions spéciales, pendant une semaine d'affilée. Il est possible de demander de reprendre un dossier de ZAC le lundi et de le revoir le vendredi, avec des responsables disponibles et présents.

MARIE-HÉLÈNE BADIA

Il n'est pas exclu de demander des journées complémentaires. Le bureau peut porter cette demande devant la DGUHC.

BERTRAND MATHIEU

Avant même que la procédure existe et l'idée de projet urbain formulée, on pouvait s'exprimer et peser. Ce sont de nouvelles missions pour tous.

LUC WEIZMANN**Architecte conseil du département de la Moselle**

On est tous incompetents pour répondre mais on est en devoir de répondre. On n'a pas le choix. On est en devoir de se former et d'entrer dans ces problèmes, dans la complexité de la ville : dans toutes les couches qui la composent et dans les rapports de force qui la fabriquent. Il est intéressant de noter que dans l'action, on arrive à trouver une certaine complicité avec les services de l'État pour résister aux élus locaux ou aux bailleurs sociaux qui ont le pouvoir — du moins un pouvoir d'inertie — et qui tiennent la ville. Ce qui me frappe, c'est qu'on est tous paumés par rapport à ces problèmes. Il n'existe pas encore de structures de maîtrise d'œuvre urbaine et je rejoins la demande de Pierre Bolze

de mettre en place une formation sur le thème. L'investissement sur l'intelligence, la matière grise, est aujourd'hui de mise.

BERNARD PARIS

Architecte conseil du département de la Lozère

On ne parle pas de démolition mais de renouvellement urbain, premier point ! Et il faut s'y préparer. Il s'agit toujours d'histoires longues, sous influence, qui exigent une incubation minimale et une préparation de dossier qu'on ne verra que rarement. Il faut s'interroger sur l'exigence à avoir dans le contenu des dossiers sur les dimensions sociales, politiques et de composition urbaine. J'ai comme praticien subi un certain nombre d'échecs qui me rendent très prudents. Quelle que soit la qualité des dossiers produits... Le conseil pertinent sera extrêmement dur à formuler et pas forcément écouté en raison des pressions politiques rencontrées.

MARIE-HÉLÈNE BADIA

Dans beaucoup de dossiers, il n'y a pas de contenu du tout ! Le bien-fondé des solutions préconisées n'apparaît jamais clairement. On ne peut que vérifier la présence d'un travail argumenté.

CHRISTINE EDEIKINS

Architecte conseil du département du Jura

Quel est l'enchaînement dans le temps ? Le projet urbain est-il un préalable à la tenue de la commission ?

SERGE RENAUDIE

Architecte conseil du département de la Marne

D'expérience professionnelle plus que de conseil, nous n'avons pas à remplacer ceux qui travaillent sur cette question du projet urbain parfois depuis très longtemps. Attention à ne pas se substituer à la maîtrise d'œuvre privée ! Mais il est vrai que le plus souvent, cette maîtrise d'œuvre n'existe pas. En règle générale, les démolitions faites aujourd'hui sont en discussion depuis dix ans... Et les DDE informés depuis longtemps. Les plus petites démolitions sont peut-être les plus dangereuses car les plus insidieuses : dix pavillons bien habités mais amortis depuis longtemps pour récupérer un foncier placé en position stratégique

après quarante ans de croissance urbaine. L'organisme d'HLM a parfois un intérêt de pur promoteur et c'est là une entrée possible sur ce projet urbain réclamé de toute force.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Tu as raison : ces projets sont dans l'air depuis longtemps ; c'est souvent un vœu du bailleur qui a laissé les choses se dégrader. Sur place, les gens le savent bien. La DDE peut susciter une étude et pousser un travail réel confié à un cabinet. Et l'État a des moyens — sur ses crédits « politique de la ville » — pour que la DDE soit commanditaire d'études afin d'installer des projets dans la réalité. Un premier pas de fait. Enfin, la question de la formation concerne en premier lieu les services de la DDE. Bien qu'ils ne soient pas naïfs... Personnellement, je suis ébahie par leur compétence, notamment dans le domaine social : composition du bâtiment, objectifs réels de l'organisme, etc. Ils connaissent leurs partenaires depuis longtemps. En revanche, ils sont très embêtés pour produire un avis de technicien sur le contenu du projet urbain. Et comment rédiger un avis négatif ? Éventuellement comment se servir de celui que vous avez émis ? Il y a toute une réflexion à mener ; il y a plein de stratégies à mettre en place avec les services pour travailler avec eux et se former ensemble.

J E A N - M I C H E L J A C Q U E T

Architecte conseil du département de l'Oise

Depuis un an, je suis la mise en place d'un projet urbain qui est soumis à un désordre social intense, avec délinquance à la clé et situation d'urgence. Dans ce contexte, j'assiste le maire comme je le peux au sein d'une cellule de crise où ne siègent que des bonnes volontés — ce qui est rare — et pour répondre à la question du temps passé, je précise que l'on me paye des vacances en plus de mes journées d'architecte conseil.

B E R T R A N D D U B U S

Je me suis rendu compte que le relais de la commission nationale rejaillit sur le terrain, créant une obligation d'instruction au niveau des départements et par voie de conséquence, requiert la mobilisation de l'architecte conseil pour avoir son avis et porter le dossier, du moins l'accompagner au niveau national. J'ai découvert ainsi dans mon département que beaucoup de dossiers étaient en préparation. La question est moins de savoir jusqu'où il faut aller mais à partir de quand faut-il commencer ? Et il s'agit plus de vérifier

que toutes les bonnes questions ont été posées que de juger de la pertinence du projet lui-même. Et comme souvent dans la programmation des logements, on réalise que le terrain a été préparé longtemps en avant — et le plus confidentiellement possible — entre un subdivisionnaire et un maire.

M A R I E - H É L È N E B A D I A

Avoir communication des projets le plus en amont possible et être associé aux études me paraît être la base de notre positionnement. Personne n'a intérêt à découvrir un avis contradictoire au dernier moment.

V I N C E N T S A B A T I E R

Architecte conseil du département de l'Hérault

Il y a deux aspects, l'un technique et l'autre beaucoup plus complexe qui porte à travers ces démolitions sur le déplacement programmé des populations. Les services sont conscients des choses et peuvent se servir de nous pour donner cet avis relativement distant et dégagé des problèmes politiques locaux : on peut dire tout haut ce que certains pensent tout bas. Notre indépendance territoriale n'est pas négative du tout dans ce genre de commission.

M A R I E - C H R I S T I N E G A N G N E U X

Architecte conseil auprès de la DGUHC

Excusez-moi de revenir sur une vieille idée : l'intervention des habitants. Les projets urbains sont mal connus des habitants, ne sont pas acceptés... Prétendre faire la ville sans l'adhésion concrète des habitants peut faire capoter même un sublime projet urbain. Fréquemment, les techniciens ont parlé ; ils ont dit la vérité et l'opération est engagée sur cette base. On oublie que les habitants n'ont pas été consultés et, bien souvent, qu'ils ne veulent pas du projet. Il y a pour commencer des demandes à solliciter et à entendre.

N I C O L E R O U X - L O U P I A C

On a eu bien raison de te garder pour la fin ; la chute est parfaite.

CHRONIQUE ROMAINE

Visite du Palais Farnèse

Réception par Monsieur Jacques Blot, ambassadeur de France à Rome

Mot de présentation par Nicole Roux-Loupiac



*Cour du Palais Farnese.
Monsieur Jacques Blot,
ambassadeur de France, fait
un exposé des travaux en
cours devant les architectes
conseils.*

Nous sommes très honorés, Monsieur l'ambassadeur, d'être reçus dans le cadre prestigieux du Palais Farnèse. Nous vous remercions très chaleureusement de nous accorder à la fois cette entrevue et une visite de ces lieux magiques, magnifiquement restaurés récemment.

Vous participez ainsi à donner à notre Cinquantenaire la dimension symbolique et honorifique qu'il convient de lui donner. Bien sûr, nous n'avons pas choisi Rome par hasard. Lieu fondateur, Rome est pour nous un retour aux sources de l'architecture, une occasion de nous interroger

sur la confrontation entre patrimoine et modernité, et sur la nécessaire adaptation de la ville aux évolutions de la société.

Nous sommes, vous le voyez, très nombreux. La très forte majorité des présents sont des architectes conseils. Nous sommes au quotidien des architectes libéraux, travaillant en indépendant ou en société, parfois enseignants, et nous consacrons deux à trois jours par mois à notre mission de conseil auprès des services déconcentrés de l'État ou de ses administrations centrales sur les thèmes de l'aménagement et de l'architecture. Quelques représentants de l'Administration (direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, direction de l'Architecture et du Patrimoine) nous accompagnent. Enfin, nous avons avec nous quelques amis architectes italiens.

Avec eux, nous avons découvert les trésors des bibliothèques de Borromini et Vanvitelli, et cet après midi, nous aurons un débat autour des problématiques architecturales à Rome : de quoi confronter nos idées sur les conditions de création de l'architecture et en particulier sur le rôle des concours. Tout en étant deux pays voisins, avec un nombre d'habitants équivalent et culturellement proches, il est intéressant de pointer nos différences : 60 000 architectes en Italie pour un peu moins de 30 000 en France ; un enseignement universitaire ici alors que la France compte 22 écoles distinctes avec, certes, des passerelles vers l'université, etc.

Au niveau des pratiques, et ce depuis vingt ans, la France attire les regards sur la dévolution de la commande publique en organisant de nombreux concours tandis qu'ils sont rares en Italie. Les grands projets dits du Président ont incontestablement joué un rôle d'entraînement par rapport à la formulation d'une demande d'architecture. À côté de cela, la MIQCP fait un travail de fond pour professionnaliser les acteurs et pour développer des procédures appropriées à l'objet de chaque commande.

Sans doute, est-ce pour toutes ces raisons que les architectes italiens à travers leurs organisations professionnelles sollicitent la MIQCP aujourd'hui : « Comment bâtir un programme, comment rédiger un règlement ? » Il s'agit d'un vrai transfert de savoir faire.

De son côté l'Italie a plaidé auprès de Bruxelles pour faire reconnaître le concours, à l'opposé de l'appel d'offres sur honoraires, comme étant la bonne procédure. La ville de Bolzano montre l'exemple en organisant un concours international d'urbanisme et en faisant coopérer la ville, l'université et les architectes. Dans un même ordre d'idée, notre loi de 1977 qui déclare l'architecture d'intérêt public vient d'inspirer en Italie un projet de loi en cours de discussion.

Nous nous réjouissons de ces échanges sur lesquels les uns et les autres, nous avons beaucoup à gagner. Je pense d'ailleurs que les problématiques urbaines plus que les problématiques architecturales vont dès à présent être des raisons d'échange encore plus fortes. Le dernier atelier, projet urbain sur Rome piloté par notre direction de l'urbanisme, constitue sans aucun doute la première étape.

Rencontre franco italienne

Samedi 24 novembre 2000, après-midi

Compte rendu par Marie Petit,

Architecte conseil, ancienne pensionnaire de la Villa Médicis à Rome

ALORS qu'il pleuvait des cordes sur Rome, les architectes conseils se sont tous retrouvés dans la salle de conférences de l'hôtel Massimo d'Azeglio où, jusqu'à tard dans la soirée, s'est déroulée une rencontre avec des architectes romains de plusieurs générations.

Cette table ronde était ouverte par **Francesco Moschini** qui avait invité les intervenants représentatifs de diverses pratiques et sensibilités autour des problématiques architecturales à Rome.

Depuis 1978, **Francesco Moschini**, critique et professeur, est créateur et directeur du centre A.A.M. (Architectura Arte Moderna) qui expose, publie, produit des manifestations culturelles et des recherches. Cette activité débordante en fait l'un des meilleurs connaisseurs de la scène romaine.

Francesco Moschini aborde la situation architecturale italienne en rappelant le numéro historique de L'Architecture d'Aujourd'hui sur l'Italie, paru en 1975 à l'initiative de Bernard Huet. Outre les grands ténors tels que Quaroni, Ridolfi, Samona et Sacripanti qui sont évoqués, apparaissent en force les architectes de Venise qui avaient travaillé avec Rogers dans les années 1950 avec l'exception, pour le Sud, du groupe GRAU dont Sandro Anselmi était l'un des membres.

Néanmoins, ce privilège donné à la représentation de l'école critique du Nord peut s'expliquer par le précédent en 1971 à la 17^e triennale de Milan où Aldo Rossi confirmait sa position et définissait la Tendenza : une idée de

l'architecture qui cherchait ses fondements dans une dimension théorique qui participa au débat international et le relança en Europe.

Cette reconduction de l'architecture à la dimension intellectuelle était la suite des réflexions des années 1950 sur l'idée de la dimension urbaine et du regard porté sur les centres historiques apparus dans les années 1960. Réflexions livrées dans les ouvrages parus en 1965 par Aldo Rossi « L'architecture de la ville », en 1966 par Carlo Aymonino « Origine et développement de la ville moderne » et en 1967 par les écrits de Giorgio Grassi.

Sandro Anselmi explique cette condition et cette recherche qualitative de l'architecte italien par la dimension culturelle qui prédomine sur le professionnalisme. Elle est fondée sur la préoccupation omniprésente du rapport à l'histoire et de son poids en Italie.

Les problématiques de site, de la nature et de la ville sont au cœur du projet. Il estime en effet qu'Aldo Rossi fut le point de référence le plus important bien que sa propre architecture soit totalement différente.

Parallèlement, le rapport direct avec le projet se matérialise par le dessin comme instrument conceptuel graphique mais aussi comme recherche de l'espace dans le sens du design anglo-saxon, au-delà de la fonctionnalité strictement utilitaire et constructive. Cette dimension culturelle raconte et englobe une réflexion plus générale qui se rapproche de la littérature, de l'histoire de l'art, notamment du surréalisme et de la métaphysique qui, pour lui, ont influencé l'architecture italienne jusqu'à présent.

Franco Purini insiste sur ce caractère spécifique de l'architecture moderne, italienne, unique dans le développement de l'architecture moderne occidentale, ce qui est la raison de la difficulté qu'elle rencontre. Il rappelle que déjà, en 1930, Eduardo Persico s'opposait à la composition « mécanique » et productive pour revendiquer une dimension spirituelle qui essayait de dépasser le caractère froid et programmé d'une certaine modernité et défendait l'activité poétique de l'architecte.

Entre les deux guerres, avec au moins trente ans d'avance, l'architecture italienne a posé le problème de la relation de la ville existante avec l'architecture nouvelle alors qu'à la même époque, Le Corbusier proposait pour Paris de raser des quartiers entiers.

L'architecture moderne devait procéder à une hybridation du langage nouveau par l'architecture du passé. Rogers dans les années 1950, Saverio Muratori, reprennent cette idée et Aldo Rossi relit cette aventure théorique avec des termes nouveaux : une priorité de la réalité contre la recherche formelle qui, par exemple à l'époque de la reconstruction, transparait par le néo-réalisme du quartier du Tuscolano.

Cette marginalité, cette exclusion de la recherche italienne par rapport à « l'avant garde » contemporaine est, malgré tout, positive d'une part par le développement de la discipline en matière de conservation du patrimoine et de restauration.

Par ailleurs, cette notion de modification plutôt que de transformation avec un mode d'intervention à dose homéopathique, qui n'a pas pu être réalisée en Italie par faiblesse structurelle du pays, a été développée en Espagne, notamment par Oriol Bohigas.

Cette tradition qui peut aussi s'expliquer historiquement dans le passé par le choix du mouvement métaphysique et de l'échec du mouvement futuriste est maintenant une force de résistance par rapport à la globalisation.

Le refus de la culture italienne à accepter l'équivalence entre la réalité et celle du marché dont la stratégie du Guggenheim, par exemple, est emblématique : refus d'un langage universel où le rôle de l'art serait de produire des modèles, où il y aurait fusion entre communication et architecture, où le langage publicitaire et le slogan deviendraient une forme de langage figuratif.

Enfin, cette résistance est aussi une résistance au temps, dans la mesure où l'architecte italien doit prendre en compte, dans son projet, le décalage entre la conception et la réalisation qui peut être de cinq à dix ans.

« Cette gestion du temps » s'explique également par des caractères structurels dans le domaine productif de la construction et par le manque d'un

creuset d'entreprises à haute technicité dont l'exemple évident est le chantier de l'Auditorium de Piano — lequel connaît bien l'efficacité française — qui a pourtant démarré il y a sept ans.

Sandro Anselmi rappelle, par ailleurs, que le manque de passage des entreprises de l'état artisanal à l'état industriel est dû au système politique plus préoccupé à les utiliser comme passeur de fonds, méthode qui a fini par éclater avec l'opération « mains propres ». Depuis, des projets d'hôpitaux initiés il y a maintenant 30 ans finissent par se réaliser.

Enfin, en parallèle, des années 1960 aux années 1990, le développement de villes italiennes s'est fait dans le plus strict anonymat architectural. Contrairement à la France, il n'existe pas ici de cadre juridique du statut de l'architecte ; la commande est réglementée par une loi générale sur l'appel d'offres public favorisant les entreprises.

Groupe ABDR

(**Maria Larua Arlotti, Michele Beccu, Paolo Desideri, Filippo Raimondo**)

Cette équipe a présenté trois projets dans la Rome moderne.

1 — Citadella della Piccola e Media impresa nell'area ex Fiorentini, à l'entrée de l'autoroute par la via Tiburtina.

Une zone de semi périphérie des années 1950/60. Le terrain est une friche industrielle de 5 Ha, à l'origine prévue à l'affectation de logements. Les architectes ont proposé a contrario une récupération partielle des hangars existants, la création d'une barre de 160 m de long bordant la parcelle et d'un immeuble tour de 14 niveaux en démolissant des bâtiments existants pour libérer l'espace central au cœur de la parcelle. Les constructions neuves sont conçues avec des façades qui répondent aux critères bioclimatiques. Le plan régulateur a dû subir une modification administrative pour correspondre à ce projet de centre d'activités. Exceptionnellement, la procédure n'a duré que cinq ans.

2 — Le second projet « Pietrallata » est aussi une requalification urbaine dans la même zone, labellisé « contratto di quartiere ». Le caractère innovant et expérimental des propositions techniques est ici le garant de l'obtention du financement.

Il s'agit de la création d'une école maternelle dans un délaissé de voiries, de la réhabilitation de six immeubles de logements sociaux, de l'aménagement piétonnier et des liaisons à créer avec l'équipement sportif existant.

L'innovation se caractérise, pour l'école et les logements, par la mise en œuvre de techniques bioclimatiques et, à l'extérieur, par un recyclage des eaux pluviales pour alimenter l'arrosage du jardin.

3 — Le troisième projet est un concours pour le pont reliant l'EUR au quartier au-delà du Tibre jusqu'au raccordement à l'autoroute.

Refusant de proposer un pont carrossable, tel que le prévoyait le programme, ils prennent le parti d'enterrer en tunnel la voirie dont émergent des tours lumineuses la nuit qui abritent les issues de secours et ponctuent le parcours piéton matérialisé par une passerelle de 200 m de long.

Le choix de dissociation des piétons et des véhicules est justifié pour respecter le paysage de la vallée dans la continuité de leurs travaux précédents.

Ugo Colombari et **Giuseppe de Boni** présentent une série d'interventions dans le quartier Ostiense, vaste zone d'archéologie industrielle entourée d'habitations à proximité du Tibre, aux portes du centre de Rome.

Une première étude urbaine est commandée par la ville, à titre de recherche, sur la globalité de cette zone.

Cette première approche se caractérise par une référence à la ville historique. Elle propose de requalifier le quartier par des tracés géométriques équivalents au trident de la place du Peuple. Cet exercice permet, par analogie, d'évaluer les mesures et les distances de ce territoire dans la ville, et de proposer la mise en valeur du gazomètre le plus grand d'Europe, partie intégrante du paysage, par la création d'un volume en pendant qui marquerait la porte du quartier.

Ce projet a permis de prendre conscience de la valeur patrimoniale du site.

À la suite de cette étude, les architectes sont intervenus à plusieurs reprises dans cette zone par des opérations ponctuelles, soit provisoires dans le cadre du festival culturel « l'été romain », soit en réhabilitant quelques édifices industriels existant en vue d'une réappropriation de ces espaces par les habitants du quartier et des romains en général.

Une première intervention temporaire a été l'éclairage du gazomètre lors de « l'été romain » pour créer un signal.

Une autre intervention est la réalisation d'un théâtre temporaire à ciel ouvert dont les gradins posaient sur le gazomètre en toile de fond comme emblème de la mémoire collective.

Des entrepôts du XIX^e font l'objet d'une restructuration pour le second siège du théâtre Argentina à Rome. Appelé « teatro India », celui-ci est utilisé comme lieux de spectacles alternatifs obligeant à une grande souplesse fonctionnelle intérieure tout en préservant l'architecture industrielle.

Enfin, le petit bâtiment de l'ancienne morgue intégré au site d'Italgas a été transformé en médiathèque avec accès libre à Internet ce qui a changé la vie du quartier par sa fréquentation assidue par les riverains.

L'idée de maintenir cet espace industriel a donné lieu à un travail assez complexe sur le site même notamment pour le dépolluer et le nettoyer de tous les réseaux existants, avec le souci de préserver son identité malgré l'état de dégradation du bâti par l'utilisation et la restauration des matériaux tels que la brique et l'utilisation parcimonieuse de matériaux tels que le cuivre et le verre.

Stefano Cordeschi a été chargé par la ville, à l'occasion du Jubilé, des études de préfiguration des aménagements des abords des basiliques.

Par une série de dessins, de croquis perspectifs, il propose pour chaque lieu des objectifs de mise en valeur de ces espaces publics et redonne à voir ces places vidées, soit de toutes leurs scories parasitaires, soit de leur stationnement.

Cette redéfinition se fait avec des allers et retours aux références historiques de ces places dans leur été initial au travers de gravures anciennes.

Par la suite, San Giovanni a été confié à Anselmi, Santa Maria Maggiore à Balbo et San Paolo à Cellini.

Cordeschi a réalisé la place del Risorgimento, à l'articulation du Vatican, du centre historique et de l'extension de la ville à partir du XIX^e.

Cet endroit précis est une des entrées de Rome pour les pèlerins venant du Nord Ouest.

En son centre, cette place est traversée par des voies ferrées avec des morceaux d'espaces verts délaissés sans oublier les nombreux arrêts de bus sur son pourtour.

L'enjeu a été de donner une unité à l'ensemble par une géométrie forte, seul moyen d'absorber les éléments épars. Le système est minéral : une forme oblongue la plus étirée possible afin d'« imprimer » l'espace vide. Le tracé du sol se transforme judicieusement par des variations de volume et un travail en coupe à l'appui du mobilier urbain qui donne les limites par rapport à la rue.

Le renforcement visuel de la place del Risorgimento à la petite place de Citta Leonina adjacente à celle de San Pietro est simplement marqué par l'élargissement du trottoir et le rétrécissement de la chaussée de la via de Porta Angelica où l'architecte a dû négocier avec les autorités du Vatican.

Cordeschi termine son exposé par une série de projets plus anciens qui restent d'actualité puisque leurs réalisations ne sont pas encore finalisées.

Dans la continuité de ce qui a été évoqué dans la première partie, Nicola di Battista illustre par un seul projet les réflexions théoriques et réalistes qu'un architecte romain peut apporter pour définir une commande et son intégration dans la ville ancienne en opposition à une maîtrise d'ouvrage, la ville en l'occurrence, peu solide dans ses objectifs et ses moyens.

Il raconte le déroulé de ce processus qui se conclue par une proposition finale des plus banales alors que tous les ingrédients étaient réunis pour réussir un projet exemplaire. Il s'agit d'une vaste zone de plusieurs hectares sur la via Flaminia à proximité de la place du Peuple avec des emprises plus ou moins anarchiques d'entrepôts servant au stationnement des autobus. C'est en fait le reliquat de la première zone industrielle de Rome (précédent celle du quartier Ostiense) au pied d'un paysage d'exception : une colline à

la végétation remarquable où était antérieurement implantée une villa restaurée par Valadier.

En 1995, quelque 250 équipes ont participé à ce concours international qui devait donner lieu à une réalisation.

La faiblesse originelle tenait du programme même qui proposait des maisons pour artistes et des locaux d'activités pour les artisans dont la faisabilité économique, la rentabilité et la justification étaient très peu étayées. À ceci, il faut ajouter des contraintes archéologiques qui, a priori, empêchaient de construire le long de la via Flaminia.

Di Battista prend alors position. Il propose, au contraire, de s'implanter sur l'alignement de la via Flaminia en tenant compte de son tissu historique, essentiellement une bordure de murs enfermant des propriétés uniquement signalées par l'importance de leur portail. Il projette, à l'appui de ce mur, un édifice pour un centre d'information des activités culturelles de la ville qui aurait pu être un équipement en phase avec le Jubilé, tel un portail tenant l'espace vide de la parcelle arrière transformée par un espace vert de 100 m de côté.

Alignée sur la rue, la construction permet par ailleurs de s'éloigner de la colline considérée comme un véritable monument dont il refaçonne le socle en promenade. Ce choix est inspiré par la loggia existante dans le passé à cet endroit.

Un lauréat a été nommé à la suite du concours mais, en fait, il n'a rien réalisé et a été remercié. Apparemment, un chantier est aujourd'hui en cours pour un aménagement qui semble garder quelques entrepôts, sans autres explications du parti choisi et de la connaissance du maître d'œuvre.

Ef시오 Pitzalis, le plus jeune des architectes de cet après-midi très dense, vient conclure cette rencontre et montre que, malgré les conditions difficiles dans lesquelles évolue la pratique professionnelle de l'ensemble des architectes romains, les plus jeunes essaient de tenter leur chance.

Dans le cas de Pitzalis, il a réussi à rester finaliste dans le concours international pour le nouveau centre des congrès à l'EUR.

Le projet de la première phase est une recherche sur la superposition de volumes planimétriquement décalés entre eux pour créer un effet visuel depuis l'avenue Cristoforo Colombo, axe central de l'EUR.

En coupe, ce dispositif permet de découvrir des grands vides et au fur et à mesure de la montée dans les étages, la lecture de toute la stratification du bâtiment. Le dernier, au sommet, est couronné par une boîte vitrée faisant référence à Adalberto Libera.

Suite à des ajustements du programme initial, le projet de la seconde phase est largement modifié. Il intègre, outre l'auditorium de 1000 places, un musée de sculptures en plein air. Le projet est restreint à deux volumes dont le plus bas est marqué par un jeu de rampes en façades qui permettent un parcours extérieur jusqu'au jardin de sculptures en terrasse panoramique.

Être architecte conseil

Synthèse

**Séminaire - cinquantenaire des architectes conseils
23 novembre 2000**

Avec l'ambition de contribuer à la fabrication d'un cadre de vie de qualité, l'Etat à travers ses administrations centrales édicte des politiques nationales relayées par ses services extérieurs.

Cent cinq architectes conseils interviennent ainsi auprès de la DGUHC, du PUCA, de la direction des Routes et de la DAPA dont 98 auprès des directions départementales de l'Équipement, afin de porter un message exigeant en faveur de la qualité urbaine et architecturale.

1 - La spécificité du conseil

Le conseil est destiné à un décideur ou à un autre conseil.

Dans tous les cas, pour être positif le conseil doit être voulu et non subi.

Le conseil implique tolérance et confiance envers les acteurs. Toutefois, le conflit est consubstantiel du conseil qui s'exprime alors dans la tension, aussi les architectes conseils insistent-ils sur leur nécessaire indépendance comme sur l'importance de leur liberté de parole.

Ils rappellent aussi qu'ils sont avant tout des professionnels architectes, donc responsables des décisions qu'ils prennent dans l'exercice de leur métier, et non des professionnels du conseil.

2 - Une valeur de modernité

L'action de conseil doit être comprise en situation de «pôle actif».. Le conseil porteur d'une réflexion distanciée génère de la théorie. S'il permet d'éviter des erreurs, il doit conduire vers plus de courage, vis-à-vis de l'architecture contemporaine par exemple, mais aussi vis-à-vis de l'évolution

des pratiques et des démarches autour de projets complexes (ex. : transversalité, croisement des savoirs ...). Ainsi, il est facteur de progrès et porte alors en lui-même une valeur de modernité, en phase avec la volonté de réforme de l'Etat.

3 - Un conseil à élargir

Les architectes conseils demandent à être davantage associés à l'élaboration de tous textes touchant à notre cadre de vie, comme à l'élaboration des politiques publiques et à leur évaluation.

Ils mettent l'accent sur la complexité des problèmes urbains, qui nécessitent une approche plurielle et une cohérence des politiques publiques, et insistent sur la pertinence de leur rôle à un niveau interministériel.

4 - Une parole claire de l'Etat

Les architectes conseils expriment vis-à-vis de l'Etat l'exigence d'une parole claire, quant à ses politiques et aux priorités à afficher vis-à-vis des services extérieurs, en particulier dans le domaine de l'ingénierie publique (Ex. : compatibilité des différents rôles exercés en cumul).

5 - Des attentes à satisfaire

Les architectes conseils conscients :

- de l'attente des élus face aux besoins de dialogue et de débats sur les sujets de l'architecture et de l'aménagement ;
- de l'attente des services déconcentrés vis-à-vis d'actions pédagogiques et de méthodologie ;
- de la participation croissante des habitants-citoyens à décider leur cadre de vie ;

prennent acte de la nécessité de mieux communiquer leur savoir, de le faire partager, afin de faire progresser tous les acteurs et de développer ainsi une conscience plus aiguë face aux domaines de l'architecture et de l'aménagement.

6 - Des changements nécessaires

Face aux mutations, évolution sociale d'une part, mutations urbaines et recompositions territoriales conséquences des lois Chevènement, Voynet et de la loi S.R.U., d'autre part les architectes conseils insistent sur la nécessité :

- de renforcer les compétences et d'organiser les moyens dans les services déconcentrés ;
- de refonder les approches et les démarches et d'investir dans des études urbaines de qualité avec des niveaux de rémunération appropriés ;
- de professionnaliser les acteurs : maîtres d'ouvrage, agents de l'Etat, collectivités, professionnels ;
- de développer la formation d'urbanistes.

Nicole Roux Loupiac

Présidente du Corps des Architectes Conseils

**Architectes conseils
en activité ayant participé
au séminaire
du 23 novembre 2000**

ALTHABEGOÏTY Bernard
AUDREN Jacques
BADIA Marie-Hélène
BARDON Renaud
BARRE Gilles
BEAUDOIN Hervé
BOLZE Pierre
BOSSU Jean-Michel
BOUTET Jean-Philippe
BROCHET Olivier
CAILLOT Pierre
CAMBOURNAC Jean-Pierre
CHAVANNES Patrick
COLOMBIER Patrick
CONRAD Cristina
DEMICHEL Jean-Charles
DOLLE Béatrice
DOUÇOT François
DUBOIS Philippe Charles
DUBUS Bertrand
DUCHIER Jean-Louis
DUPRE Gilles
DUTARD Patrice
EDEIKINS Christine
FAGART Laurent
FOURQUIER Joanna
FREMOLLE Michel
GALMICHE Jean-François
GANGNEUX Marie-Christine
GAUTIER Joël
GIGNOUX Alain
HESTERS Jean-Luc
HUET Gérard
HUIDOBRO Borja
JACQUET Jean-Michel
JEANNEAU Hubert
Joab Jean
JULLIEN Benoît
KAGAN Michel
KAHANE Daniel
LANCEREAU Gérard
LEBOUCQ Patricia



LONGO Albert
LOUPIAC-ROUX Nicole
MADEC Philippe
Magerand Jean
MARAVAL Michel
MARGOT-DUCLOT Gilles
MAURER Yves Marie
MORAX Didier
MOSTINI Thierry
MOTTINI Patrice
NEBOUT Emmanuel
PAILLOT Marc
PARGADE Jean-Philippe
PATTOU Martine
PETIT KETOFF Marie
PETRE-SOUCHET Serge
PHILIPPON Jean-Paul
PORCHON Jean-Paul
PRIMARD Philippe
REGEMBAL Michel
REICHARDT Gilles
REMON Michel
RENAUDIE Serge
Ripault Jacques
RUEL Françoise
SABATIER Vincent
SAMUEL Eva
Sanyas Hélène
SCALABRE Jean-Paul
SIRVIN Pascal
SPITZ Roland
TOUGERON Jean-Christophe
VAN DE WYNGAERT Thierry
VILETTE Christian
WEIZMANN Luc
WURSTEISEN Georges
ZELLER Gérard

**Architectes conseils
en activité ayant participé
au voyage à Rome
du 24 et 25 novembre 2000**

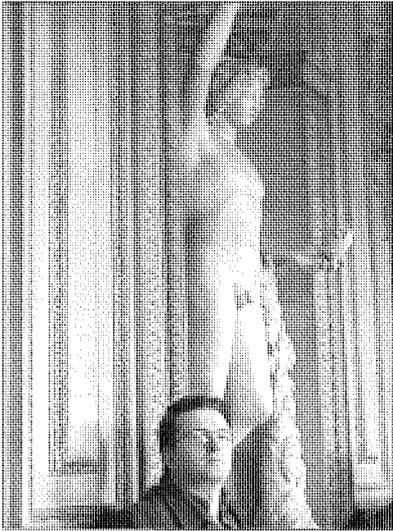
ALTHABEGOÏTY Bernard
BADIA Marie-Hélène
BARDON Renaud
BARRE Gilles
BOLZE Pierre
BOSSU Jean-Michel
BOUCHEZ Gilles
BOUTET Jean-Philippe
BROCHET Olivier
BUTLER Rémy
CAILLOT Pierre
CAMBOURNAC Jean-Pierre
CHAVANNES Patrick
COLOMBIER Patrick
CONRAD Cristina
CRAS David
DEMICHEL Jean-Charles
DOLLE Béatrice
DUBOIS Philippe Charles
DUBUS Bertrand
DUCHIER Jean-Louis
DUPRE Gilles
DUTARD Patrice
DUVAL Jean-Pierre
EDEIKINS Christine
FAGART Laurent
FOURQUIER Joanna
FREMOLLE Michel
GANGNEUX Marie-Christine
GAUTIER Joël
GIGNOUX Alain
HESTERS Jean-Luc
HUET Gérard
JACQUET Jean-Michel
JEANNEAU Hubert
JOAB Jean
JULLIEN Benoît

KAGAN Michel
KAHANE Daniel
LANCEREAU Gérard
LEBOUCQ Patricia
LOUPIAC-ROUX Nicole
MAGERAND Jean
MARGOT-DUCLOT Gilles
MAURER Yves Marie
MOSTINI Thierry
MOTTINI Patrice
NEBOUT Emmanuel
PAILLOT Marc
PARGADE Jean-Philippe
PARIS Bernard
PATTOU Martine
PETIT KETOFF Marie
PETRE-SOUCHET Serge
PHILIPPON Jean-Paul
PORCHON Jean-Paul
REGEMBAL Michel
REICHARDT Gilles
REMON Michel
RENAUDIE Serge
RUEL Françoise
SABATIER Vincent
SAMUEL Eva
SANYAS Hélène
SCALABRE Jean-Paul
SPITZ Roland
TOUGERON Jean-Christophe
VAN DE WYNGAERT Thierry
VILETTE Christian
WEIZMANN Luc
WURSTEISEN Georges
YOUSRI Patrick
ZELLER Gérard

Rome : l'album photo



Le parc Aqueduc du quartier de Tuscolano dans la bruine.



*Bernard Althabegoity
au palais Farnese.*



*Yves-Marie Maurer et Catherine Proux
dans le quartier EUR.*

Jean-Paul Scalabre dans une rue de Rome.





Promenade dans le parc aqueduc de Tuscolano



Palais Farnese. Patrick Colombier, Gérard Huet et Michel Regembaal en conversation.



Jean Frébault et Marie-Hélène Badia en conversation pendant une visite dans Rome.

Les architectes conseils en visite dans le centre de Rome.



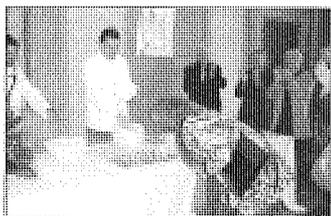
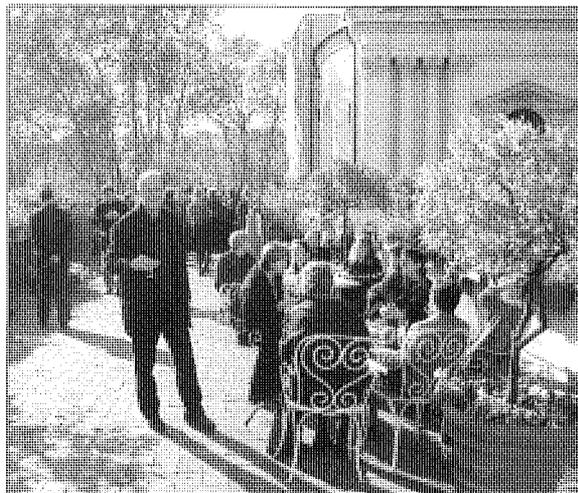


Villa Medici. La façade sur le Parc.

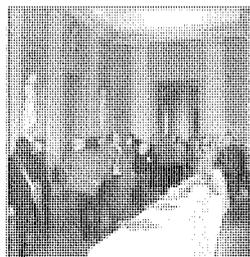


Villa Medici. La terrasse du parc sous la pluie.

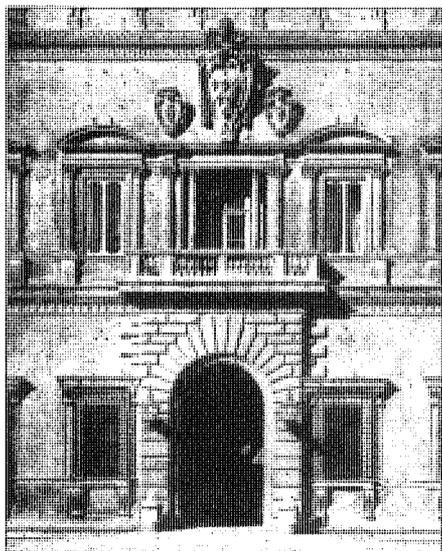
Palais Farnese. Cocktail sur la terrasse.



*Villa Medici.
Nicole Loupiac souffle les bougies
du gâteau d'anniversaire.*



*Villa Medici.
Le buffet du déjeuner.*

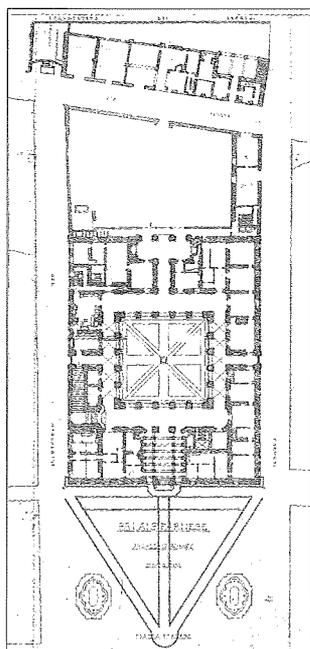


*Palais Farnese.
Porte et loggia
de la façade
principale.*

Palais Farnese. Les architectes conseils visitent la galerie Carrache.



*Palais Farnese.
Plan du rez
de chaussée.*



*Palais Farnese,
cour intérieure.
Les architectes
conseils écoutent les
explications de
Monsieur Jacques
Blot, ambassadeur de
France, sur les tra-
vaux de restauration
en cours.
Photo de droite,
au premier plan
Monsieur
Jacques Blot en
conversation avec
Nicole Loupiac.*



*Contemplation des fresques
des frères Carrache.
Au premier plan, Christina Conrad,
Thierry Mostini et Michel Kagan.*

Tous les documents et photographies de ce numéro 6 de *Conseil*
sont « droits réservés ».

Corps des architectes conseils
du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

Paris 2001.

Séminaire du 23 novembre 2000

Paris, Bibliothèque nationale de France

ONSEIL

6

Être architecte conseil

Le séminaire du cinquantenaire du corps des architectes conseils du ministère de l'Équipement qui s'est tenu à Paris, à la Bibliothèque nationale François Mitterrand le 13 novembre 2000 a été consacré au thème : « Être architecte conseil ».

De nombreuses questions ont été abordées et débattues au cours des quatre tables rondes qui se sont tenues lors de cette journée. Le numéro 6 de la revue Conseil est la transcription des travaux de ce séminaire.

Comment définir aujourd'hui la mission de conseil ? Quelles sont les tendances et les évolutions probables de cette mission ? Quelles sont les conditions à remplir pour que cette mission réussisse ? Quelles sont les ambitions de l'État en matière d'architecture et d'urbanisme ? Existe-t-il une lisibilité de l'action publique dans ce domaine ? Telles sont quelques-unes des questions qui ont été abordées.

On trouvera ici les différentes contributions des participants : directeurs départementaux de l'Équipement, hauts fonctionnaires, architectes des Bâtiments de France, paysagistes, philosophes, et, bien sûr, architectes conseils. Dans leur diversité, ces interventions dressent le tableau d'une approche renouvelée de la mission d'architecte conseil à l'heure où l'État entreprend de redéfinir les conditions de son intervention dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture.